

La réforme du Sénat, un concession bien imprécise faite à l'Ouest

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

QUITTE À prendre le risque qu'il reste dans la gorge de l'Ontario et du Québec, dans sa proposition constitutionnelle de la fin-septembre, Ottawa a fini par lancer à l'Ouest canadien un os qu'il réclamait féroce: un Sénat élu, efficace et plus équilibré.

C'était une concession à la réalité politique. Sans lui, pas moyen cette fois-ci d'allécher le Manitoba,

l'Alberta, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et même Terre-Neuve et de les attirer à la table constitutionnelle.

Pour autant, sous leur forme actuelle, les propositions d'Ottawa ne sont qu'un amuse-gueule. Le gouvernement fédéral n'y a pas mis beaucoup de chair. La proposition sur le Sénat, raconte-t-on pourtant, a été renflouée en bout de piste, de crainte qu'elle ne soit jugée trop mince et repoussée du revers de la main.

QUÉBEC ↔ CANADA

Elle se résume à quelques pistes. Le Sénat, y indique-t-on, devrait désormais être élu, sans doute en même temps que la Chambre des Communes. Il ne devrait pas pouvoir empêcher les Communes de tourner en rond sur des grandes questions comme la défense et les affaires extérieures, ni avoir voix au chapitre

des hautes finances de l'Etat. Mais il pourrait par contre faire ou défaire les autres projets de loi et passer en revue, comme son équivalent américain, les nominations aux agences fédérales y compris la Banque du Canada, mais pas la Cour Suprême.

Pour le reste, à savoir: au rythme

de combien de sénateurs par province et avec quels pouvoirs cette nouvelle Chambre Haute devrait fonctionner, aux Canadiens de répondre, a rétorqué le gouvernement fédéral, qui se doutait bien qu'il lançait ainsi le pays sur la piste d'un débat dont il ne sera pas simple de dégager un fil conducteur.

Seules balises: le ministre aux Affaires constitutionnelles Joe Clark a déjà promis à ses compatriotes albertains qu'en bout de piste, le nouveau Sénat sera assez puissant

pour tuer dans l'oeuf des initiatives comme un programme national de l'énergie, de triste mémoire à l'ouest d'Ottawa, ou encore, une TPS.

Egalement, plusieurs autres voix se sont élevées pour prévenir l'Ontario et le Québec de ne pas céder à la tentation de faire de la réforme du Sénat une sorte de queue de train constitutionnel, à abandonner sur le rail au besoin. Sans assurance d'une présence plus musclée au sein des institutions

Voir page 4: Sénat

L'ENTREVUE DU LUNDI



PHOTO JACQUES NADEAU

JEAN-LOUIS BAUDOUIN

Professeur estimé, juge depuis deux ans à la Cour d'appel du Québec, Jean-Louis Baudouin s'intéresse depuis longtemps aux questions de bioéthique. Pour ce juriste émérite, rien n'est jamais tranché. Josée Boileau l'a rencontré.

Page 9

Le PLQ remet en question la loi 178 sur l'affichage

Michel Venne

de notre bureau de Québec

POUR LA PREMIÈRE fois officiellement, les militants libéraux ont remis en question en fin de semaine la pertinence de la Loi 178 qui interdit l'usage de l'anglais dans l'affichage commercial.

Le premier ministre M. Robert Bourassa a réagi prudemment à cette décision en précisant que « cela ne fait pas partie de l'agenda immédiat du gouvernement de prendre des décisions sur les questions linguistiques ».

En expliquant que cette loi a été adoptée en 1988 entre autres avec pour préoccupation l'intégration des immigrants à la communauté francophone, M. Bourassa a toutefois soulevé la question de savoir si « la francisation de l'affichage contribue à franciser les nouveaux immigrants ? ». À son avis, c'est là la question. Et la réponse, pour lui, n'est pas évidente.

Dans le discours prononcé devant les militants, M. Bourassa a déclaré qu'il est « essentiel que les anglophones puissent se sentir chez eux au Québec comme à Montréal ».

Réunis en conseil général à Québec, quelque 400 militants et députés du Parti libéral ont adopté à l'unanimité une résolution en apparence inoffensive mais qui, aux yeux de son proposeur, M. William Cosgrove, représente un aveu de la part du parti que cette loi est mauvaise et qu'il faut lui trouver une solution de rechange.

La résolution invite la Commission politique du PLQ à initier dès maintenant « une étude des mesures possibles à prendre en ce qui a trait à l'usage de la langue française dans l'affichage commercial, tout en respectant les droits de la personne ».

Pour M. Cosgrove, qui est membre de l'exécutif du parti et candidat défait dans Westmount en 1989 au profit du Parti Égalité, cette résolution est le signal à M. Bourassa « que les membres du parti croient que le temps est venu, qu'ils sont prêts à aborder cette question », qui fut et qui est encore dans une certaine mesure taboue.

L'objectif de l'étude qui sera entreprise, l'an prochain, est de trouver une solution de rechange à la Loi 178 qui fasse en sorte de promouvoir l'emploi du français tout en respectant les droits des citoyens d'expression anglaise, a expliqué M. Cosgrove. « Je pense qu'il faudra se pencher sur comment les hommes d'affaires de langue anglaise peuvent s'adresser à leurs clients anglopho-

Voir page 4: Loi 178



PHOTO PC

« Il est essentiel que les anglophones se sentent chez eux au Québec et à Montréal », a souligné Robert Bourassa.

Bourassa pourrait maintenant dire oui à une conférence des premiers ministres

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE CHEF du gouvernement du Québec, M. Robert Bourassa, se fait plus conciliant et affirme qu'il pourrait accepter de participer à une conférence des premiers ministres portant sur l'économie, comme le réclament depuis peu plusieurs de ses homologues des autres provinces.

M. Bourassa a expliqué hier, en marge du conseil général de son parti, qu'il « considérerait sérieusement de participer » à une rencontre au sommet si la conférence des ministres des Finances de la semaine prochaine à Ottawa permet

d'envisager qu'une réunion des premiers ministres conduirait à des résultats concrets.

Le premier ministre n'ira pas, s'il pense qu'une telle rencontre se transformerait en « un chœur de pleureuses », en un « concert de jérémiades » où les premiers ministres des différentes provinces viendraient étaler simplement leurs griefs à l'endroit d'un autre gouvernement. M. Bourassa dit en avoir discuté avec son homologue fédéral, M. Brian Mulroney, pas plus tard que samedi au téléphone. « Je lui ai dit que je veux des résultats concrets », a-t-il signalé en conférence de presse.

Sa décision dépendra beaucoup, semble-t-il, des résultats de la réunion des ministres des Finances, à Ottawa jeudi prochain. Il doit être question lors de cette conférence du renouvellement des accords fiscaux entre Ottawa et les provinces pour les cinq prochaines années. En principe, cela recouvre essentiellement la formule de péréquation. Mais le Québec va suggérer que l'on aborde plus largement toute la question des transferts fédéraux, incluant le financement par Ottawa des programmes

Voir page 4: Bourassa

■ Pour le gel des taxes
Page 2

Les trois présidents slaves signent l'arrêt de mort de l'URSS

d'après l'Agence France-Presse

MOSCOU — Les trois présidents slaves ont mis hier soir un point final à l'existence de l'Union soviétique née de la Révolution bolchevique, en fondant une Communauté d'États souverains dont le document constitutif stipule en toutes lettres que l'URSS n'existe plus.

Le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev n'avait pas réagi hier soir à cette « bombe » politique lancée par le président russe Boris Eltsine, le président ukrainien Léonid Kravtchouk et le président du parlement biélorusse Stanislav Chouchkevitch, réunis depuis samedi en Biélorussie.

Le président russe Boris Eltsine a téléphoné à George Bush hier après-midi pour l'informer de la décision des trois républiques de constituer une « communauté d'États souverains », a confirmé un porte-parole de la Maison Blanche, M. Bill Harlo.

« M. Eltsine a dit au président américain qu'il lui donnerait plus de détails ultérieurement », a précisé M. Harlo. Interrogé sur l'impact de

cette décision sur les relations est-ouest, le porte-parole a estimé qu'il serait prématuré de le dire avant d'en savoir plus sur cet accord.

Le secrétaire d'État américain James Baker doit partir dimanche prochain pour une tournée en Russie, Ukraine et Belarus. Pour sa part, George Bush avait déclaré vendredi que « l'URSS existe toujours ».

La conclusion dimanche de cet accord entre ces trois républiques, toutes trois disposant d'armements nucléaires, et dont deux, l'Ukraine et la Russie, sont tout à la fois, les plus étendues, les plus peuplées, et les plus riches de l'ancienne URSS, pose avec acuité la question du devenir du président soviétique Mikhaïl Gorbatchev, qui ne représente plus rien, selon ce texte.

Mikhaïl Gorbatchev doit rencontrer en principe aujourd'hui à Moscou les trois dirigeants slaves, ainsi que le président du Kazakhstan —

Voir page 7: L'URSS

■ L'union slave

Page 7

Libre-échange et fédéralisme, les deux pôles de Maastricht

Sylviane Tramier

correspondante du DEVOIR à Paris

« SI NOUS ne réussissons pas à Maastricht à conclure ce traité avec un niveau d'ambition suffisant, l'Europe ne sera plus, en s'élargissant à d'autres pays, qu'une grande zone de libre-échange », déclare au quotidien *Libération* Mme Elizabeth Guigou, ministre française des Affaires européennes.

« Nous devons garder foi en la promesse de liberté des échanges, de concurrence accrue et de possibilités de choisir », écrit dans *Le Monde* M.

John Major, premier ministre britannique.

Les Français ont en horreur l'expression « zone de libre-échange ». Les britanniques abominent le mot « fédéralisme » qu'ils ont fait disparaître des textes soumis aux chefs d'État et de gouvernement réunis à Maastricht aux Pays-Bas aujourd'hui et demain. Le ministre français des Affaires étrangères, M. Roland Dumas annonce sans états d'âme « une mutation fondamentale vers une entité supranationale ». Son homologue britannique riposte: « Nous nous disposons à travailler en Euro-

péens, mais pas sur une base fédérale ».

Deux conceptions de la Communauté européenne s'opposent à Maastricht et s'opposent même une fois signé le traité sur l'Union politique et l'Union économique et monétaire.

« Chaque État veut faire une Communauté européenne à son image, dit Philippe Moreau-Defarges, analyste politique à l'Institut français

Voir page 4: Maastricht

■ Les protagonistes

Page 8



Tu ne seras plus jamais seul

Gilles Baril

Le récit bouleversant d'une descente aux enfers de la drogue et de l'alcool.

Gilles Baril avait 24 ans, à l'époque où il devint le plus jeune député du Parti Québécois à l'Assemblée nationale. Dans cet ouvrage percutant, l'ex-député nous parle, avec beaucoup de courage et de générosité, de son drame personnel et de sa réhabilitation, cause à laquelle il se consacre aujourd'hui à plein temps.

201 pages — 15,95 \$



Le président Aristide entame sa visite officielle au Canada

JEAN-BERTRAND ARISTIDE, président déposé d'Haïti, a atterri hier soir à Montréal, en provenance de Caracas, pour une tournée de trois jours au Canada. Le père Aristide a quitté de force Port-au-Prince le 30 septembre dernier, mais est toujours reconnu par la communauté internationale comme le représentant légitime de son pays. Cette tournée canadienne, qui fait suite à plusieurs autres sorties depuis le mois d'octobre, vise à recueillir des appuis officiels auprès des gouvernements du Québec et du Canada, ainsi que dans la communauté haïtienne locale, qui est le troisième grand pôle de la diaspora de ce pays,

après ceux de Miami et de New York. Un peu plus tard, il se rendra au Consulat général d'Haïti : les autorités consulaires haïtiennes au Canada, comme celles de la plupart des délégations d'Haïti dans le monde, reconnaissent en effet le gouvernement Aristide-Préval comme légitime, et n'ont pas de contacts avec les autorités actuelles. Le clou de la journée d'aujourd'hui sera sans nul doute la grande fête organisée par les Haïtiens de Montréal, qui accueilleront le père Aristide lors d'une soirée en son honneur, à l'aréna Maurice-Richard.

La politique d'accès aux garderies sera assouplie

Josée Boileau

L'A MINISTRE, déléguée à la condition féminine, Mme Violette Trépanier, s'est engagée hier à assouplir la politique restreignant l'accès aux garderies pour les familles défavorisées. Il n'est cependant pas question de revenir à l'accès universel qui existait auparavant. Mme Trépanier a fait part de ses intentions dans un discours qui clôturait la tenue en fin de semaine, à Montréal, du Colloque québécois sur les services de garde à l'enfance. Ce colloque, qui se tenait pour la deuxième fois depuis six ans, a réuni plus de 2000 personnes et les questions les plus diverses y ont été abordées. Mais la mesure adoptée en avril dernier et qui limite désormais les subventions gouvernementales aux parents au travail ou aux études a été au coeur de bien des débats. Plusieurs travailleurs de garderie ont dénoncé cette politique qui, affirment-ils, fait tort à des enfants dans le besoin. Invitée à un panel, la députée péquiste de Hochelaga-Maisonneuve, Louise Harel, a elle aussi contesté cette situation « totalement inadmissible où le droit à la garderie passe par le droit à la thérapie ». (Les enfants d'assistés sociaux peuvent aller gratuitement en garderie s'ils sont référés par un travailleur social.) Interpellée à ce sujet avant même le début de son discours, la ministre Trépanier a dit avoir pleinement conscience du problème. « Je vais déployer tous les efforts nécessaires pour faire en sorte que le gouvernement assouplisse les critères d'admissibilité au programme d'exonération pour les familles défavorisées », a-t-elle déclaré, fortement applaudie. En conférence de presse par la suite, elle devait préciser qu'elle songeait à des mesures comme l'octroi d'une aide financière quelques jours par semaine. Les garderies, elles, réclament plutôt le retour à la situation qui

existait avant avril. « Je comprends le problème, a rétorqué la ministre. Mais nous avons des choix à faire car nous traversons une situation financière difficile. Il faut couper quelque part. » La ministre a également brièvement commenté un jugement émis vendredi par la Cour d'appel du Québec obligeant l'Office des services de garde à émettre un permis d'agrandissement à une garderie privée de Laval. Le jugement indique que l'Office n'a pas le droit de refuser l'octroi d'un permis à une garderie qui ne réclame aucune subvention. « Des services de garde qui n'ont pas recours aux subventions, ça n'existe pas au Québec, a vivement indiqué Mme Trépanier. Les garderies privées ne réclament peut-être pas de subvention de fonctionnement, mais elles en reçoivent pour aider les parents à faibles revenus, pour les poupons et les enfants handicapés qu'elles gardent, pour la formation du personnel... » L'Office s'inquiète de ce jugement qui contrecarre ses plans de développement en fonction du budget qui lui est dévolu. Le colloque lui-même a été marqué de constats positifs quant à l'implication grandissante des entreprises et des municipalités dans les services de garde et l'accroissement du réseau depuis dix ans. En contrepartie, on a rappelé que seuls 60 % des besoins étaient comblés, que 100 000 enfants n'ont toujours pas accès à des services de garde reconnus, et que les pouvoirs politiques ne s'empressent guère de répondre à l'urgence de la situation. L'un des ateliers les plus animés (« Maternelle ou garderie pour les enfants de 4-5 ans ») a d'ailleurs démontré la grande insatisfaction des travailleurs des garderies à l'endroit de l'Office, « qui ne nous défend pas », et face à l'indifférence du gouvernement, représenté par le député libéral Jacques Chagnon, également adjoint parlementaire au président du Conseil du trésor.

Les militants libéraux proposent un gel de deux ans des taxes et des impôts

Michel Venne
de notre bureau de Québec

Les militants libéraux, réunis en conseil général à Québec, ont demandé hier au gouvernement de geler les taxes et les impôts pour une période de deux ans et d'adopter toute une série de mesures pour éliminer son déficit. Le premier ministre M. Robert Bourassa a refusé de s'engager à un gel des impôts, mais il a souscrit sans réserves à l'objectif de réduire le déficit. Le gel des impôts, « on souhaiterait être en mesure de l'approuver, dit-il. Mais il nous faut tenir compte des conséquences. Le défi des gouvernements, c'est de respecter les droits des générations futures. Pour cela, il faut parfois oeuvrer au niveau des revenus comme des dépenses. » Dans son discours, le premier ministre a cependant surtout insisté sur le fait que l'un des moyens les plus efficaces de solutionner la crise des finances publiques, c'est de stimuler le dynamisme économique et faire en sorte de développer une richesse

collective. M. Bourassa a expliqué que le défi des années 1990 sera de maintenir les mesures de protection sociale dans un contexte où les coûts des services sociaux et de santé, à cause du vieillissement de la population et du développement de la technologie, progressent plus vite que la richesse collective. Ces dépenses sont devenues incompressibles, a-t-il fait valoir. Et où peut-on trouver l'argent pour y faire face sans augmenter le déficit, ni les impôts et sans couper dans d'autres secteurs essentiels de l'activité gouvernementale, dans un contexte où l'économie va mal et où la capacité de payer de la population est faible ? Par le biais de plusieurs résolutions, les quelque 400 militants et députés libéraux réunis en fin de semaine ont recommandé au gouvernement divers moyens de faire le ménage dans les finances publiques : d'adopter une loi qui fera en sorte d'obliger le gouvernement, d'ici à quelques années, à ne plus faire de déficit du solde de ses opérations courantes. Un groupe de députés a déjà prévu déposer d'ici Noël un pro-

jet de loi en ce sens. Rien n'assure pour le moment qu'il sera adopté par l'Assemblée nationale ; de diminuer par attrition le nombre de cadres et d'employés dans la fonction publique, dans le secteur parapublic et dans les sociétés d'Etat ; la résolution remet également en cause le principe de la sécurité d'emploi à vie, afin de satisfaire les militants de la Commission Jeunesse qui craignaient que, par un gel de l'embauche, l'on ferme la possibilité aux jeunes d'accéder à des emplois dans la fonction publique ; de réduire le nombre de ministères et de revoir les services et la participation de l'Etat dans nombre de secteurs par la sous-traitance, la fusion d'organismes, la décentralisation et la privatisation ; de rendre les hauts fonctionnaires imputables devant les commissions parlementaires ; de réduire la réglementation ; et d'affecter tout revenu additionnel de l'Etat à la lutte au déficit et au développement d'activités structurantes ou motrices pour l'économie québécoise. Ces recommandations recourent

pour l'essentiel celles faites par trois groupes de travail, l'un formé de militants du parti, le second de députés (le comité Poulin) et le troisième de hauts fonctionnaires (présidé par le secrétaire général du gouvernement, M. Benoît Morin) et qui doivent être examinées dans le cadre du processus de fabrication du prochain budget. Le Conseil général a par ailleurs adopté des résolutions pour que des moyens vigoureux soient pris par le ministère de la Sécurité publique afin que « cesse la provocation dont sont victimes les usagers du pont Mercier » près de la réserve de Kanawake et soit rétablie la circulation sans entraves sur les routes 138 et 132 ; que la gratuité scolaire soit maintenue au niveau collégial ; que le Québec rapatrie tous les pouvoirs culturels ; que la prochaine carte électorale maintienne « une représentation significative pour les régions en ne considérant pas seulement le nombre d'électeurs » par comté ; que le projet hydroélectrique Grande-Baie démarre dans les meilleurs délais.

Ottawa est invité à faire demi-tour dans sa proposition d'union économique

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

AVIS AUX intéressés. Ceux qui s'interrogent sur la nouvelle tournure que le gouvernement fédéral veut donner à sa proposition d'une union économique auraient intérêt à dresser l'oreille aujourd'hui lorsque le Regroupement Économie et Constitution fera connaître ses propositions à ce sujet. Ottawa déroule en effet le tapis rouge pour accueillir cette brochette de gens d'affaires fédéralistes du Québec, menée par les Laurent Beaudoin, Raymond Cyr, Claude Beauchamp et cie, qui viennent lui soumettre un virage du tout au tout par rapport à son plan actuel et du même coup, espèrent plusieurs conseillers fédéraux, ressusciter le débat au Québec. Alors que d'anciens premiers ministres comme Bill Davis et Alan Blakeney ont dispensé leurs nombreux conseils devant le comité Beaudoin-Dobbie cette semaine, alors que ce même comité bat la campagne pour se dénichier des intervenants québécois d'envergure, le Regroupement Économie et Constitution s'adressera directement au ministre aux Affaires constitutionnelles Joe Clark, audience privée qui sera suivie d'une conférence de

presse à laquelle s'associera son secrétaire parlementaire. Pour autant, le gouvernement ne risque pas d'être totalement surpris par les recommandations du groupe. Plusieurs fonctionnaires des relations fédérales-provinciales ont eu le bénéfice, il y a dix jours à Montréal, d'une session privée avec des dirigeants du Regroupement. « C'est parce que nous avons des propositions concrètes à faire, avance néanmoins Ivanhoé Beauchamp, porte-parole du Regroupement, pour expliquer l'accueil exceptionnel auquel aura droit le groupe dans la capitale fédérale lundi. Nous ne voulons plus attendre pour déposer nos propositions », ajoute-t-il. En fait, le Regroupement aurait autrement été forcé de ronger son frein encore trois jours puisqu'il figure sur la liste des témoins à entendre à la commission Beaudoin-Dobbie jeudi. Mais tout indique que, dans le cas du Regroupement Économie et Constitution, sa contribution à l'avantage énorme, du point de vue fédéral, de tirer une agaçante épine du pied du gouvernement. Depuis le dépôt des propositions constitutionnelles fin septembre, le débat est en effet figé sur place au Québec, où le chapitre sur l'union économique et le vaste pouvoir de

gestion qu'il prévoit pour le gouvernement fédéral ont indisposé jusqu'à ses alliés du monde des affaires. L'allure actuelle des propositions économiques a également rendu muets les ministres québécois de Brian Mulroney, y compris son principal ministre économique au Québec, Gilles Loiselle, qui n'a pas encore prononcé un discours en sol québécois pour en faire la promotion. Maintenant, selon des renseignements recueillis par LE DEVOIR, le Regroupement proposera un virage du tout au tout du projet d'union économique du gouvernement à savoir : le groupe conseille d'éviter de constitutionnaliser les arrangements à ce sujet, tout au moins jusqu'à ce qu'ils aient fait leurs preuves. Le projet d'union économique du Regroupement ne requiert pas, dans un premier temps, des amendements à la Constitution du type de ceux avancés en septembre par Ottawa. Ce dernier propose notamment un article établissant pour le gouvernement fédéral un nouveau pouvoir de gestion, à invoquer quand l'intérêt économique canadien l'exige ; à la place de prévoir des dispositions pour permettre à des provinces de se dissocier à la pièce de certains aspects de l'union économique, la nouvelle proposition repose sur le principe du *opting-in*, à savoir l'adhé-

sion volontaire de chaque province à l'union économique en fonction d'un échéancier préalable. L'union économique deviendrait donc opérante une fois qu'un certain nombre de provinces auraient signifié dans les formes leur intention d'en faire partie ; Le Regroupement retiendrait finalement le concept déjà avancé par Ottawa d'un Conseil de la Fédération, où seraient représentées au plus haut niveau toutes les provinces, pour superviser les changements à l'union économique et les piloter. Au moins un intervenant devant le comité constitutionnel fédéral, le professeur Errol Mendès, avait fait une soumission dans le même sens lors des audiences du groupe à Toronto en octobre. Le chef libéral Jean Chrétien a également avancé l'argument que des délais devraient être respectés avant de constitutionnaliser les dispositions d'une éventuelle union économique. Interrogé à savoir si le ministre Clark avait l'intention de recevoir ainsi directement d'autres recommandations en provenance d'organismes privés au sujet de ses propositions constitutionnelles, un porte-parole a indiqué hier « qu'il ne savait pas encore et qu'il faudrait vérifier lundi. »

Depuis la relance du

DEVOIR

vous dites que vous aimez



En prime, pour vous,
deux numéros spéciaux
de la prestigieuse
revue FORCES



• Notre page éditoriale, fond et forme

• Nos reporters spécialisés et leurs dossiers du cahier Société

• Nos chroniqueurs, nos lettres de Paris, de Moscou

• Notre analyse internationale, nos reportages et ceux du Monde

• Nos pages politiques vivifiées

• L'abondance et la qualité de nos chroniques culturelles

• Le plaisir des Livres, le cahier du Samedi

• La page des sciences

• Les dossiers des nombreux cahiers spéciaux

• Les grandes entrevues du lundi

• Le choc de vos Idées dans leur page réservée

Bref vous dites que vous aimez LE DEVOIR, prouvez-le ...

Offrez au DEVOIR un nouveau lecteur pour les fêtes!!!

Pensez surtout à la prochaine génération!

Oui, J'OFFRE LE DEVOIR POUR LES FÊTES

☐ 52 semaines 196,45\$, TPS et TVQ incluses

☐ 26 semaines 103,66\$, TPS et TVQ incluses

☐ 13 semaines 52,58\$, TPS et TVQ incluses

Avec mon abonnement cadeau, expédiez-moi deux numéros spéciaux de la revue FORCES

J'inclus mon paiement par:

☐ Chèque

☐ Visa

☐ Mastercard

☐ American Express

No de carte:

Date d'expiration:

Signature:

☐ Facturez-moi (et expédiez-moi mes deux numéros spéciaux de la revue Forces)

Voici mon adresse:

Nom:

Adresse:

Ville:

Téléphone (bur):

App:

Province:

Code postal:

Téléphone (domicile):

Indications pour livraison:

Expédiez l'abonnement cadeau à l'adresse suivante:

Nom:

Adresse:

Ville:

Téléphone (bur):

App:

Province:

Code postal:

Téléphone (domicile):

Indications pour livraison:

*Veuillez commencer l'abonnement la première semaine de janvier 1992

SERVICE À LA CLIENTÈLE:

(514) 844-5738 ou 1-800-463-7559 (De l'extérieur du Grand Montréal)

Offre valable jusqu'au 31 décembre 1991.

Complétez le coupon et retournez-le à l'adresse suivante:

LE DEVOIR, C.P. 6033, succ. Place D'Armes, Montréal, (Qc) H2Y 9Z9

Ou envoyez-nous le par télécopieur au (514) 844-6175



Renée Rowan, reçoit le prix Olivar-Asselin

Josée Boileau

LE PRIX de journalisme Olivar-Asselin, décerné annuellement par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, sera remis cette année à l'ancienne journaliste du DEVOIR et pilier de la maison, Mme Renée Rowan.

Soulignant son « apport constant à la promotion des femmes au sein de notre société », le président de la SSJB, M. Jean Dorion, dit voir en Mme Rowan « un témoin actif des changements qu'a connus le Québec, particulièrement dans le domaine social ».

Entrée au DEVOIR en 1947, Renée Rowan fut la première femme journaliste du quotidien à ne pas se retrouver en page féminine mais au général, couvrant le secteur des transports. À la fin des années 50, elle suspendait sa carrière pour s'occuper de ses deux enfants.

Elle revint au journal en 1966 où elle restera jusqu'à sa retraite l'an dernier. Elle fut notamment la première journaliste québécoise à avoir une chronique « féministe » sous la rubrique « Féminin pluriel ».

Elle s'intéressa également à la consommation avec la chronique « Le panier à provisions » et sera finalement responsable de l'important secteur de la santé et des affaires sociales. Depuis son départ, elle n'a pas rompu les liens, siégeant à la deuxième fiducie du DEVOIR et collaborant parfois à nos pages.

Mme Rowan recevra son prix mardi soir, lors d'un gala qui aura lieu au Spectrum de Montréal. Au total, 12 prix seront remis, et sept lauréats sont déjà connus.

Outre Renée Rowan, on trouve Mme Louise Filion, directrice du Centre d'études nordiques de l'université Laval, pour le prix Léon-Lortie en sciences pures et appliquées; l'alpiniste Yves Laforest pour le prix Maurice-Richard en sport et athlétisme; M. Euclide Chiasson, figure marquante de la communauté acadienne, pour le prix Séraphin-Marion décerné à une personnalité francophone hors-Québec; la comédienne et metteuse en scène Denise Filiatrault pour le prix Victor-Morin en théâtre; le peintre et sculpteur Ulysse Comtois pour le prix Louis-Philippe-Hébert en arts plastiques; et le cinéaste Jean-Claude Labrecque pour le prix André-Guérin en cinéma.

Quatre salariés sur dix sont à temps partiel au Québec

Sylvain Blanchard

ENTRE 1975 et 1985, le nombre d'employés à temps partiel au Québec a progressé de 126 %. Présentement, ils représentent près de quatre travailleurs sur dix. Plus de la moitié sont des femmes.

Tels sont quelques-uns des éléments contenus dans une étude que vient de publier le Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, un organisme associé au ministère du Travail du Québec.

Selon les auteurs, la situation des employés à temps partiel demeure inquiétante, principalement en ce qui a trait à leurs conditions de travail, jugées contraires, souvent, aux dispositions de la charte des droits et libertés de la personne.

Loin d'être comparables à celles des employés permanents, les conditions de travail des employés à temps partiel se résument plutôt, règle générale, à celles énumérées dans la Loi sur les normes minimales de travail. Rien de plus, mais parfois un peu moins.

L'enquête révèle que beaucoup d'employeurs refusent d'accorder aux « temps partiel » des avantages comparables à ceux des employés à temps plein, même en proportion du nombre d'heures qu'ils travaillent. La raison : cela coûterait trop cher.

Mal servis au chapitre des congés de maladie, des congés parentaux, des régimes de retraite et des plans d'assurances collectives, bref sur l'ensemble des avantages sociaux non couverts par la Loi sur les normes du travail, les bénéfices des employés à temps partiel sont pratiquement inexistantes.

Les exceptions existent, mais dans l'ensemble, constate l'étude, les conditions de travail des « temps partiel » correspondraient grosso-modo

aux normes minimales de travail.

Ce qui fait dire aux auteurs que nous assistons « à une marginalisation de la main d'œuvre à temps partiel, que plusieurs ont dénoncé comme étant discriminatoire et contraire aux droits fondamentaux de la personne ». Ajoutant que dans les milieux où les temps partiels sont majoritairement des jeunes aux études et des femmes, « la non-proportionnalité des conditions de travail est contraire aux chartes interdisant la discrimination selon le sexe et l'âge ».

L'enquête portait sur la situation dans les centres métropolitains de Montréal et Québec. 39 % de la main d'œuvre embauchée par les 178 employeurs ayant participé à l'enquête travaillaient à temps partiel. La grande majorité dans le secteur du commerce de détail — où ils représentent souvent entre 60 et 100 % du nombre total d'employés — et dans les services.

Dans le secteur finance-assurances-affaires immobilières et services aux entreprises, le pourcentage moyen est de 15 %. Dans les divers services commerciaux, culturels et sociaux, de 50 %.

Par ailleurs, les deux principales raisons invoquées par les employeurs lors de l'embauche des employés à temps partiel, sont 1) qu'ils sont indispensables les fins de semaine, ainsi que lors des périodes de pointe; et 2) qu'ils sont indispensables pour remplacer les employés à temps plein, lorsqu'ils sont malades ou en congé.

Les autres raisons les plus souvent avancées sont, dans l'ordre, qu'ils permettent de s'ajuster à la conjoncture, d'éviter les heures supplémentaires à taux majoré, et d'évaluer les compétences des individus avant de songer à leur offrir le statut de permanents.

Le téléjournal de R.-C. sur les écrans de Mexico

Maurice Girard

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le Téléjournal de Bernard Derome peut dorénavant compter sur un nouvel auditoire : les abonnés de la câblodistribution de Mexico qui, avec ses 22 millions d'habitants, représente la plus grosse agglomération urbaine au monde.

Depuis lundi dernier, chaque soir à 21 h locales, la chaîne « Super Cable 15 » de Cablevision de Mexico repique le signal satellite qui transmet sur l'Amérique du Nord le bulletin émis à partir des studios de Radio-Canada à Montréal. (Il y a un décalage horaire d'une heure entre Montréal et Mexico.)

Cette percée de la télévision québécoise est le fruit du plus pur des hasards. « Le Canada et le Québec n'ont rien à voir avec cela. En fait, on ne s'est rendu compte que deux ou trois jours après sa mise en ondes qu'il s'agissait d'une émission canadienne », a déclaré avec un sourire dans la voix le président de Cablevision, M. George Burillo, dans une interview téléphonique à la Presse Canadienne.

De fait, c'est avec l'ambassade de France que M. Burillo avait conclu une entente pour la diffusion d'un bulletin de nouvelles en français.

« Nous voulions des nouvelles en français et nous avions le choix entre trois signaux captés par le satellite Scola. On a choisi de mettre en ondes celui qui était diffusé en direct », explique M. Burillo. Or, seule Radio-Canada diffuse en direct à cette heure de la soirée.

M. Burillo affirme qu'il ne s'agit pas d'une expérience-pilote et que le Téléjournal est là pour rester. « Les gens de l'ambassade de France sont très heureux et personne ne s'est plaint. Au contraire, nous avons reçu beaucoup d'appels de Canadiens et de francophones qui nous ont dit à quel point ils étaient heureux de voir des nouvelles en français. » La diffusion du Téléjournal et des 10 premières minutes du Point à eu des répercussions immédiates. « Nous avons reçu plusieurs appels de félicitations de professeurs et de directeurs d'école, contents du nouveau service. Les professeurs demandent même aux élèves d'écouter le bulletin, qui fait partie des discussions le lendemain en classe », dit M. Burillo.

Les étudiants québécois en comptabilité sont encore les plus faibles au Canada

Robert Dutrisac

ENCORE cette année, les étudiants québécois en comptabilité ont fait piètre figure à l'examen canadien uniforme pour l'obtention du titre de comptable agréé.

Tandis que le taux de réussite moyen au Canada atteint 50,3 %, seulement 39,7 % des candidats québécois ont obtenu la note de passage. Qui plus est, les universités francophones au Québec ont mal paru vis-à-vis leursendants anglophones : seulement 36,5 % de leurs étudiants qui ont rédigé l'examen ont connu le succès contre 55,6 % des aspirants provenant des universités anglophones, soit McGill et Concordia.

« Les résultats nous apparaissent satisfaisants », a indiqué au cours d'un entretien le président de l'Ordre des comptables agréés du Québec, M. Alain Paris, qui a précisé que « l'examen présente un niveau de difficulté dont nous sommes très fiers ».

Si ces médiocres résultats lui apparaissent satisfaisants, c'est que le taux de réussite des candidats qui en sont à leur première tentative et qui

proviennent des universités francophones du Québec n'a cessé de s'améliorer depuis deux ans. En 1989, ce taux n'était que 34,7 % alors qu'il atteint cette année 43,2 %. « C'est une appréciation de presque 10 %. En ce sens-là, la formation que donnent les universités francophones se transforme lentement », a fait valoir M. Paris.

Rappelons qu'il y a deux ans, le taux de réussite des aspirants provenant des universités francophones avait été tellement faible (29 % par rapport à une moyenne canadienne de 47,6 %) que la qualité de la formation en comptabilité que prodiguent les universités francophones avait été mise en cause.

Ainsi, un étudiant dans une université anglophone doit avoir complété quatre ans de scolarité avant de se présenter à l'examen des comptables agréés, un an de plus qu'un confrère d'une université francophone. En outre, dans le reste du Canada, les aspirants comptables font leur examen une fois leur stage pratique achevé.

Soulignons également que le Qué-

bec présente plus d'aspirants comptables à cet examen que ne le justifie son poids démographique. Plus de 37 % des étudiants qui subissent cet examen au Canada proviennent du Québec. De plus, malgré une population et une activité économique légèrement inférieures, le Québec a fourni plus de candidats à cet examen que l'Ontario : 1811 contre 1756. En revanche, la province voisine, à cause d'un taux de réussite beaucoup plus élevé (51,4 %), a formé plus de nouveaux comptables agréés : 903 contre 697 au Québec.

Parmi les universités au Québec, c'est McGill qui remporte la palme avec un taux de réussite de 57,4 %, suivi de l'Université du Québec à Chicoutimi (48,3 %), l'Université du Québec à Rimouski (47,6 %) et l'Université Laval (47,2 %). L'UQAM arrive dernière, et de loin, avec un taux de réussite particulièrement faible de 26 %.

Par ailleurs, les universités québécoises ont une raison de se réjouir : dix des vingt meilleurs résultats au Canada ont été obtenus par des candidats québécois.



PHOTO JACQUES GRENIER

Le Salon des métiers d'art vous attend

Le 36e Salon des métiers d'art a ouvert ses portes vendredi au public, à la Place Bonaventure, et ne les fermera que le 22 décembre prochain. Il compte cette année 310 stands et offre une nouveauté : une exposition-concours regroupant les oeuvres de 33 artisans québécois et de douze artisans des autres provinces et de l'étranger. L'exposition se tient sous le thème « Formes et contrastes » et évoque les années 20. Sur notre photo, les porcelaines originales de Micheline Tousignant, qui participe au salon depuis 1978. Le salon est ouvert tous les jours de 11 h à 22 h (18 h le dimanche) et l'entrée est gratuite.

Nationair réembauche 35 agents de bord mis en lock-out en novembre

Sylvain Blanchard

TRENTE-CINQ agents de bord de Nationair, mis en lock-out le 19 novembre dernier, ont repris le travail au cours des dernières heures, l'entreprise ayant accepté de les réembaucher sur une base individuelle pour toute la durée du conflit du travail.

Ces employés font partie d'un groupe de 100 qui, depuis deux semaines, frappent aux portes de Nationair pour reprendre du service. La compagnie, qui forme depuis septembre du personnel de remplacement afin de combler l'absence de son équipe régulière d'agents de bord, a décidé d'en « reprendre quelques-uns, histoire, dit-elle, de montrer que le lock-out a été décrété uniquement dans le but de se prémunir contre les effets désastreux d'une grève durant la période des Fêtes, une période très achalandée ».

Au syndicat des agents de bord, on se dit évidemment outré par la dé-

marche du groupe, mais on affirme que cela ne modifiera en rien la stratégie à suivre dans le présent conflit, qui repose essentiellement sur cinq points : les salaires, le nombre de gé-rants de service en vol, l'assignation, les réaffectations d'équipages et le temps minimum de vol garanti.

Selon Claude Lévesque, vice-président Marketing de Nationair, des menaces à l'endroit des syndicats ayant repris le travail ont com-mencé.

« Ça se passe au téléphone, mais aussi lors de l'arrivée des agents de bord à l'aéroport, indique-t-il. Des plaintes ont été logées à la police, qui se charge aussi de régler les bousculades qui se produisent occasionnellement ».

Les négociations entre l'entreprise et le Syndicat canadien de la fonction publique, qui représente les agents de bord, sont dans l'impasse, l'employeur ayant même retiré ses dernières offres, convaincu que le syndicat négocie de mauvaise foi.

« Leurs porte-parole refusent de

comprendre que les transporteurs aériens traversent des moments difficiles et que tous se battent pour leur survie », explique Claude Lévesque.

« Ils n'ont aucune considération pour la situation financière de l'entreprise. Ils s'en moquent, en fait. Tout ce qu'ils veulent, c'est de mettre de la pression sur la compagnie, alors que des milliers de Québécois s'apprentent à s'envoler vers le Sud ».

Au total, 405 agents de bord sont sous le coup du lock-out. Ce nombre comprend aussi bien ceux qui étaient de service au mois de novembre (140 à Montréal, 18 à Toronto), que ceux qui attendent d'être rappelés pour les périodes de pointe.

Leurs remplaçants sont des gens qui ont été sortis du chômage en septembre dernier, au moment où Nationair a senti que les négociations risquaient de dérailler. Ils demeureront en poste aussi longtemps qu'une nouvelle convention collective n'aura pas été signée avec l'équipe régulière d'agents de bord.

Connerie de Noël

PHILHARMONIE DES VENTS DU QUÉBEC

Direction artistique: Alain Cazes
avec le Chœur de l'Orchestre Métropolitain



11 DÉCEMBRE 1991 À 20 heures

Église Saint-Marc de Rosemont 2602, rue Beaubien Est

Concert Hydro-Québec
une co-production de Radio-Canada

Prix des billets: 20\$* (15\$* pour étudiants, âge d'or et groupe de 25 personnes et plus)* toutes taxes incluses
Renseignements: (514) 274-5125



Hydro-Québec

EN VENTE CHEZ
ADMISSION
(514) 522-1245



SRC
RÉSEAU FM STÉRÉO

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Tél.: 05 268656
Fax: (514) 845-7874
Tél.: (514) 987-6242

Agents de
brevets
d'invention
et de marques
de commerce



Bijouterie Gambard
Vente et service technique
630-A Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
AGENT OFFICIEL ROLEX

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Sénat

fédérales, les petites provinces ne se gêneront pas pour mettre des bâtons dans les roues de la locomotive canadienne.

« Si vous voulez être pris au sérieux, vous êtes mieux de vous intéresser à la réforme du Sénat, avertit ainsi celui qui a le plus fait la pluie et le beau temps de la Chambre Haute, le sénateur libéral Allan Rock, à l'intention de l'Ontario et du Québec.

« Un Sénat élu et efficace ne fonctionnera pas si, au bout du compte, les Canadiens de l'Ouest ainsi que ceux des Maritimes ne sont pas plus en mesure d'influencer les décisions au niveau central. Le processus doit aboutir à ce résultat », soumet de son côté le député manitobain Ron Duhamel.

Les deux hommes sont membres du comité Beaudoin-Dobbie. Parmi les recommandations que ce groupe fera au gouvernement à la fin février, celles qui toucheront la réforme de la Chambre Haute seront parmi les plus cruciales. À l'ouest d'Ottawa, elles détermineront si le jeu constitutionnel en vaut bien la chandelle.

On n'a pourtant pas toujours parlé de Sénat réformé dans l'Ouest canadien. Certainement pas en tout cas comme on a longuement parlé de société distincte, différente ou unique au Québec.

En effet, jusqu'à la fin des années 70, l'idée d'un Sénat élu, égal et efficace faisait figure de chimère au Canada. En 1978, un rapport rédigé par le gouvernement de la Colombie-Britannique l'excluait même carrément. « Peu de gens avanceraient l'hypothèse que l'île-du-Prince-Édouard et l'Ontario devraient avoir un nombre égal de sénateurs, peut-on en effet lire dans le document de l'époque. Un défaut encore plus fondamental de ce modèle, c'est qu'il relèguerait le Québec à une position grandement inférieure à celle qu'il occupe actuellement, une conséquence à la fois indésirable et irréaliste politiquement dans la lumière des exigences culturelles et linguistiques uniques de cette province ».

Mais quelques années plus tard, le controversé programme national de l'énergie allait changer tout cela. En Alberta, l'école de pensée qui veut qu'on n'est jamais si bien servi, et dans ce cas-ci protégé, que par soi-même, allait multiplier les convertis à la cause d'un Sénat égal. La tendance s'est encore accentuée quand l'arrivée au pouvoir à Ottawa des conservateurs n'a pas produit pour l'Ouest l'augmentation d'influence escomptée.

Aujourd'hui, à l'extérieur de l'Ontario et du Québec, on s'entend remarquablement sur le modèle d'un paradis politique pour remplacer le Sénat actuel. Pour la majorité des intéressés, c'est une Chambre Haute composée d'une centaine de personnes, à raison de dix par province, qui conserve l'essentiel des larges pouvoirs dont est déjà doté le Sénat actuel, à savoir le dernier mot

sur la plupart des faits et gestes de la Chambre des Communes.

Dans cette Chambre Haute, la voix des grosses provinces, l'Ontario en tête, est mise en sourdine. Celle des régions résonnent plus fort. Ses chances d'avoir des échos législatifs sont décuplées. « Ce qu'on veut d'abord, c'est contrôler l'Ontario », résume à ce sujet le professeur Edward McWhinney, de l'Université Simon Fraser à Vancouver.

Et ainsi, même pour sortir d'une impasse, le gouvernement devrait rallier à sa cause deux tiers des députés de la Chambre des Communes comptant pour la moitié de la population du pays, en d'autres mots, se trouver des appuis à l'extérieur du parti au pouvoir et qui déborderaient souvent du cadre d'une ou deux grosses provinces.

Mais là où le débat commence, et tout indique qu'il ne finira pas de sitôt, c'est entre ceux pour qui ce paradis n'est pas de ce monde, et les autres qui en font un credo constitutionnel incontournable.

C'est si le Sénat ainsi réformé est la nouvelle religion de l'Ouest, elle compte ses grands-prêtres. Preston Manning et son Parti réformiste en est. Le gouvernement de l'Alberta avec en tête son premier ministre Don Getty, également, tout comme Clyde Wells, de Terre-Neuve, qui y voit l'application naturelle de son dogme quant à l'égalité absolue des provinces canadiennes.

Pour eux, le futur Sénat est un Sénat triple-E, élu, égal et efficace. Son fondement repose carrément sur un acte de foi, pas sur une opération mathématique. « Procéder autrement serait un désaveu des principes fondamentaux du fédéralisme », énonce ainsi le premier ministre Wells.

« La réponse la plus simple, c'est que nous ne croyons pas que ce pays ira de l'avant tant qu'il continuera à perpétuer des valeurs du passé, a témoigné plus longuement Bert Brown, un député albertain président du comité pour un Sénat triple-E devant la commission Beaudoin-Dobbie la semaine dernière. La Confédération a changé du tout au tout depuis 1867. Si elle doit avoir un avenir, elle doit être basée sur le principe de l'égalité », a expliqué ce fermier qui tient tellement à la réforme du Sénat qu'il a été candidat il y a deux ans à la seule élection sénatoriale à s'être déroulée au Canada.

Pour l'école pure et dure du Sénat triple-E, le modèle, c'est le Sénat américain. 50 États de toutes grosseurs qui siègent à égalité au sein d'une des principales institutions politiques américaines. Aux États-Unis, raconte ainsi Bert Brown, les 26 plus petits États, qui ensemble font la majorité au Sénat, représentent une proportion moins élevée de la population totale du pays que les six petites provinces canadiennes. De plus, jamais dans l'histoire américaine a-t-on vu les petits États se liguer pour imposer leur volonté aux gros.

Le Québec aurait encore moins de raisons d'inquiétude, y poursuit-on, puisqu'on offrirait aux sénateurs francophones un veto sur les questions touchant à la langue et la culture.

Mais à cette réforme ambitieuse s'opposent plusieurs voix qui mettent en doute son réalisme, voire même son bien-fondé. Ainsi, exception faite d'Edmonton et de Terre-Neuve, les capitales provinciales s'avancent

timidement sur le terrain de l'égalité à la Chambre Haute.

Récemment, le gouvernement du Manitoba s'est prononcé pour un Sénat élu et efficace, mais a laissé ouverte la question de sa composition. Il faudrait qu'il soit égal ou équitable, peut-on en effet lire dans le rapport manitobain. L'île-du-Prince-Édouard non plus n'a pas voulu se ranger dans le camp d'une Chambre Haute égale. Et l'idée laisse de glace ou presque les nouveaux premiers ministres néo-démocrates de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

« Un Sénat égal risque d'être dangereux et obstructionniste », explique à ce sujet Patrick Riley, un avocat manitobain spécialisé dans les questions constitutionnelles et le droit linguistique.

Selon son analyse, le problème actuel du Sénat n'est pas autant la domination des grandes provinces sur le reste du pays que le fait que les plus petites provinces y ont déjà une représentation excessive.

L'île-du-Prince-Édouard, fait-il en effet valoir, compte déjà un sénateur pour 31 500 citoyens, soit une représentation proportionnelle dix fois supérieure à celle de l'Ontario. Or, selon les mêmes calculs, dans un Sénat égal, chaque habitant de l'île aurait un pouvoir égal à celui de 75 Ontariens !

Quant à l'Alberta, elle se trouve à gagner sur tous les tableaux. Comme elle compte pour 10 % de la population canadienne, la formule qu'elle avance l'assure à la fois d'une représentation égale et d'un poids proportionnel à sa propre population.

« Ce serait antidémocratique à l'extrême », juge pour sa part Alvin Finkel, de l'Université albertaine d'Athabasca. Contrairement à ce qu'avance Clyde Wells, cet expert ne trouve dans les principes fondateurs de la Confédération aucun désir de s'assurer que les provinces soient égales.

« La cause du Sénat demeure un sujet d'élite, un sujet gouvernemental », fait valoir de son côté Paul Thomas, de l'Université du Manitoba, qui ne croit pas qu'il y ait équivalence entre les passions soulevées dans l'Ouest par la question du Sénat et celles ravivées au Québec par le débat sur la société distincte.

Mais Stephen Harper, conseiller politique du Parti réformiste, la force montante dans l'Ouest jusqu'à nouvel ordre, prêche qu'un Sénat triple-E est incontournable. Et l'ancien homme fort de l'Alberta, Peter Lougheed, lui donne partiellement raison : « Je crois que si l'Ouest s'unit, nous avons de bonnes chances cette fois-ci », a-t-il prédit récemment.

Dans l'Ouest, précise Roger Gibbons, un expert de l'Université de Calgary, « le Sénat réformé sera la monnaie d'échange pour qu'on accepte la société distincte ».

Dans les officines fédérales, on est déjà à chercher ces jours-ci la façon d'éviter la collision frontale entre les aspirations de l'Ouest et les objections prévisibles de l'Ontario et du Québec. Aux dernières nouvelles, la population de ces deux provinces s'objecte dans une proportion de plus de 60 % à la notion d'un Sénat égal. Pour Ottawa, il y a là matière à faire dérailler toute l'opération constitutionnelle.

Mais, pour autant, pour l'heure, on en est encore à ajouter du carburant à la cause d'un Sénat réformé.

◆ Loi 178

des dans leur langue commune par l'entremise de l'affichage », dit-il.

M. Cosgrove est d'avis que « la plupart des membres du parti sont favorables à la recherche d'une autre approche », sans dire laquelle, bien que l'on comprenne qu'il favorise l'affichage bilingue avec priorité au français. Il croit que la réouverture du débat ne menace en rien la paix sociale, puisque beaucoup de francophones s'interrogent eux-mêmes sur le bien fondé de cette loi.

Le proposeur estime que « le français n'est pas menacé au Québec ». Il pense que depuis 1988, la situation du français s'est améliorée. Il y a aujourd'hui chez les francophones « plus de confiance » et « les anglophones reconnaissent que la langue française doit avoir la priorité ». Maintenant que le Québec « est fort linguistiquement et que sa majorité est bien en selle » en économie et en politique, M. Cosgrove compte sur « la générosité et l'ouverture d'esprit que j'ai toujours connues chez mes concitoyens ».

À son avis, la question linguistique n'est pas la plus importante à régler. Il y a le chômage, la pauvreté, la capacité concurrentielle de nos entreprises. Mais la loi 178, et non pas toute la politique linguistique du gouvernement, doit être réexaminée parce qu'elle est « perçue comme in-

juste » par les communautés anglophone et allophone, dit M. Cosgrove. Et la perception, dans ce cas, est « une réalité qui peut conduire à des tensions et des malaises ».

M. Cosgrove ne réclame pas le retrait de la Loi 178 parce qu'il estime nécessaire de développer au préalable un consensus ferme sur la solution de rechange. Il rappelle que l'Assemblée nationale devra s'interroger sur la pertinence de cette loi en décembre 1993, au plus tard. Et que tout le temps qui reste d'ici là ne sera pas de trop pour réfléchir et trouver un terrain d'entente.

La Loi 178 avait été adoptée le 22 décembre 1988 à la suite d'un jugement de la Cour suprême du Canada invalidant les dispositions de la Loi 101 interdisant l'affichage dans une autre langue que le français. Le gouvernement Bourassa avait dû invoquer la clause dite « nonobstant » afin de déroger à la Charte canadienne des droits, ce qui est tout à fait légal, afin de maintenir l'interdiction de l'affichage commercial autre que français. La Charte prévoit que le maintien en vigueur de la clause dérogatoire doit être révisé par le parlement qui l'invoque tous les cinq ans, ce qui mène au 22 décembre 1993. La Loi 178 permet l'affichage dans une autre langue à l'intérieur des commerces.

En conférence de presse, le pre-

mier ministre a relaté ces faits, souligné qu'aucune décision ne doit être prise avant 1993, et rappelé les raisons pour lesquelles cette loi avait été adoptée, c'est-à-dire l'importance pour le gouvernement du Québec de protéger et de promouvoir le caractère français du Québec en Amérique du Nord. Il soutient qu'on ne doit pas s'étonner qu'une telle résolution soit adoptée par le conseil général. Elle correspond, à son avis, à la politique du gouvernement et au programme du parti.

« La grande majorité (des Québécois) tiennent à ce que le français soit affirmé au Québec dans un contexte nord-américain, dit-il, et dans toute la mesure du possible, sans affecter les droits de la personne. Même le chef du Bloc québécois, M. Lucien Bouchard, parle maintenant publiquement du malaise que crée pour lui la Loi 178 », a rappelé sourire aux lèvres le premier ministre.

Cette résolution est-elle une tentative d'adoucir le Canada anglais à la veille d'importantes négociations constitutionnelles ? « Un premier pas important pour le Canada anglais serait qu'il comprenne les raisons pour lesquelles elle a été adoptée », a-t-il répondu. Un proche du premier ministre a expliqué par la suite aux journalistes qu'il ne fallait pas chercher là de stratégie concertée.

◆ Maastricht

des relations internationales. Alors de ce point de vue, il y a une déception chez les dirigeants français de voir que l'Europe s'en va dans un sens libéral.

Le couple Allemagne-France qui servait de pivot à la Communauté européenne n'est plus aussi uni qu'il l'était sur ce que devrait être l'Europe. Témoin cet échange au cours d'un débat télévisé : le ministre français de l'Industrie parle de « politique industrielle ». Son interlocuteur britannique, le commissaire européen sir Leon Brittan lui réplique aussitôt : « La concurrence avant tout ! » Et son interlocuteur allemand, président du groupe Siemens lui demande : « Qu'est-ce que c'est, la politique industrielle ? »

On observe aujourd'hui une convergence de vues et d'intérêts entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne sur la politique économique de la Communauté européenne. Toutes deux préconisent l'élargissement immédiat de la Communauté aux quatre pays de l'ARLE d'abord (Association européenne de libre-échange) puis aux pays d'Europe de l'Est qui le souhaitent. Perspective que redoutent les Français et surtout parmi eux, ceux qui ont été les premiers piliers de la construction européenne, les agriculteurs. « L'élargissement de la Communauté à 25 ou 30, c'est la fin de la construction européenne, dit M. Raymond Lacombe, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). C'est le libre-échange flamboyant des Anglais qui gagne et c'est la renationalisation des politiques. L'Angleterre a d'ailleurs voulu mener dès le début une politique de libre-échange plutôt qu'une politique communautaire. Les Anglais sont arrivés dans la Communauté en 72 comme le cheval de Troie des États-Unis d'Amérique ».

Pour ce qui est de l'Union économique et monétaire qui va prendre forme à Maastricht, elle fait la part belle aux conceptions allemandes : la Banque centrale européenne s'inspire largement de la Bundesbank. Indépendante des gouvernements, elle aura pour priorité de contrôler l'inflation. La France aurait souhaité un modèle plus comparable à la Banque de France qui suit les directives du ministère des Finances. Avec la Ban-

que centrale européenne, la marge de manœuvre budgétaire des gouvernements risque d'être limitée. Bien que de l'avis des experts, l'union monétaire n'implique pas la perte d'autonomie sur la politique économique, budgétaire et fiscale. Du moins au début. « Chaque État sera en mesure de déterminer sa politique fiscale comme il l'entend, sous réserve qu'il ne dépasse pas les limites de déficit budgétaire admises au niveau communautaire », explique Charles Hamer, sous-directeur de la banque Paribas. « La répartition des recettes fiscales entre impôts directs et indirects ne sera jamais de compétence communautaire. En tous cas pas avant de nombreuses années ».

Avec ses trois capitales, Bruxelles (siège de la Commission), Strasbourg (siège du Parlement) et Luxembourg (siège de la Cour européenne de justice), ses institutions aux rouages complexes dont on ne sait pas très bien qui dirige, avec son armée de 19 000 fonctionnaires attachés à la Commission européenne, la Communauté européenne peut sembler bancale ou monstrueuse. Un reproche est souvent fait à l'administration européenne de tomber dans la bureaucratie et la dérive réglementaire. Mais on ne comprend pas la Communauté européenne si on la considère comme une structure arriérée, achevée. La Communauté européenne est une Constitution en train de s'écrire et de se réaliser en même temps. Une constitution en évolution, en modification constante. « C'est un processus en évolution et un peu bizarre, dit M. Philippe Moreau-Defarges. C'est une structure de type fédéral, mais qui continue à fonctionner avec des États. C'est tout à fait original, c'est unique. Mais pourquoi pas ? Rien ne dit que la C.E. devrait copier les États-Unis. On peut très bien imaginer un cadre évolutif, un équilibre mouvant entre la Communauté et les États qui la composent ».

La recherche du compromis a fait le succès de la Communauté européenne, mais elle lui a donné cette allure chaotique qui fait que l'on se demande parfois si l'Europe n'est pas un mirage inventé par des technocrates ou un projet grandiose et confus pour les politiciens en mal de grand dessin. Le président Mitterrand fait volontiers dans le lyrisme lorsqu'il en parle : « Il faut avoir l'au-

dace de regarder à l'horizon. Notre avenir c'est l'Europe ».

Mais l'Europe existe. Les agriculteurs de la Communauté européenne ont été la première catégorie socio-professionnelle à la rencontrer, avec la Politique agricole commune. Et de l'avis de M. Raymond Lacombe, en font depuis 30 ans un bilan « globalement positif » puisqu'elle a permis d'accroître considérablement la productivité, et de hausser le revenu agricole.

Dans le secteur des entreprises et des banques, la Communauté européenne est aussi une réalité. Avec l'avènement du grand marché en janvier 1993, la libre circulation des biens des personnes et des services sera accomplie. La Communauté a une existence juridique et administrative très forte : « Toute la législation française, lorsqu'elle est élaborée, préparée, doit tenir compte de l'Europe, et de la façon dont elle va s'harmoniser avec ce qui se fait chez nos partenaires européens » dit M. Philippe Moreau-Defarges.

Les partenaires non-européens de la Communauté ont souvent manifesté leur inquiétude à l'égard de la construction européenne, soupçonnée de vouloir bâtir une « forteresse Europe ». Cette crainte est à présent largement dissipée. Il est maintenant acquis que le grand marché de 93 et l'union économique et monétaire vont faciliter les investissements, les acquisitions en Europe et l'accès au marché européen. Dès janvier 93 par exemple, si une banque canadienne a une filiale dans un pays de la CE, cette filiale pourra ouvrir des succursales partout dans les autres États de la CE sans avoir à demander d'autorisation. Les spécialistes estiment d'autre part que la monnaie unique simplifiera et donc encouragera les investissements étrangers en Europe. Sur le plan de l'accès aux marchés, cette ouverture n'est pas bien accueillie par les agriculteurs. « Vu son manque d'unité politique, la CE n'a pas été capable de résister à l'Oncle Sam dans le Gatt », dit M. Raymond Lacombe. « C'est pourquoi nous sommes partisans d'une Europe consolidée pour redonner plus de tonus à la politique intérieure communautaire face aux autres partis du monde ».

Cependant aujourd'hui, c'est bien plus la tendance ultra-libérale qui l'emporte et qui dessine une communauté européenne à son image.

◆ Bourassa

mes de santé et d'éducation post-secondaire, de même que les programmes à frais partagés dans le domaine de l'aide sociale.

Lors d'une séance d'information, jeudi dernier, le ministre des Finances, M. Gérard D. Levesque, disait que les résultats de cette rencontre s'annonçaient décevants. Il a expliqué en long et en large comment les différentes méthodes de calcul des différents programmes de transferts fédéraux désavantagent le Québec et toutes les provinces les moins nantes au profit des trois provinces les plus riches, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, qui récoltent à elles seules 43 % des sommes. Globalement la part des transferts fédéraux dans les revenus du Québec a chuté de 29 % en 1983-84 à 19,7 % cette année.

Un déblocage dans ce dossier pourrait inciter M. Bourassa à participer, et peut-être faire avancer la cause du Québec, à une réunion à 11 premiers ministres.

Dans son discours au conseil général, le premier ministre a rappelé qu'il avait annoncé, le 23 juin 1990 au lendemain de l'échec de l'accord du lac Meech, la suspension de la participation du Québec aux conférences fédérales provinciales « dans le domaine constitutionnel ». « Mais, dit-il, j'avais souligné l'importance de ne pas compromettre la stabilité économique du Québec ». Les accords fiscaux représentent des milliards de revenus pour le Québec.

En conférence de presse, M. Bourassa s'est toutefois demandé tout haut si « même dans les questions économiques, les discussions à 11 peuvent donner des résultats posi-

tifs ». Il a dit que « pour l'instant, je suis réservé quant à une telle opportunité ».

Lorsqu'un journaliste lui fit remarquer qu'une conférence sur l'économie déborderait sans doute sur la constitution, M. Bourassa a esquivé la question.

Même si les 400 militants et députés participant au conseil général du week-end ne devaient guère parler constitution, le sujet est revenu de manière incessante. À commencer par le plan d'action 1992 du parti soumis au militants à huis clos hier matin. Ce plan est entièrement orchestré autour de la préparation du référendum prévu à la Loi 150 en tenant compte du fait que l'an prochain sera également « une année préélectorale ». Le P.L.Q. prévoit dépenser en 1992, sans compter le budget des circonscriptions ni la campagne référendaire, quelque 3,9 millions \$, soit 125 000 \$ de plus que durant l'année électorale de 1989.

Le parti postule que le référendum aura lieu à l'automne et non au printemps, bien que la Loi 150 évoque les deux scénarios. « Cela signifie que le parti doit avoir établi son orientation finale, au plus tard au début de l'été, quant à l'acceptation éventuelle des offres ou le recours à l'alternative prévue dans le rapport Allaire ». Il est à noter que nulle part dans ce document l'on utilise le mot souveraineté, ni lorsqu'on parle du référendum, ni lorsqu'on parle de cette « alternative prévue dans le rapport ».

Le document prévoit la convocation à la fin du printemps soit d'un conseil général, soit d'un congrès spécial pour déterminer la position libérale face aux offres fédérales. Samedi, le premier ministre a refusé de s'engager à tenir un congrès spé-

cial. Des militants du P.L.Q. dont l'auteur du document constitutionnel M. Jean Allaire et le président de la Commission Jeunesse M. Mario Dumont, affirment pourtant qu'il s'agit de la seule instance habilitée à prendre une décision démocratiquement.

Le parti prévoit organiser en mars, avril et mai une tournée de consultation sur les offres fédérales formelles, après que le comité du suivi des engagements électoraux eut procédé à une analyse détaillée de ces offres.

Pour le moment, les propositions fédérales préliminaires sont loin de satisfaire les exigences libérales, a indiqué samedi le président de ce comité, M. Thierry Vandal. Dans « une perspective de dialogue et de compréhension mutuelle », M. Vandal soumet à l'attention du reste du pays que trois chapitres méritent des améliorations notables : l'union économique, le partage des pouvoirs et la réforme des institutions.

Dans son discours aux militants, M. Bourassa a longuement parlé d'union économique. Il a incité ses partisans à suivre de près le déroulement du sommet de Maastricht, en Hollande, où les Douze doivent discuter aujourd'hui et demain de l'union monétaire et de l'union politique européenne. Ce débat « nous concerne », dit-il. Déjà, il tire de ces assises une conclusion : « l'union économique et l'union politique sont indissociables ». Là-bas comme ici, c'est au cœur du débat.

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

Loto Québec		RÉSULTATS		Loto Québec	
Le Mini	Tirage du 91-12-06	440	Tirage du 91-12-06	La Quotidienne	Tirages du 91-12-02 au 91-12-07
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS		
6 4 7 6 8 6	50 000 \$	6 5 1 6 7 7	100 000 \$ *	3	4
4 7 6 8 6	5 000 \$	5 1 6 7 7	1 000 \$ *		
7 6 8 6	250 \$	1 6 7 7	100 \$ *	LUNDI	282
7 8 6	25 \$	6 7 7	25 \$ *	MARDI	343
8 6	5 \$		5 \$ *	MERCREDI	446
6 4 7 6 8	1 000 \$			JEUDI	272
6 4 7 6	100 \$			VENDREDI	854
6 4 7	10 \$			SAMEDI	140
					5284
		* La valeur du lot est doublée lorsqu'un billet gagnant contient le symbole « 2X »			
INTER PLUS	Tirage du 91-12-06	PROMISSE	Tirage du 91-12-06	649	Tirage du 91-12-07
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS DÉCOMPOSABLES	NUMÉROS		
0 6 1 6 9	250 000 \$	4133792	500 000 \$	5 6 33 41 44 49	9
6 1 6 9	2 500 \$	133792	5 000 \$		
6 1 6 9	250 \$	33792	500 \$	GAGNANTS	LOTS
1 6 9	25 \$	3792	100 \$	6/6	1 10 000 000,00 \$
6 9	10 \$	792	25 \$	5/6+	11 113 745,70 \$
		792	25 \$	5/6	439 2 280,10 \$
		92	5 \$	4/6	26 776 71,60 \$
UMEROS MOBILES		NUMÉROS	LOTS	3/6	518 562 10 \$
0 9 0 7 1	1 000 \$	3015697	250 000 \$	VENTES TOTALES: 30 059 935,00 \$	
1 9 3 2	100 \$	015697	5 000 \$	PROCHAIN GROS LOT (approx.): 2 400 000,00 \$	
5 1 6	25 \$	15697	500 \$	PROCHAIN LOT: 91-12-11	
		5697	100 \$		
Extra	Tirage du 91-12-07				
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS NON-DÉCOMPOSABLES	NUMÉROS		
2 6 2 5 8 4	100 000 \$	100 000 \$	1371972	3 4 8 31 36 37	40
6 2 5 8 4	1 000 \$	50 000 \$	3384726 4884619		
2 5 8 4	250 \$			GAGNANTS	LOTS
5 8 4	50 \$	5 000 \$		6/6	0 1 000 000,00 \$
8 4	10 \$			5/6+	2 16 260,00 \$
4	2 \$			5/6	32 677,50 \$
				4/6	1 882 53,70 \$
T V A, le réseau des tirages				3/6	33 668 5,00 \$
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.				VENTES TOTALES: 1 207 654,00 \$	
				GROS LOT A CHAQUE TIRAGE: 1 000 000,00 \$	

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale Jean Charrier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. Heures, Bernard Morier, Laurent Soumis, Jacques Grenier et Jacques Hédeau (photographes), à l'information culturelle Pierre Beaulieu, Paul DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque (Le Plaisir des livres), Nathalie Petrowski, Odile Tremblay, à l'information économique Robert Dutrisac, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte, à l'information politique José Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Jocelyne Richer (information générale et parlementaire à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau, éditorialiste (politique internationale) et responsable de la page « Idées et événements », aux affaires sociales Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpelier (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commiss), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Marion Scott, Sylvie Scott, Serge LaPlante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Caroline Bourgeois, Francine Gin-

gras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major, Nathalie Thabet, Odette Vernier (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes), Jeanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION Nicole Camard (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Pernier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbell (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuda, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCES CLASSEES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Marion Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlene Clôté, Françoise Coulombe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau (avis publics), Michelle Ruelland, Patrick Sallesse, LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québecor Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamique, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boulevard St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0058 Dépot légal Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS : 003708) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

Cette semaine à la Bourse

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nom de la Compagnie	date	heure	lieu
Vauquelin (Mines)	16-12	10 h 30	Montréal
Tudor	17-12	10 h 00	Calgary
Goodfellow	17-12	11 h 00	Delson
Baton Broadcasting	18-12	11 h 00	Toronto
Cogeco	18-12	11 h 00	Montréal
Chum	18-12	11 h 00	Toronto
Duvernay (Exploration)	19-12	10 h 00	Montréal
Pionner Metals	19-12	10 h 00	Vancouver
Renable Gold Trust	19-12	11 h 00	Toronto
Promatek (Industries)	20-12	10 h 00	Montréal

ÉCHÉANCE DE BONS DE SOUSCRIPTION

Minerals Lac
Symbole : LAC.WT.A
Valeurs : action ordinaire.
Base de souscription : un bon de souscription pour acheter une action ordinaire au prix de 14,25 \$ l'action.
Date d'échéance : le 13 décembre 1991.

B.C. Pacific Capital
Symbole : BPQ.A
Valeurs : action ordinaire.
Base de souscription : un bon de souscription plus 2 \$ permet d'acquérir une action de catégorie A de **B.C. Pacific Capital**.
Date d'échéance : le 12 décembre 1991.

Unicorp Energy
Symbole : UNI.WT
Valeurs : action ordinaire classe A sans droit de vote.
Base de souscription : trois bons pour acheter une action sans droit de vote au prix de 21 \$ l'action.
Date d'échéance : le 30 décembre 1991.

DROITS DE SOUSCRIPTION ADMIS POUR LA NÉGOCIATION
Great Lake Minerals
Symbole : GKM.RT
Base d'attribution : un droit pour chaque action ordinaire détenue.
Base de souscription : cinq droits et 50 cents permettent d'acquérir une action ordinaire.
Date d'enregistrement : le 19 novembre 1991.
Date d'échéance : le 10 décembre 1991.

Peerless (La Corporation de tapis)
Symbole : PRG
Base d'attribution : un droit pour chaque action détenue.
Base de souscription : quatre droits et 3,40 \$ permettent d'acquérir une action additionnelle.
Date d'enregistrement : le 29 novembre 1991.
Date d'échéance : le 20 décembre 1991.

ÉCHÉANCE DU PRIVILÈGE D'ENCAISSEMENT PAR ANTICIPATION

Abitibi-Price
Valeurs : Actions privilégiées, cumulatives, rachetables série F, 94 cents.
Prix à l'encaissement : 11,50 \$ plus les dividendes accumulés et non versés.
Date limite pour exercer votre privilège : le 30 novembre 1991.
Date d'encaissement : le 2 janvier 1992.

Crown Life Properties
Symbole : CFM.PR.A
Valeurs : Actions privilégiées, cumulatives, rachetables, série 1, 7,375 %.
Prix à l'encaissement : 25 \$ plus 7 cents, représentant les dividendes non versés du 31 décembre 1991 au 14 janvier 1992, pour chaque action privilégiée, rachetable, série 1, de **Crown Life Properties** encaissée par anticipation.
Date limite pour exercer votre privilège : le 16 décembre 1991.
Date d'encaissement : le 15 janvier 1992.

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Fairbanks Gold
Modalités : la société **Amax Gold** a déposé une offre d'achat portant sur la totalité des actions de **Fairbanks Gold**. **Amax Gold** offre d'échanger deux actions ordinaires de la société **Amax Gold** et un bon de souscription pour chaque groupe de quatre actions de **Fairbanks Gold**. L'offre se termine le 2 janvier 1992.

Canadian Jorex
Symbole : CJX
Modalités : **Manville Oil & Gas** a fait une offre pour se porter acquéreur de la totalité des actions ordinaires en circulation de **Canadian Jorex**. Cette offre se réalisera à la condition (en autres) que soient soumises à l'offre au moins 25 % des actions ordinaires émises et en circulation de **Canadian Jorex** qui ne sont pas détenues par **Manville Oil & Gas**. L'offre est de 0,85 action ordinaire de **Manville Oil & Gas** pour chaque action ordinaire de **Canadian Jorex** soumise à l'offre.

RACHAT EN TOTALITÉ

The Foundation Company of Canada
Valeurs : actions privilégiées, cumulatives, rachetables au gré de la société.
Prix de rachat : 20 \$ plus 27 \$ de dividendes accumulés.
Date de rachat : le 19 décembre 1991.

Banque canadienne impériale de commerce
Symbole : CM.PR.D
Valeurs : Actions privilégiées, à taux flottant, Série 3.
Prix de rachat : 100 \$ par action plus les dividendes accumulés.
Date de rachat : le 28 février 1992.

PLAN D'ENTENTE

Explorations St-Geneviève, Bay Resources and Services
Symbole : BAJ
Modalités : La Bourse a été avisée que les sociétés suivantes projettent de fusionner avec **Explorations St-Geneviève**, une filiale à part entière de **Ressources St-Geneviève** et **Bay Resources and Services**, pour former **Exploration SEG** (SEG) a raison du nombre d'actions suivant qui seront échangées pour une action de SEG :
— 3,17 actions de **Explorations St-Geneviève**;
— 5,24 actions de **Bay Resources and Services**;
— 3,71 actions de **Duvernay**;
— 5,35 actions de **Monique**.
Une assemblée des actionnaires pour chacune des sociétés est prévue pour le 16 décembre 1991.

DIVIDENDES-ACTIONS

Wajax
Symbole : WJX.B
Taux : 0,0095 action de catégorie B de **Wajax** pour chaque action de catégorie B détenue, soit 7 cents calculés selon un prix de 7,35 \$ par action.
Date d'enregistrement : le 13 décembre 1991.
Date de paiement : le 31 décembre 1991.

À TITRE D'INFORMATION

Bombardier
Symbole : BBD.B
La société a indiqué qu'elle avait l'intention de fractionner les actions à droit de vote multiple classe A et actions subalternes à droit de vote classe B sur la base de 2 pour 1. L'assemblée des actionnaires aura lieu le 17 janvier 1992.

Brascade Resources
Brascan a l'intention de déposer une offre d'achat visant à se porter acquéreur de la totalité des actions ordinaires de la société qui sont en circulation au prix de 9,62 \$ pour chaque action de **Brascade Resources** soumises à l'offre.

Shasper Investments
Symbole : SHQ
La société **Shasper Investment** a l'intention d'utiliser l'article 206 de la Loi sur les sociétés par actions (Canada) pour se porter acquéreur des actions ordinaires restantes au prix de 1,60 \$ l'action.

NOUVELLE INSCRIPTION

Nom de la compagnie : **Digital Equipment** Symbole : DEC

Les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources que nous croyons dignes de foi mais nous ne pouvons garantir leur exactitude. Ce document, est un bulletin d'information, et pourrait s'avérer incomplet.

Ces renseignements sont fournis par
Tassé Tassé & Associés, Limitée

Hydro-Québec tente de rassurer ses créanciers et fournisseurs européens

Hélène Boyer

Collaboration spéciale

PARIS — Les créanciers et fournisseurs européens d'Hydro-Québec sont de plus en plus inquiets face à la polémique entourant le projet Grande-Baleine. Hydro veut rassurer plus particulièrement ses partenaires financiers chez qui elle a emprunté près de 7 milliards \$ au cours des dernières années.

Hésitant devant la possibilité d'ouvrir un bureau en Europe, Hydro-Québec se voit forcée d'en accélérer l'implantation pour répondre adéquatement aux demandes d'information. Installé depuis septembre dernier dans les locaux de la DGQ à Bruxelles, le nouveau bureau est dirigé par M. Jacques Finet, vice-président Europe chez Hydro-Québec.

Il fallait que le gouvernement rassure vite et bien ses partenaires. « La publicité parue dans le quotidien américain aura fait déborder le vase. C'est un gros travail de rétablir les faits. Et, pour arriver à nos objectifs,

il fallait assurer notre présence auprès de nos partenaires européens », a déclaré d'entrée de jeu M. Finet dans une entrevue accordée au DEVOIR dans son bureau bruxellois.

Au cours de l'entretien, le vice-président fait remarquer que la dette totale de la société atteint environ 25 milliards \$ dont 30 % en devises européennes. C'est donc dire l'importance stratégique que les marchés allemand, suisse, belge et britannique représentent. Outre ces liens financiers, Hydro-Québec achète pour « quelques millions de dollars » en équipements spécialisés à chaque année.

Contesté, dénigré ou encensé, le projet Grande Baleine n'épuise pas le registre des passions : « Nos financiers nous disent qu'ils sont accusés d'être associés, par le biais de leur financement, à une partie de la destruction de la planète ! », de mentionner Jacques Finet. Pour « rétablir les faits et donner une information factuelle », il entend parler, entre autres, des quelque 400 études d'impact réalisées au cours des cinq dernières

années et des 60 millions \$ dépensés pour les mener à terme. Le plan de travail de M. Finet grossit à vue d'oeil.

Son premier geste fut de rencontrer les responsables travaillant sur le projet de charte des autochtones à l'ONU (Organisation des Nations unies). Il compte multiplier les rencontres dans les mois à venir : « Je désire rencontrer toutes les associations professionnelles et scientifiques avec lesquelles nous travaillons, précise Jacques Finet. De plus, nous verrons à diffuser de l'information auprès des groupes de pression et de protection de l'environnement de sorte qu'ils puissent juger en toute connaissance de cause ». Pour l'instant, aucune rencontre avec les écologistes européens n'a été prévue. Bien que la presse française demeure peu loquace sur le projet de Grande-Baleine (même situation pour l'ensemble des dossiers concernant le développement de l'énergie hydro-électrique du Québec), certains groupes appuient d'emblée les autochtones dans leurs revendica-

tions.

Pour Jacques Finet, la réalisation du projet hydro-électrique de Grande-Baleine s'avère essentielle pour le Québec : « Nous pourrions, il est vrai, retarder ce projet de quelques années. Mais, nous avons choisi de faire payer une partie des coûts des équipements par les Américains. Et ce, tout simplement en devant les travaux de certains projets. Nous pouvons ainsi vendre aux États-Unis l'électricité dont nous n'avons pas encore besoin. Comme Québécois, on ne devrait pas se priver d'occasions comme celle-là », dit-il.

Pour mener à bien sa tâche d'information en Europe, Hydro-Québec a embauché la firme de communication Burson-Marsteller. Le contrat, d'une durée non déterminée, coûte entre 40 000 \$ et 50 000 \$ par mois à la société para-publique. Somme qui, soutient M. Finet, apparaît dérisoire à côté des investissements et des emprunts réalisés par Hydro-Québec sur le seul marché européen.

La rente de retraite versée par l'État québécois a diminué pour la première fois en 20 ans

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Pour la première fois depuis 1970, la rente de retraite versée par le Régie des rentes du Québec (RRQ) a diminué en 1990 par rapport à l'année précédente glissant de 310,34 \$ à 303,89 \$ par mois alors que le nombre des nouveaux bénéficiaires est passé de 50 435 à 57 408 durant la même période.

Au 31 mars 1991, le nombre total des bénéficiaires actifs recevant une rente de retraite, de conjoint survivant, d'invalidité ou d'orphelin était de 809 409 pour 3 182 500 cotisants.

Dans son rapport annuel 1990-1991, la direction de la Régie a attribué cette diminution de la rente mensuelle au programme d'information à la clientèle qui a permis de verser des rentes principalement à des gens qui avaient très peu d'années de cotisation ou qui ne savaient pas qu'ils y avaient droit.

Par contre, les déboursés de la Régie aux retraités de toute catégorie ont continuellement augmenté. En 1970 ils atteignaient 26 millions \$. En 1990, ils se situaient à 3,2 milliards \$.

La rente de retraite qui ne représentait que 39,5 % des déboursés en 1970 en englobait 65 % aujourd'hui.

Le rapport annuel souligne que la répartition selon l'âge des nouveaux bénéficiaires de la rente de retraite a radicalement changé à la suite de la modification apportée à la Loi en 1984 permettant la retraite à l'âge de 60 ans.

En 1982, 95 % des 29 607 nouveaux retraités avaient 65 ans et 4,4 % 66 ans ou plus. Deux ans plus tard, ces deux groupes d'âge ne représentaient plus que 24 et 1,6 % des 73 037 nouveaux retraités, alors que les trois quarts d'entre eux étaient âgés de 60 à 64 ans.

Depuis 1985, une redistribution de l'âge des nouveaux retraités continue de se faire, puisqu'en 1990, 63 % des 57 408 nouveaux retraités étaient âgés de 60 à 64 ans, 27 % de 65 ans et 10 % de 66 ans et plus.

Au chapitre de l'allocation familiale, la RRQ a noté que depuis 1989 le nombre d'enfants bénéficiaires inscrits a augmenté sensiblement pour atteindre 1 637 546 \$ en 1990, renversant une tendance à la baisse observée depuis 1975.

Le nombre des familles qui béné-

ficient des allocations était de 950 440 l'année dernière, soit 10 537 de plus qu'en 1989.

Le nombre de famille de un et deux enfants a aussi augmenté. En 1990, 46 % des familles avaient un enfant et 40 % deux. En 1975 la répartition était de 38 % et de 35 %.

Plus de 92 % des 3,2 millions de cotisants inscrits présentement sont des travailleurs salariés, cinq pour cent des indépendants et trois pour cent des travailleurs mixtes.

En baisse à compter de 1966 jusqu'à la fin des années 1970, l'âge moyen des contribuables au régime des rentes est maintenant stable. En 1988, il était de 33 ans et il s'est stabilisé à environ 36 ans depuis 1988.

La baisse des années 1970 était surtout due à la conjoncture démographique qui se caractérisait, jusqu'en 1978, par une augmentation régulière du nombre de jeunes atteignant l'âge de 18 ans.

Le nombre de femmes cotisantes a considérablement augmenté depuis 1966 passant de 537 668 à 1 348 900 en 1990 alors que le nombre d'hommes est passé de 1 357 647 à 1 833 600 durant la même période.

Au 31 mars 1991, la RRQ avait reçu

28 476 jugements de divorce et d'annulation de mariage en vertu de la nouvelle loi sur le patrimoine familial comparativement à 14 000 l'an dernier.

La Régie a relié cette augmentation des réclamations au fait qu'il n'est plus nécessaire d'effectuer une demande de partage des gains puisque l'information lui est automatiquement transmise par le ministère de la Justice.

Dans le cas du partage des biens selon les termes de l'ancienne loi, la Régie a reçu 3054 demandes.

Pour les divorces antérieurs au 1er juillet 1990, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, les ex-conjoints ont un délai de trois ans après la date du jugement pour faire une demande de partage des biens.

Pour le dernier exercice les cotisations au Régime des rentes ont été de 2,3 milliards \$, une augmentation de six pour cent sur l'année précédente. Le total accumulé depuis le début du régime en 1966 est de 22,5-milliards \$.

Les rentes et prestations versées pour la même période ont atteint 3,3-milliards \$, un augmentation de 10 % par rapport à l'exercice 1989-1990.

Les NOMINATIONS du mois au DEVOIR

Les nominations suivantes ont été publiées dans Le Devoir durant le mois de novembre 1991



L'Institut international du développement durable
M. Arthur J. Hanson
Président et directeur général



Walsh Automation Inc.
M. Bernard Boire, ing.
Vice-président



NorGroupe
M. Yves Breton, M.B.A.
Premier vice-président et directeur-général de NorGroupe



Société Radio-Canada
M. Gerard Flaherty, c.r.,
Vice-président



BCE Inc.
M. Bernard Grégoire
Vice-président, Affaires générales de la Société



Rogers Cantel Inc.
L'Honorable Francis Fox, c.p., c.r.
Président du conseil



Burson-Marsteller
M. Gilles Pagé
Vice-président et directeur de groupe



Musée du Séminaire
M. Robert de Coster
Président du Conseil d'administration



Musée du Québec
M. Jean-Guy Héon
Directeur des communications



Fondation des maladies du coeur du Québec
Mme Nicole Pageau-Goyette
Présidente d'honneur



Lallemand
M. Michel Dion
Directeur des ventes



L'Institut d'assurance du Canada
M. H.L. Sutherland
Président du Conseil

Pour de plus amples renseignements concernant la publication de vos avis de nomination, contactez :
Christiane Legault: (514) 842-9645 ou 1-800-363-0305

Prenez la vie à deux poumons, Cessez de fumer!



L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Lettre de Moscou

L'après-communisme

DU CÔTÉ de la gare centrale de Varsovie, au milieu de la laideur environnante de blocs de béton rectilignes, seuls deux immeubles attirent l'attention : le Palais de la culture néogothique, colosse obscur offert en 1952 par Staline, au peuple polonais, et la tour hypermoderne de verre et d'acier de la chaîne hôtelière américaine Marriott. Symboles d'une idéologie définitivement bannie et d'un idéal qui fait rêver, mais se révèle beaucoup plus difficile à atteindre qu'on aurait pu le penser à la chute du communisme.

L'immense bazar installé, ironiquement, aux pieds du Palais de la culture est une belle démonstration graphique de la progression de la première vers la deuxième idéologie. Depuis ma dernière visite en novembre 1990, des tables plantées et des cages sur lesquelles était étendu le bric-à-brac capitaliste rapporté des voyages « touristiques » en Occident, — une



Véra Murray

cartouche de Marlboro et une bouteille d'eau de toilette côtoyant une paire d'Adidas de contrefaçon — ont entièrement disparu. Il y a quelques mois, ce marché des pauvres a été déplacé dans les gradins d'un stade de football de la banlieue de Varsovie.

Au centre-ville, les marchands sont maintenant « importateurs », détenteurs d'un permis et installés dans des kiosques en métal « spécialisés » : l'un dans les vêtements de sport, l'autre dans les chaussures, le troisième dans les vêtements de cuir. (Une autre nouveauté qui ajoute nettement du piquant à l'endroit : un peu partout, des groupes de femmes attendent debout avec des manteaux de fourrure posés sur les épaules. Il ne s'agit guère de prostituées mais de « touristes » russes exposant ainsi, sans permis cette fois, leur marchandise. On achète après s'être examinée dans un tout petit miroir que la vendeuse tient à la main.)

Pour une qualité qui ne dépasse pas en général celle de Woolworth, les prix du bazar restent très élevés pour le Polonais moyen gagnant autour de 200 \$ par mois. L'an dernier, les gens me parlaient du « confort psychologique » de voir enfin les étagères des magasins remplies, même sans pouvoir acheter. « On sait qu'un jour, on pourra », disaient-ils. Cette acceptation stoïque des réformes s'est nettement éteinte depuis : on peut actuellement tout acheter en Pologne, mais avec l'inflation et le chômage, le niveau de vie ne cesse de dégringoler. Les

Polonais ordinaires sont las de se serrer la ceinture.

Sur Nowy Swiat — la rue du nouveau monde —, la grande artère de la capitale au nom prédestiné, Christian Dior, Yves Saint-Laurent et Daniel Hechter vendent eux, du vrai chic capitaliste. Les prix sont parisiens : une robe coûte plusieurs mois de salaire du Polonais moyen. Devant une des boutiques, une vieille femme écrit : « Ma pension est de 800 000 zlotys (80 \$ par mois). Peut-on manger avec cela ? » Plus loin, un concessionnaire de Mercedes Benz a ouvert des locaux étincelants. Les affaires sont bonnes.

L'existence à côté de la masse appauvrie d'une classe de « nouveaux riches », entrepreneurs honnêtes mais surtout une faune du marché noir et des membres de l'ancienne nomenklatura devenus managers, a déjà fait de beaucoup de Polonais les « déçus » de la démocratie.

PRÈS plus de 40 ans d'emplois garantis et de prix subventionnés, il est très dur de s'habituer aux « maux capitalistes » de l'inflation et du chômage. À travers le pays, beaucoup d'entreprises inefficaces ferment leurs portes, mais plusieurs gigantesques complexes, sidérurgiques ou autres, produits de

la mégalomanie des régimes communistes, continuent à fonctionner pour la simple raison que dans une ville construite autour d'une usine, congédier plusieurs dizaines de milliers de travailleurs à la fois est une proposition trop risquée. Nombre de travailleurs ont voté en faveur de la réduction de leurs salaires pour garder en vie leur entreprise. Ainsi, une série d'usines de camions et de tracteurs continuent aussi à tourner... et ne remplissent que leurs parkings.

Il y a déjà 2 millions de chômeurs, on parle de 3,5 millions, et même de 5 millions (27 % de la population active !), avant 1993. La mobilité de la main-d'œuvre est minime à cause d'un autre triste héritage du communisme : le manque dramatique d'appartements.

Le mécontentement est palpable. Les enseignants, les médecins, les cheminots, les contrôleurs aériens, les pompiers, les mineurs, les chauffeurs d'autobus, les éboueurs sont quelques-uns des groupes qui ont été cette année en grève. Des travailleurs, encore hier des supporters inconditionnels de Lech Walesa, ont manifesté devant le palais présidentiel avec des pancartes « Tu nous a trahis, Lech ! »

Les revendications de certains grévistes témoignent d'un manque total de compréhension des rouages du capitalisme. Dans un cas, des employés d'une entreprise d'État exigeaient que le gouvernement garantisse la vente de leurs produits ; dans un autre, des employés d'une compagnie privée en faillite faisaient la grève de la faim pour obtenir de la part du gouvernement le remboursement de leurs salaires impayés.

Dans les nouvelles entreprises privées de l'est du pays, le « travailleur modèle », le plus appliqué au travail, n'est pas aujourd'hui polonais, mais russe ou ukrainien, c'est-à-dire originaire des pays qui ont toujours eu en Pologne la réputation de manquer totalement de discipline de travail.

Voilà une autre ironie du post-communisme : pendant que des centaines de milliers de Polonais fournissent de la main d'œuvre illégale à bon marché à l'Occident, les patrons polonais préfèrent engager des ressortissants de l'ex-Union soviétique, représentant toutefois plusieurs mois de salaire soviétique.

C'est cela la différence entre le tiers-monde et le quart-monde de l'Europe.

Israël se dit prêt à négocier dès aujourd'hui avec les Arabes

WASHINGTON (AFP) — L'ambassadeur d'Israël à Washington, M. Zalman Shoval, a annoncé hier que la délégation israélienne était prête à reprendre demain les négociations bilatérales de paix avec les Arabes.

« Nous serons prêts à commencer les pourparlers demain (lundi). D'après ce que je comprends, nos amis les Arabes veulent un délai d'un jour. Nous serons là mardi, pas de problème », a déclaré M. Shoval lors d'une interview avec la chaîne de télévision par câble CNN.

À leur arrivée à Washington hier matin, les délégués israéliens avaient déclaré qu'ils attendaient toujours une notification officielle de la décision des délégations arabes de reprendre mardi les négociations ébauchées début novembre à Madrid.

M. Shoval a indiqué que la délégation israélienne devrait interrompre les négociations, à une date qu'il n'a pas précisée, pour retourner en Israël rendre compte à son gouvernement.

Comme on lui demandait si les délégués israéliens repartiraient vendredi, il a répondu : « C'est une possibilité ». Mais « nous n'avons pas fixé de date pour le moment. Voyons comment les choses évoluent ».

Israël avait volontairement manqué le rendez-vous du 4 décembre fixé par les parrains des négociations de paix, les États-Unis et l'URSS, pour la reprise des discussions, mais annoncé que ses négociateurs seraient prêts le lundi 9.

Les délégations syrienne, liba-

naise et jordano-palestinienne, qui ont attendu leurs interlocuteurs à Washington, ont refusé de négocier le 9 parce que c'est le quatrième anniversaire du début du soulèvement palestinien dans les territoires occupés. Les chefs des délégations arabes avaient décidé samedi de reprendre les pourparlers mardi.

M. Shoval a annoncé que les négociateurs israéliens seraient porteurs « de dizaines » de propositions sur le fond. Celles qui concernent les Palestiniens affectent 80 % de leur

vie de tous les jours, a-t-il estimé.

Il a énuméré les affaires civiles, municipales, économiques, fiscales, judiciaires, le commerce extérieur, la santé, l'agriculture, l'éducation et « peut-être la police », ajoutant qu'il n'était pas sûr de ce dernier point.

Un délégué palestinien, M. Ghassan Khatib, a mis en doute la volonté d'Israël de négocier sérieusement, tant qu'il continuerait à construire des colonies de peuplement en Cis-jordanie et à Gaza.

« S'ils (les Israéliens) continuent ce processus de construction d'implantations il n'y aura plus de terres ou de territoires à négocier lorsque nous arriverons au règlement final », a-t-il dit sur CNN.

« Le gouvernement israélien devrait décider s'il veut arrêter le processus de colonisation ou arrêter le processus de paix », a-t-il affirmé.

Les colonies de peuplement « ne font pas du tout partie de ce chapitre » des négociations, a affirmé M. Shoval.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 Immobilier — Résidentiel

200-299 Immobilier — Commercial

300-399 Marchandises diverses

400-499 Offres d'emploi

500-599 Services

600-699 Véhicules automobiles

900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

VISA M.C. INTERAC

PAR TÉLÉPHONE 286-1200

101 Propriétés à vendre

N.D.G., cabane, particulier, très belle maison, Lambert, 10 pièces, 6 chambres, 2 s/bains, basses, climatisé, cuisine moderne, garage, jardin 485-2596

103 Condominiums Co-propriétés

ILE-DES-SOEURS idéal pied-à-terre à Montréal 1 036 pica, vue splendide sur ville, 5 min. du centre-ville. Du proprio 145 000\$ Info: (418) 582-5507, concierge 766-1067

101 Propriétés à vendre

PREMIER HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT

Condominium de prestige, tout du Vénus, 3ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière intérieure 1 500 pica plus terrasse près de 400 pica, 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines, réfectoire et extérieur, bain turc, sauna, salle d'exercices. Construction de qualité, concierge résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes artères. Libre immédiatement. Prix 210 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704

105 Propriétés à vendre

ST-LAZARE, prix réduit

Luxueux coté, 3 c.c., équipé 214 000\$. Constr. 458-4853

105 Propriétés à vendre

EN ESTRIE Lot immeubles à revenu, peut être vendu lot complet ou individuellement 450 000 \$ à 360 000 \$ 1-293-5581

105 Propriétés à vendre

LACHENAIE 20, 24 logements, site privilégié, revenus mensuels 101 280\$, 118 900\$, barrière condition 474-0270

105 Propriétés à vendre

PLATEAU MT-ROYAL Superbe maison de pierre, imm. semi-commercial, métro Laurier, 3 log. loués, 1 local commercial libre, possibilité d'habiter une partie, patonement. Revenu annuel 26 700\$ Pas d'agent. 250 000\$ 277-8187 - 663-3674

105 Propriétés à vendre

REPENTIGNY Lux 108 1/2, 3x4 1/2, gr. ter. pays, 2 gar., sect. recherché A VOIR 299 000\$ 654-6386

105 Propriétés à vendre

TREBOUTVILLE 5-pièces, revenu 24 750\$ Prix 180 000\$, tout vendre 504-0355, 621-5502

105 Propriétés à vendre

LAVAL, entre Prince-Arthur et Des Pins, maison victorienne, grand 3 1/2, 500\$, 525-6332

105 Propriétés à vendre

PLATEAU grand 3e, 2 chambres, murs briques, puits lumière, foyer, 1440 pica, 850\$ chauffé 281-7995

105 Propriétés à vendre

PREMIER FLEUVE piste cyclable, haut duplex, 5 1/2 chauffé, ensolleil, entr. lav/bois, 520 \$ janvier, rue Gonthier 352-5468 356-0163

105 Propriétés à vendre

ROSEMONT 10e av. près Beaubien Grand 3 1/2, 500\$, 525-6332

105 Propriétés à vendre

PAPINEAU/LAURIER, 4 1/2, 5 1/2, 455\$, 535\$, chauffé et non-chauffé. Dernier mois gratuit 620-7289

105 Propriétés à vendre

PLATEAU grand 3e, 2 chambres, murs briques, puits lumière, foyer, 1440 pica, 850\$ chauffé 281-7995

105 Propriétés à vendre

PREMIER FLEUVE piste cyclable, haut duplex, 5 1/2 chauffé, ensolleil, entr. lav/bois, 520 \$ janvier, rue Gonthier 352-5468 356-0163

105 Propriétés à vendre

ROSEMONT 10e av. près Beaubien Grand 3 1/2, 500\$, 525-6332

105 Propriétés à vendre

PAPINEAU/LAURIER, 4 1/2, 5 1/2, 455\$, 535\$, chauffé et non-chauffé. Dernier mois gratuit 620-7289

105 Propriétés à vendre

PLATEAU grand 3e, 2 chambres, murs briques, puits lumière, foyer, 1440 pica, 850\$ chauffé 281-7995

134 Terre/fermes

ESTRIE, 226 acres dont 110 en culture, grand bois, bungalow brisé, hangar, grange, environnement agréable, petite rivière, piscine hors-terre 819-828-2069

135 Fermes MAURICE

céréaliers-pommes de terre, 320 acres, tout équipé maison tout rénovee, prix réduit 418-322-5505, 18h00

135 Terrains

LAURENTIDES, près des Monts BLANC et TREMBLANT Phébo bdr: 10 175 pica et 15 563 pica, 1 250\$/pica 465-2080, 279-5274

160 Appartements-logements à louer

A SOUS-LOUER Beau grand 3 1/2, trois pent, chauffé, 4225 Près Jardin Botanique, app. 254 593-7938

160 Bord de l'eau

Enclot paisible, près tron de banlieu, 4 c.c., foyer, s/dn vitrée, gd terrain, Deux-Montagnes 950 \$ 473-9226

160 Centre-ville, cinéaste partant pour l'étranger

sous-louer splendide appartement, stationnement 288-9454

160 CHATEAU LAUZANNE

2121 Upper, 3 1/2, piscine, sauna, sun deck, garage, métho. 933-3362

160 CHEMIN STE-CATHERINE

superbe haut duplex, grand 7 1/2 avec garage chauffé. Près Hôpital Ste-Justine, Collège 3164e et Université de Montréal. Chauffé, poêle et réfrigérateur 1 200\$/mois Libre immédiatement 737-7554, demandez Pierrette Beaudin

160 DELORMIER/Beaubien

grand 4 1/2, chauffé, acc. imm. 5175 Av. 18h 397-3341, pa 18h30 488-8875

160 ILE DES SOEURS

2 c.c., 2 s/bains, 5 électroménagers, chauffé Libre 9755 488-0349, 748-2954

160 LAVAL

entre Prince-Arthur et Des Pins, maison victorienne, grand 3 1/2, 500\$, 525-6332

160 Appartements-logements à louer

OUTREMONT 7 1/2, haut duplex, rue Du Mont, 1 1/2 s/bains, garage 1 020 \$ chauffé 769-3542

160 OUTREMONT ADJ.

Clark/St-Joseph, 1400x5 1/2, aire ouverte, entièrement rénové, foyer, terrasse 844-9249

160 OUTREMONT 3e étage

7 1/2, cuisine rénovee, non chauffé Libre 1er février au 847-1698

160 OUTREMONT

face au Mont-Royal, 33 chemin Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, chauffé, gym, "sun deck" 277-5873

160 PAPINEAU/LAURIER, 4 1/2, 5 1/2, 455\$, 535\$, chauffé et non-chauffé

Dernier mois gratuit 620-7289

160 PLATEAU grand 3e

2 chambres, murs briques, puits lumière, foyer, 1440 pica, 850\$ chauffé 281-7995

160 PRES FLEUVE

piste cyclable, haut duplex, 5 1/2 chauffé, ensolleil, entr. lav/bois, 520 \$ janvier, rue Gonthier 352-5468 356-0163

160 ROSEMONT

10e av. près Beaubien Grand 3 1/2, 500\$, 525-6332

160 PAPINEAU/LAURIER, 4 1/2, 5 1/2, 455\$, 535\$, chauffé et non-chauffé

Dernier mois gratuit 620-7289

160 PLATEAU grand 3e

2 chambres, murs briques, puits lumière, foyer, 1440 pica, 850\$ chauffé 281-7995

160 PRES FLEUVE

piste cyclable, haut duplex, 5 1/2 chauffé, ensolleil, entr. lav/bois, 520 \$ janvier, rue Gonthier 352-5468 356-0163

160 ROSEMONT

10e av. près Beaubien Grand 3 1/2, 500\$, 525-6332

160 PAPINEAU/LAURIER, 4 1/2, 5 1/2, 455\$, 535\$, chauffé et non-chauffé

Dernier mois gratuit 620-7289

160 PLATEAU grand 3e

2 chambres, murs briques, puits lumière, foyer, 1440 pica, 850\$ chauffé 281-7995

164 Condominiums à louer

CENTRE-VILLE condo ultra moderne, 2 c.c., salon, s/manger, balcon, climatisé, stationnement 672-6471

164 CONDO spacieux sur 2 étages

canal Lachine, foyer, 2 places stationnement intérieur 1300\$/mois 354-5526

164 ILE PATON, 5 1/2, converti en 4 1/2, 5 appartements électriques, impeccable, 875\$ 681-8358

164 OUTREMONT

condominium Le Chenonceau, grand 4, ensolleil, 2 salles de bain complètes. Appelez 342-5401

164 ST-DOMINIQUE, 5320, 4, aire ouverte, 1 ch. fermée, tout équipé 700\$/mois

Apart 1800 272-3575

165 Propriétés à louer

AHUNTSIC, split level 4 chambres, s/bal aménagé, lave-vaisselle inclus, dans croissant tranquille "Domaine St-Sulpice" Libre 1er dec 950\$/mois 385-9922

165 BORD de l'eau, Chomedey, 2

Californien, 3 étages 3 c.c., metz, 2 foyers, gar, verrières Libre 1 500 682-3247

165 PRES UNIVERSITÉ

Laval et centres commerciaux Ste-Foy, unifamiliale, meublée, équipée, gr. ter (418) 650-6163

170 Hors-frontière à louer

A MYRTLE BEACH Condo, plage privée, Villégiature renommée Spécia hiver 466-5800

170 FLORIDE - HOLLYWOOD

Dania Bel app, maison mobile, 5 min. mer Sem/Mois/Asson 305-920-3611

170 HAWAII KAUAI

petit hôtel natique privé, mais ou sem., accomode 9 à 12 personnes, bienvenue producteurs, artistes professionnels, groupe ou individuel 973-4802 ou 443-9650

170 A STE-MARGUERITE DU LAC MASSON

3c c., foyer, vue sur Lac, tout équipé, 2950\$ 325-2173, 1228-2851

170 LAURENTIDES Ste-Agathe, 3 chambres,

1/2 assise, micro ondes, lav /sèche, à 400\$ minutes centres de ski, sem. 650\$, fin de sem. 395\$ 613-837-4940

170 MONT STE-ANNE

Jumelet, 3 ch.c., 2 s/bains, foyer, tout meublé, terrain 200 000 pica Location 4000\$/asson Vente 65000\$ 1-418-623-8338

170 ST-DONAT

Lac Ouareau, 3 c.c., équipé, foyer Vacances Noël 735-2008

186 Maisons de repos, retraite

LONGUEUIL, 2e, 3e âge, tous services, très bas prix Médecin, commodités, sécurisé 24h, nourriture maison 679-8248

186 REPENTIGNY

centre d'accueil, Villa Marie-Anne, personnes en perte d'autonomie Surveillance 24h 654-7986

251 Bureaux à louer

Dans édifice commercial, 672 pica, rue Hymus à Dorval Prix négociable 685-1882

251 JARRY est de VIAU 500 à 3000 pica,

décal prof, coin rev, cdt main, lib, 1 b prix 648-2867

251 OUTREMONT

COIN LAURIER & DE L'ÉPÉE, 400 pica, chauffé, éclairé, climatisé, libre imm. 800\$/mois 733-1228

251 Vieux-Montréal

7 de ch, 1 600 pica, stat 425, St-Paul est 671-3661

251 VILLAGE OLYMPIQUE

Bureau pour professionnels 887 pica, disponible immédiatement 355-1921

546 Cartomancie, astrologie

VOYANT médium compétent Travail, amour, chance, développement, protection, etc. 847-1716 M. Fontana

546 ÉVOLUTION

personnelle, médium, cartes et tarot Louise 933-9792

555 Garderies

CHERCHONS: Femme attentive et amoureuse pour garder bébé. Sem de 9h à 18h références demandées 275-1210

560 Entretien, rénovation

BRIQUE/CHEMINÉE "CAP" assuré, joints de ciment vidés, briques écaillées-mauvaise combustion 455-8803

575 Déménagement

DISPONIBLE tout temps. Déménagement, emballage, entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275.

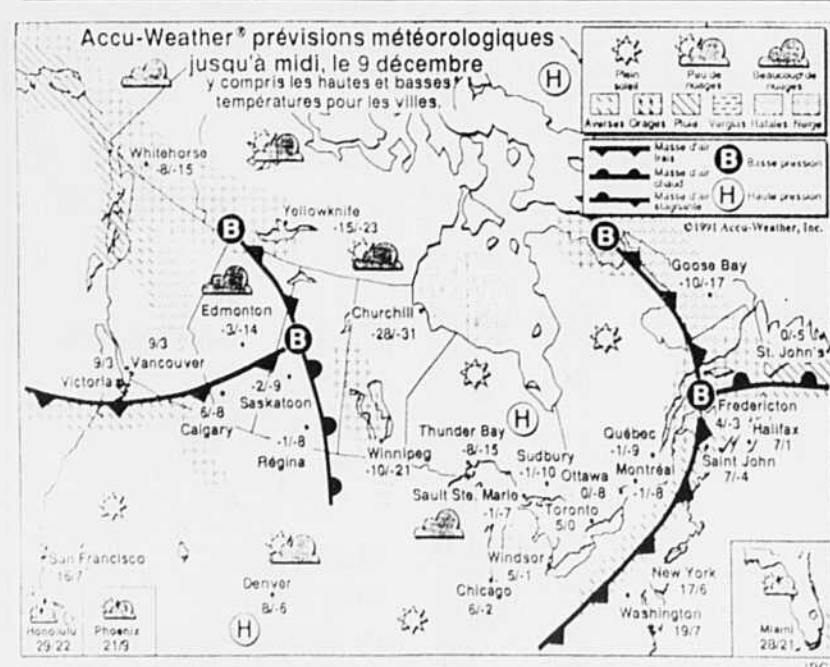
575 GILLES JOUIN TRANSPORT INC.

Déménagements de tous genres Spécialité Appareils électriques Assurance complète 253-4374

695 Automobiles

BMW 528, 1988, 5 vitesses, excellente condition, 87 000 km, noir satiné, 15 350\$ 483-3432

LA METEO



L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Baker craint une guerre civile en Union soviétique

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'État américain, James Baker, a exprimé pour la première fois hier la crainte de voir l'URSS plonger dans une guerre civile, comme la Yougoslavie, avec la menace supplémentaire des armes nucléaires.

« Nous courons vraiment le risque, de mon point de vue du moins, de voir se créer une situation semblable à celle que nous avons vue en Yougoslavie, avec des armes nucléaires en plus », a déclaré M. Baker lors d'une interview avec la chaîne de télévision CBS.

« Ce pourrait être une situation

extraordinairement dangereuse pour l'Europe et le reste du monde », a-t-il ajouté.

M. Baker a indiqué que le gouvernement utiliserait un crédit de 400 millions \$, prélevé la semaine dernière par le Congrès sur le budget du Pentagone pour aider les républiques soviétiques à démanteler et détruire leurs armes nucléaires tactiques.

« Je ne vois rien de plus important pour la sécurité nationale des États-Unis que d'utiliser une partie de notre budget de défense pour amener les Soviétiques à éliminer leurs ar-

mes nucléaires », a-t-il déclaré.

Le gouvernement américain n'avait pas encore réagi à cette initiative du Congrès.

Le chef de la diplomatie américaine n'avait jamais jusqu'à présent établi ouvertement de comparaison entre l'URSS et la Yougoslavie, où la guerre civile a éclaté en juin après les déclarations d'indépendance de la Croatie et la Slovénie.

Washington se montre par contre de plus en plus préoccupé par l'avenir des armes nucléaires entreposées dans les républiques soviétiques, et plus particulièrement des

missiles intercontinentaux basés en Russie, au Kazakhstan, en Biélorussie et en Ukraine.

Le président George Bush avait décidé unilatéralement en septembre le démantèlement unilatéral des armes nucléaires tactiques américaines, basées au sol ou en mer, pour encourager l'URSS à faire de même.

M. Baker, qui s'est déjà rendu au Kazakhstan fin septembre, doit partir dimanche prochain pour une tournée en Russie, en Ukraine et en Biélorussie. Il est chargé notamment de s'assurer que les dirigeants ukrainiens tiendront leurs promesses de

ne pas conserver le contrôle des armes nucléaires actuellement sur leur territoire.

Washington en a fait une des conditions à une reconnaissance diplomatique de l'Ukraine indépendante. Le président George Bush a déclaré vendredi que le problème de l'arsenal nucléaire soviétique en Ukraine était pour lui une priorité.

M. Baker a déclaré que les États-Unis voulaient utiliser leur influence, dont il a reconnu qu'elle était « modeste », pour que les transformations en cours en Union Soviétique soient pacifiques.

Elles présentent « des opportunités mais aussi de graves dangers », a estimé le secrétaire d'État, sans évoquer de scénarios de guerre civile.

M. Bush a également accordé à l'URSS 1,5 milliard \$ de crédits pour l'achat de denrées agricoles et approuvé 165 millions de dons alimentaires. Le Congrès a voté 100 millions \$ pour le transport de l'aide alimentaire en plus des 400 millions \$ pour la destruction des armes nucléaires tactiques, a rappelé le chef de la diplomatie américaine.

Cyrus Vance rentre bredouille

BELGRADE (AFP) — L'envoyé spécial de l'ONU, Cyrus Vance, a terminé hier sa quatrième mission de paix en Yougoslavie sans qu'aucun accord sur l'envoi de Casques bleus en Yougoslavie ait été obtenu, alors que les combats se poursuivent sur plusieurs fronts de Croatie.

À l'issue de sa cinquième entrevue en une semaine avec le président serbe Slobodan Milosevic, M. Vance, cité par l'agence Tanjug, a déclaré qu'un accord en ce sens « n'a pas encore été obtenu ». « Nous avons examiné un plan susceptible d'assurer la réalisation d'une opération de paix », a-t-il ajouté.

À la question de savoir si le fait qu'il a le plus souvent rencontré M. Milosevic au cours de son actuelle mission signifie que les obstacles à la réalisation du plan de paix sont du côté serbe, M. Vance a répondu qu'il « y a eu certains obstacles », mais qu'ils ont été « aplanis », ajoutant qu'un « certain progrès » a été accompli.

Un responsable de l'ONU faisant partie de la mission Vance, qui a requis l'anonymat, a indiqué à l'AFP qu'une fois de plus « les conditions pour l'envoi d'une force de paix ne sont pas réunies ».

Rappelant la résolution 721 de

l'ONU sur les conditions requises pour le déploiement d'une telle force, il a constaté qu'« un certain progrès » a été obtenu sur le plan de la levée du blocus des casernes de l'armée fédérale en Croatie, mais que la condition « essentielle », le cessez-le-feu, « n'est toujours pas respectée ».

De son côté, le cabinet du président serbe s'est borné à publier un communiqué laconique indiquant que les conversations entre MM. Vance et Milosevic « ont permis aux deux parties de se mettre d'accord sur certaines questions clés concernant l'arrêt d'une décision sur l'envoi de forces de paix de l'ONU ».

M. Vance devait encore rencontrer dans la soirée le ministre fédéral des Affaires étrangères, Budimir Loncar. Il doit rentrer aujourd'hui à New York où il fera au secrétaire général des Nations Unies, M. Perez de Cuellar, un compte-rendu de ses conversations avec les leaders des républiques yougoslaves et des représentants de l'armée fédérale.

M. Perez de Cuellar pourrait, en conséquence de ce rapport, présenter au Conseil de sécurité un projet sur l'envoi éventuel de Casques bleus en Yougoslavie.

Le « gouvernement » de la Krajina, « région autonome serbe » de Croatie, a, pour sa part, posé une

nouvelle fois dimanche ses conditions au déploiement d'une force de paix internationale.

Il « rejette résolument » la présence de forces militaires ou policières sous le drapeau de l'organisation mondiale « sans l'accord des organes légitimes de la Krajina » et « considérera comme une agression et une occupation » leur présence « ailleurs que sur la ligne » verte », démarquant, selon lui, la frontière entre la Krajina et la Croatie.

Le cessez-le-feu, le quatorzième depuis le déclenchement des hostilités en Croatie, a été violé dimanche encore sur plusieurs fronts. Des duels d'artillerie « particulièrement violents », selon la télévision de Belgrade, se sont déroulés dans la journée autour de la petite ville croate de Valpovo, à 25 km au nord-ouest d'Osijek, chef-lieu de Slavonie (Est de Croatie).

Une centaine d'obus de l'armée fédérale auraient touché Osijek, selon l'état-major des forces croates. Selon Radio Zagreb, 7 personnes ont été tuées à cette occasion.

Cette source a indiqué que l'armée fédérale a renforcé hier ses positions autour d'Osijek et disposerait actuellement d'environ 20 000 hommes et 200 blindés dans le secteur.

Selon les forces croates, des avions de reconnaissance de l'aviation fédérale ont survolé Osijek, bombardée depuis quatre mois par l'armée yougoslave. Cela pourrait annoncer, selon elles, une nouvelle offensive de l'armée.

Le port de Zadar (Dalmatie centrale) a également été bombardé, ainsi que la localité de Zemunik-Donji, à une dizaine de km à l'ouest, où est situé l'aéroport de la ville.

La ville de Sisak, à 60 km au sud de Zagreb, a également subi dimanche des tirs d'artillerie de l'armée.

À Dubrovnik, sur la côte dalmate, le navire-hôpital de la marine française La Rance est arrivé hier après-midi pour une troisième mission humanitaire, a annoncé la télévision de Zagreb.

Les suspects de Lockerbie seront jugés en Libye

TRIPOLI (Reuter) — La Libye a annoncé qu'elle traduirait en justice ses deux ressortissants que Londres et Washington ont inculpés pour l'attentat de Lockerbie.

Le juge d'instruction Ahmed al Taher al Zawi a commencé hier à interroger les deux suspects précisant, au cours d'une conférence de presse, qu'ils risqueraient la peine de mort s'ils étaient jugés et reconnus coupables.

Le ministre libyen des Affaires étrangères, Ibrahim Mohamed Bechhari, a dans le même temps réaffirmé qu'il était hors de question d'extrader les deux hommes comme le réclament les États-Unis et la Grande-Bretagne.

À Londres, le Foreign Office a immédiatement réagi en rappelant que sa position restait inchangée. La Grande-Bretagne, a dit un porte-parole, exige toujours que les deux hommes soient livrés à la justice bri-

tannique ou américaine.

« Les autorités judiciaires libyennes vont les juger. S'ils sont coupables, ils seront punis. S'ils ne le sont pas, ils seront disculpés », a dit Ibrahim Bechhari, à Dakar pour un sommet de l'Organisation de la conférence islamique.

La Grande-Bretagne et les États-Unis ont lancé le mois dernier des mandats d'arrêt contre deux agents des services secrets libyens, Abdel Basel Ali Mohamed al Megrahi et Al Amin Khalifa Fhimah, accusés d'avoir posé la bombe qui a fait exploser un Boeing de la Pan Am au-dessus du village écossais de Lockerbie, en décembre 1988, faisant 270 morts.

Les deux pays ont menacé la Libye de représailles si elle ne livrait pas les suspects, ce que les pays arabes ont déploré en invoquant les risques de déstabilisation au Proche-Orient.

Célébration 92 RÉSULTATS

TIRAGE DU 7 DÉCEMBRE

1 lot de 100 000 \$ (no non-décomposable)

621A819

15 lots de 10 000 \$ (nos non-décomposables)

365A357	601B050	691C606	426D739	335E350
655A962	106C362	365D530	441D176	588E525
524B372	629C473	387D212	324E861	684E563

16 autres lots le samedi 14 décembre

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645

numéro sans frais.....1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal.....(514) 844-5738
Extérieur (sans frais).....1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

Défense nationale National Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE SAINT-BRUNO

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champ de tir de Saint-Bruno. La zone de danger est circonscrite par les limites du camp de Saint-Bruno près de Saint-Basile-le-Grand (Québec), et sise dans la paroisse Sainte-Julie (cinquième concession) et la paroisse Saint-Bruno. Il est possible d'obtenir une description du champ de tir de Saint-Bruno en s'adressant au chef des opérations de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

RELAIS D'AFFAIRES LAURENTIDES

RELAIS & CHATEAUX
LA FINE FLEUR DES MAÎTRES HÔTELIERS

ESTRIE / NORTH HATLEY

AUBERGE HATLEY. Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais pour les gourmets-gourmands, classé 4 fourchettes. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise perchée sur une colline dominant le lac Massawippi. 25 chambres dont certaines avec foyer. Forfait conférence incluant 3 repas, 2 pauses-café, frais de service 140.00 \$ p.p. occ. simple/par jour ou 110 \$ p.p. occ. dble/par jour. Pour renseignements: Tél. (819) 842-2451 Fax: (819) 842-2907

HÔTEL L'EAU À LA BOUCHE: Ste-Adèle, un bouquet pour fleurir vos vacances. Confort, calme, détente et tout le service auquel vous vous attendez. 26 chambres luxueuses. Salons aménagés pour réunions. Le restaurant vous servira une fine cuisine du marché. Classé 4 fourchettes et 5 fleurs de lys. Demandez nos forfaits. Tél. sans frais de Mtl: 514-227-1416 ou 229-2991. Fax: 229-7573

MONTÉRÉGIE / SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

HÔTELLERIE LES TROIS TILLEULS:

À St-Marc-sur-Richelieu. Une hôtellerie paisible et confortable, dans une demeure d'un autre âge, sur le bord de la rivière Richelieu et où le personnel n'a qu'un seul désir: satisfaire. Lauréat national «Métier de la Restauration». 5 salles de réunions disponibles. Nous avons différents forfaits à vous proposer. 584-2231.



Défense nationale National Defence

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE FARNHAM (QUÉBEC)

Des exercices de tir aux armes portatives se poursuivront de jour et de nuit au Champ de tir de Farnham (Québec) jusqu'à nouvel ordre.

Ce champ de tir se trouve sur une propriété du MDN, située à l'intérieur du Camp militaire de Farnham, sur la rive gauche de la rivière Yamaska, à environ 2,8 km au nord-ouest de Farnham. Il est possible d'obtenir un plan détaillé du champ de tir en s'adressant au chef du Génie construction de la BFC Montréal.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans la zone ci-dessus.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada



Défense nationale National Defence

AVIS AU PUBLIC

ZONE DANGEREUSE LAC SAINT-PIERRE

En 1952, le Gouvernement fédéral désignait comme ZONE DANGEREUSE la partie du lac Saint-Pierre située au sud du chenal de navigation et alors que le Centre d'essais et d'expérimentation de la Défense nationale à Nicolet d'y procéder au tir d'artillerie. La délimitation exacte de cette ZONE DANGEREUSE figure à la fin du présent avis.

L'expression ZONE DANGEREUSE signifie, dans ce cas, que des tirs d'artillerie peuvent être effectués en tout temps à l'intérieur de cette zone et que toute personne qui en franchit les limites peut être exposée au danger. En dépit du fait que le ministère de la Défense nationale prend toutes les mesures raisonnables en vue d'éviter que des accidents ne se produisent, quiconque pénètre dans la ZONE DANGEREUSE le fait à ses risques et périls.

Le ministère de la Défense nationale est également propriétaire d'un lopin de terre longeant la rive sud du lac Saint-Pierre et qui s'étend de la rivière Nicolet à une pointe de terre connue sous le nom de Longue Pointe située directement au nord du village de Baie du Febvre. Ce lopin est clôturé et un nombre suffisant d'affiches portant l'inscription ENTREE INTERDITE y sont installées. Toute personne qui entreint ce règlement s'expose au danger. Veuillez prendre note que ce terrain est aussi officiellement reconnu comme réserve d'oiseaux et qu'il y est strictement interdit de chasser.

Toute personne découvrant un objet suspect soit à l'intérieur des limites de la ZONE DANGEREUSE, soit en aval du fleuve ou ailleurs doit éviter de le déplacer, marquer le mieux possible son emplacement et prévenir le détachement local de la Sûreté du Québec. Bien que la majeure partie des projectiles tirés dans la ZONE DANGEREUSE soient inoffensifs, certains peuvent être une source de danger et la distinction entre ces deux catégories ne peut être établie que par des experts en la matière. Il est strictement interdit de collectionner ces objets et tenter de les déplacer ou même y toucher de façon non avertie pourrait être dans certains cas bien spécifiques extrêmement dangereux.

Le présent avis ne comporte aucune modification des conditions en vigueur, il n'est publié qu'à titre de rappel à tous les intéressés.

DÉLIMITATION DE LA ZONE DANGEREUSE

Commence à un point de la digue de l'île Moras, à proximité de l'embouchure de la rivière Nicolet, à N 46° 15'00" de latitude nord W 72° 39'14" de longitude ouest.

et de là, en direction ouest, à 46° 15'00" de latitude nord jusqu'à un point situé à environ 455 mètres de la ligne du chenal de navigation à 46° 15'00" de latitude nord et 72° 43'20" de longitude ouest.

de là suivant la ligne sud du chenal de navigation, à une distance de quelque 455 mètres jusqu'à un point situé à 46° 09'20" de latitude nord et 72° 56'20" de longitude ouest.

de là, vers le sud-est jusqu'à la Pointe à Comtois, située à l'est de l'embouchure de la rivière Saint-François, à 46° 07'21" de latitude nord et 72° 55'00" de longitude ouest.

de là, vers le nord-est, le long de la rive sud du lac Saint-Pierre jusqu'à un point situé à 46° 12'17" de latitude nord et 72° 39'24" de longitude ouest.

de là, vers le nord-est, jusqu'à un point situé sur la rive ouest de la rivière Nicolet à 46° 13'58" de latitude nord et 72° 38'28" de longitude ouest.

de là, vers le nord, le long de la rive ouest de la rivière Nicolet jusqu'au point de départ.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense Nationale

Ottawa (Ontario)
Canada
17630-77

Canada

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les principaux protagonistes du Sommet de Maastricht

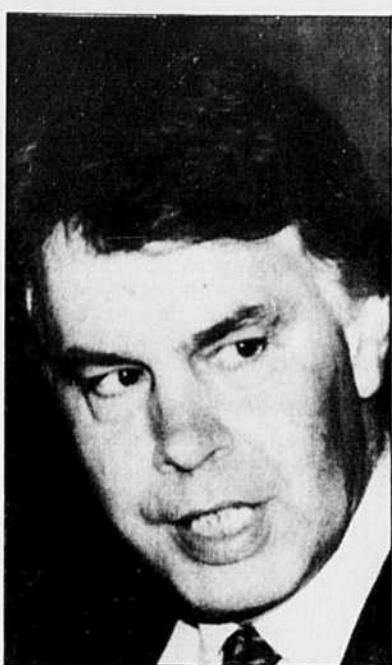
BRUXELLES (Reuter) — Voici en bref un croquis de chacun des principaux protagonistes du sommet européen qui se tient aujourd'hui et demain à Maastricht, aux Pays-Bas.

RUUD LUBBERS

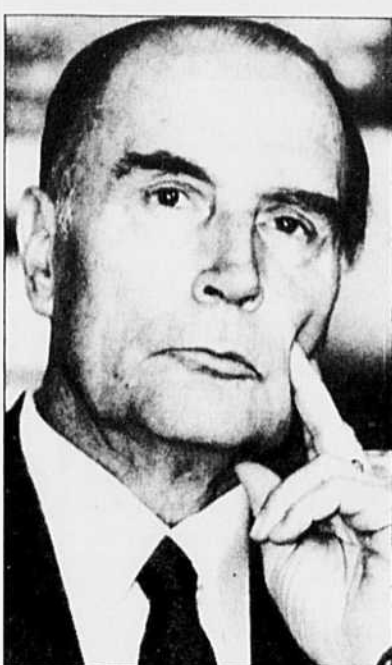
En tant qu'hôte du sommet, le premier ministre néerlandais aura la difficile tâche de faire accepter un accord susceptible d'apparaître comme une victoire pour chacun des 11 autres dirigeants de la Communauté. Ses talents de bâtisseur — il vient d'une famille d'entrepreneurs — lui seront sans doute utiles. Ce riche chrétien démocrate de 52 ans ne manque ni de perspicacité ni de souplesse. Il passe pour être l'un des principaux candidats à la succession de Jacques Delors à la tête de la commission de la CEE. Pour Ruud Lubbers, qui est le premier ministre néerlandais à avoir gouverné le plus longtemps depuis 30 ans, la réalisation d'un accord à Maastricht couronnerait neuf années à la tête du gouvernement.



Jacques Delors



Felipe Gonzalez



François Mitterrand



John Major



Helmut Kohl

JOHN MAJOR

En regard des divisions de son parti face à l'Europe, et dans l'attente d'élections l'an prochain, le premier ministre britannique devra jouer les funambules à Maastricht en trouvant le point d'équilibre qui puisse aller assez loin pour satisfaire ses collègues de la CEE, tout en étant acceptable pour son pays. Moins « anti-européen » que Margaret Thatcher, à qui il a succédé, John Major souhaite une Grande-Bretagne « au cœur de l'Europe », mais il se montre beaucoup moins audacieux sur le thème de l'union européenne que ce que voudraient la plupart des autres gouvernements de la Communauté.

HELMUT KOHL

Agé de 61 ans, le chancelier allemand, vieil habitué des sommets européens — il en a connu 26 — se rend à Maastricht fort de l'appui quasi unanime de ses concitoyens sur l'idée qu'il se fait des États-Unis de l'Europe. Helmut Kohl et la plupart des Allemands sont prêts à renoncer à la puissance du mark et à accepter une monnaie européenne unique en échange d'une Europe unie qu'ils espèrent voir à jamais bannir le spectre d'une guerre entre nations européennes. Le chancelier chrétien démocrate allemand, désireux de parachever son œuvre de réunification allemande en accomplissant la même chose pour l'Europe, possède une remarquable énergie physique.

FRANÇOIS MITTERRAND

À 75 ans, le président français est le doyen des sommets de la Communauté, auxquels il a tous assisté depuis 1981. Figure d'intellectuel socialiste, François Mitterrand aime aussi se faire attendre. Il préfère généralement se rendre à pied à la conférence plutôt que d'emprunter le cortège officiel des limousines. Le président français voit dans l'unification européenne l'une de ses grandes tâches à réaliser avant d'achever son mandat, mais sa vision d'une évolution de la CEE selon les critères socialistes de politique industrielle interventionniste et de garanties sociales, rebute la Grande-Bretagne et n'enthousiasme guère l'Allemagne. Dans un contexte inté-

rieur qui ne lui est actuellement pas favorable, stagnation économique et baisse de popularité, un succès à Maastricht serait bienvenu pour François Mitterrand.

FELIPE GONZALEZ

Ferme partisan de l'union européenne, le chef du gouvernement socialiste espagnol, âgé de 49 ans, dirige un pays qui s'est jusqu'ici conduit en membre très appliqué de la Communauté depuis cinq ans qu'il en fait partie. Il menace cependant de s'opposer à un traité d'Union si ses demandes d'une plus juste répartition des fonds communautaires n'est pas satisfaite. Sous sa direction, l'Espagne a définitivement renoncé au

franquisme pour devenir une démocratie respectée et économiquement dynamique.

GIULIO ANDREOTTI

Le président du conseil italien se rend à Maastricht avec un vif désir de réaliser l'unité européenne. Il possède tous les talents de négociateur pour y parvenir. Mais la fragilité actuelle de l'économie italienne semble devoir l'empêcher d'accepter des règles trop strictes en ce qui concerne l'adhésion à une future monnaie européenne. Agé de 72 ans, il détient le record de longévité de la politique italienne en présidant son septième gouvernement depuis son entrée au Parlement en 1947.

JACQUES DELORS

Un succès à Maastricht signifierait pour Jacques Delors le couronnement de près de sept ans de présidence de la Commission européenne, au cours desquels il a ardemment conduit la Communauté vers le marché unique de 1992 et constamment prêché en faveur d'une monnaie unique. La réalisation d'un accord à Maastricht pourrait aussi accroître ses chances de candidature à la présidence française. L'ancien ministre socialiste des Finances, âgé de 66 ans, passe pour avoir sorti la Communauté de « l'Euro-sclérose » qui l'affectait au début des années 1980.

AVIS PUBLICS

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, NO. 505-02-002408-916. JULIEN LEFEBVRE, VS. REJEAN DESJARDINS, le 10ème jour de décembre 1991, à 10h00, au 465, Jacques-Cartier #1, Longueuil, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de REJEAN DESJARDINS, saisi en cette cause, consistant en: 1 TV couleur Sony, 21", système de son complet; 1 guitare électrique Kent; 1 vidéo Electrohome VHS; 1 tour micro-ondes Sanyo; 1 radio portable Philips, CONDITIONS: ARGENT COMPIANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: (514)257-3000, FORGET & ASS., HUISSIERS DE JUSTICE, 5199 Sherbrooke Est, Suite 2065, Montréal, Qc, H1T 3X1, Tél.: (514)257-3000. Montréal, ce 03ème jour de décembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-06608-832. RÉJEANNE LEVESQUE, VS. FRANÇOIS MONNETTE, le 17ème jour de décembre 1991, à 10h00, au 5695, ter. Masson, St-Hubert, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de FRANÇOIS MONNETTE, saisi en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Volkswagen, Fox, 1988, n/s 98W6A0306/P041478; 1 système de son complet JVC, 1 TV couleur 28", JVC. CONDITIONS: ARGENT COMPIANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: (514)257-3000, FORGET & ASS., HUISSIERS DE JUSTICE, 5199 Sherbrooke Est, Suite 2065, Montréal, Qc, H1T 3X1, Tél.: (514)257-3000. Montréal, ce 03ème jour de décembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-037914-913. YAN EHENSKIY, VS. CLAUDE LEMIEUX, le 8ème jour de décembre 1991, à 10h00, au 1530, Du Souverain #19, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de CLAUDE LEMIEUX, saisi en cette cause, consistant en: 1 camion Pick-Up Ford, F-250, gris; 1 Hilbel, et meubles et articles de maison. CONDITIONS: ARGENT COMPIANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: (514)257-3000, FORGET & ASS., HUISSIERS DE JUSTICE, 5199 Sherbrooke Est, Suite 2065, Montréal, Qc, H1T 3X1, Tél.: (514)257-3000. Montréal, ce 03ème jour de décembre 1991.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-05-003301-916. LES MAISONS BON VIVANT INC., Demanderesse, vs. 174932 CANADA INC. ET ALs, Défenderesse, le 23 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au 2182 rue De la Province, en la cité de Longueuil, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la défenderesse, saisi en cette cause, consistant en: 1 convoi de marque PEHA en acier; 1 blanchisseuse d'endos de marque Peko; 1 cuisinier d'acier industriel léger de marque Integral-Rand et autres. CONDITIONS: ARGENT COMPIANT. Informations: PIÉRO MACCERA, huissier, MACCERA ET ASS., HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 6 décembre 1991.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-002705-904. RYDER TRUCK RENTAL CO. LTD., Demanderesse, vs. CROSLAND TRUCKING INC., Défenderesse, le 19 décembre 1991, à 10h30 de l'avant-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au no. 1, rang St-Marc, en la cité St-Philippe, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de la défenderesse, saisi en cette cause, consistant en: 1 camion de marque Chevrolet 1979, série: CH9KX9174074; 1 camion Mack 1978, série: SGM107040 (D) jaune & rouge; cette cause, G.M.C. et autres, série: DH92AA090404 1969 ET AUTRES. CONDITIONS: ARGENT COMPIANT. Informations: GUILAUME THÉBERGE, huissier, MACCERA ET ASS., HUISSIERS, 352-5172, Montréal, le 6 décembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO. 700-02-001437-905. CENTRE DU PNEU MACDONALD (1985) INC., Partie demanderesse, HAROLD BARNES, "H. BARNES EXCAVATION ENR", Partie défenderesse, PRENEZ AVIS que le 19 décembre 1991, à 16h00, AU: 244, 14E AVENUE, DEUX MONTAGNES, DISTRICT DE TERREBONNE, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: HAROLD BARNES, "H. BARNES EXCAVATION ENR", saisi en cette cause, consistant en: "booster case" 580E; plaque #10-14266; pelle à pépinière; 1 système de son, ampli. Conditions: ARGENT COMPIANT, CHEQUE VISE, DANY TREMBLAY, huissier, DE L'ETUDE JACQUES PHILIPPE & ASS., HUISSIERS, 145 Rue du Moulin, St-Eustache, (Québec) J7R 2P5, (514)491-7575, 491-7576, St-Eustache, ce 05 décembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE ST-FRANÇOIS, COUR DU QUÉBEC, (CHAMBRE CIVILE) DE MAGOG, NO. 470-02-000234-915. OLIVIA MERRILL, vs. FIS LEE, Partie demanderesse, ANEMOTROL INC., Partie défenderesse, PRENEZ AVIS que le 19 décembre 1991, à 12h00, AU: 7, AVENUE DENEUVRE, LORRAINE, DISTRICT DE TERREBONNE, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: ANEMOTROL INC., saisi en cette cause, consistant en: ordinateur; photocopieur; imprimante; timbreuse, etc... CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. DANY TREMBLAY, huissier, DE L'ETUDE JACQUES PHILIPPE & ASS., HUISSIERS, 145 Rue du Moulin, St-Eustache, (Québec) J7R 2P5, (514)491-7575, 491-7576, St-Eustache, ce 05 décembre 1991.

Province de Québec, District de Trois-Rivières, COUR DU QUÉBEC, NO. 400-02-1258-910. LE MAÎTRE DU COUVRE-PLANCHER INC., Demanderesse, vs. CLAUDE DESJARDINS, Défendeur, le 19 décembre 1991, à 13h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no. 43 rue Paul-Albert, en la cité Blainville, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisi en cette cause, consistant en: 1 ordinateur; 1 imprimante; 1 modem; 1 photocopieur; 1 machine à coudre; 1 appareil; 1 four micro-ondes; 1 appareil Code-A-Phone, etc... Conditions: ARGENT COMPIANT OU CHEQUE CERTIFIÉ. LIONEL & ASS., HUISSIERS, 110 avenue rue de Margigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1, Tél.: 436-8282, ST-JEROME, 2 décembre 1991.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE, NO. 51, 661-275-1. Ville de Montréal, Partie demanderesse, vs. André Arnault, Partie défenderesse, le 23 décembre 1991, à 10h00, au 4040, de la Martinique, Terrebonne, Qc, district de Terrebonne, Qc, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: André Arnault, saisi en cette cause, consistant en: 1 téléviseur RCA; 1 bibliothèque 3 tiroirs; 1 table centrale; 1 console bois; 1 système de son York, etc... Conditions: ARGENT COMPIANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: Daniel Larocque, huissier, (514)471-8078, JACQUES LANTOIT HUISSIERS, 955 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, Qc, J6W 3W5.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-02-008605-901. Le Percepteur des amendes, Partie demanderesse, vs. Louisa Carvalho, Partie défenderesse, le 20ème jour de décembre 1991, à 14h00, au 579, rue Rosa, Blainville, Qc, district de Terrebonne, Qc, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Louisa Carvalho, saisi en cette cause, consistant en: 1 automobile Chevrolet, couleur noire, 4 portes #261AW1072116067. Conditions: ARGENT COMPIANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: Michel Daignault, huissier, (514)471-8078, JACQUES LANTOIT HUISSIERS, 955 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, Qc, J6W 3W5.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE DRUMMONDVILLE, COUR PROVINCIALE, NO. 405-02-000422-917. Jacques Verville, Partie demanderesse, vs. Les Industries du Patriote Inc., Partie défenderesse, le 20ème jour de décembre 1991, à 10h00, au 15, rue Robert, St-Sever, district de Terrebonne, Qc, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Les Industries du Patriote Inc., saisi en cette cause, consistant en: 1 bureau beige; 4 tiroirs; 1 système téléphonique Omega; 1 calculatrice Facit; 1 ordinateur Macintosh SE, etc... Conditions: ARGENT COMPIANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: Michel Daignault, huissier, (514)471-8078, JACQUES LANTOIT HUISSIERS, 955 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, Qc, J6W 3W5.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE DE LONGUEUIL, NO. 90-17950, LE PERCEPTEUR DE LA C.M.I., Demandeur, vs. JEAN-PIERRE HERVE, Défendeur, le 18 décembre 1991, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no. 1628 rue Daniel, en la cité de Longueuil, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisi en cette cause, consistant en: 1 système de son, ampli Pioneer RX520, radio-cassette double et 2 enceintes de son; 1 table de salon deska marbre; 1 vidéo VHS Sharp avec accessoires; 1 meuble pour télévision, etc... Conditions: ARGENT COMPIANT, MICHELE P. BERNIER, huissier, DE L'ETUDE: PELLETIER, BERNIER & MARIMBAULT, HUISSIERS, 431, King George, Longueuil, Québec J4J 2V6, TEL: 647-6400, Longueuil, le 6 décembre 1991.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 31 octobre 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MANUFACTURE DE BOUQUX ÉTOILE D'ARGENT INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval, le 22e jour de novembre 1991, sous le numéro 783230.

Ce 28e jour de novembre, 1991, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-04-004310-919.

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
DAME MARIA LORENA DEL
CARMEN PERDOMO-LOPEZ
Partie demanderesse
c.
OSCAR GONZALEZ
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à Oscar Gonzalez de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est St-Antoine, à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.
Une copie de la séparation de corps a été remise au greffe à l'intention de Oscar Gonzalez.
Lieu: Montréal.
Date: 4 décembre 1991
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO. 500-12-200745-911.

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
Pratonaire adjoint
LAVIVANT PHILAVONG
Partie demanderesse
c.
PKONGSAVATH KEOLA
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à PKONGSAVATH KEOLA, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre Dame est, district de Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.
Une copie du bref d'assignation, la déclaration a été remise au greffe à l'intention de PKONGSAVATH KEOLA.
Date: 29 novembre 1991
MICHEL MARTIN

Avis est par les présentes donné que en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, LOU-ANN LITE-LOU-ANN LIMITED s'adressera à l'Inspecteur général des institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
DATE à Montréal, Province de Québec, le 28 jour de décembre, 1991
LOU-ANN LITE- LOU-ANN LIMITED
ADVOCATS DE LA COMPAGNIE

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (chambre famille)
PRÉSENT
LE PROTONOTAIRE ADJOINT
SUSAN MITCHELL
Partie demanderesse
c.
TROY LYND
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à TROY LYND de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame, Montréal-Palais de Justice, Montréal, salle 2.17 le 20 janvier 1992 suite à la publication du présent avis dans Le Devoir.
Une copie de la requête pour garde d'enfant et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de TROY LYND.
Lieu: Montréal.
Date: 4 décembre 1991
MICHEL MARTIN

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR PROVINCIALE, NO. 500-02-011764-895. D.E. Leasing Inc., Partie demanderesse, vs. Jaguar de Montréal Inc., Partie défenderesse, le 20ème jour de décembre 1991, à 10h00, au 5680, Thimess, St-Laurent, Qc, district de Montréal, Qc, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Jaguar de Montréal Inc., saisi en cette cause, consistant en: 2 Duo lift de couleur bleu et jaune. Conditions: ARGENT COMPIANT et/ou CHEQUE VISE. Informations: Daniel Larocque, huissier, (514)471-8078, JACQUES LANTOIT HUISSIERS, 955 boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, Qc, J6W 3W5.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL (AIDE JURIDIQUE)
AU MINISTRE DE LA JUSTICE
MAUREEN JOSEPH,
3680 Rochelieu, app.4
Saint-Hubert,
J3Y 4T8
Requérante

AVIS
AVIS est par la présente donné que Mayne Joseph résident et domicilié au 3680 Rochelieu, app. 4 à Saint-Hubert, district de Longueuil, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Mayne Joseph.
Brossard, 23 octobre 1991
LECLERC ALICE & BISSONNETTE
Procureurs de la requérante

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
MICHEL & MARJOLAINE (FOURNIER) GERVAIS
— DÉBITEUR DE LA CRIERENR
288 Rang Allard
St-Antoine-sur-le-Richelieu,
Québec J0L 1R0
FAILLIS

AVIS est par les présentes donné que MICHEL & MARJOLAINE (FOURNIER) GERVAIS ont fait assignation de leurs biens le 25 novembre 1991 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 13 décembre 1991 à 9 h 45 am au bureau du Syndic, 401 Est-boul. St-Joseph, Montréal, Québec.
Date de Montréal le 29 novembre 1991
J. GUY ST-GEORGES, SYNDIC

Bureau de:
ST-GEORGES, HÉBERT INC.
401, boul. St-Joseph est,
Montréal, Qué. H2J 1J6
Tél. (514) 844-1044

AVIS LÉGAL
AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ en vertu de l'Article 31 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q. 1977, c.p. 16) que la garantie créée par l'Acte de fiducie consenti par LES DÉVELOPPEMENTS MANOIR LE MOYNE INC., autresfois connu sous le nom MANOIR LE MOYNE DEVELOPMENTS INC., en faveur de CANADIAN TRUST COMPANY, devant Me Bill Gluck, notaire, en date du 2 mai 1989 et enregistré le 3 mai 1989, au bureau d'enregistrement de la division de Maastricht sous le numéro 4148687, est devenue exécutoire.

DATE DE MONTRÉAL, ce 5e jour de décembre 1991.
SAMSON BELAIR/
DELOITTE & TOUCHE INC.
Mandataire de Canadian Trust Company

Administrateur:
MICHEL PELLAND
1 Place Ville-Marie
Bureau 3000
Montréal (Québec) H3B 4T9
Tél. (514) 393-7115

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (chambre famille)
PRÉSENT
Sylvie Lamer
Partie demanderesse
c.
GARY DALLAIRE
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à Mme Lynda Mastroguiseppa de comparaître au greffe de cette cour situé au 46, rue Charlotte à Sorel, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de l'action en partage a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse.
Lieu: Sorel
Date: 29 novembre 1991
GUY CHAMPAGNE
PROTONOTAIRE

ORDRE est donné à GARY DALLAIRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame, Montréal, Palais de Justice de Montréal, salle 2.17 le 20 janvier 1992 suite à la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la requête pour garde d'enfant et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de Gary Dallaire.
Lieu: Montréal
Date: 4 décembre 1991
MICHEL MARTIN

AVIS PUBLICS
HEURE DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi:
Réservation avant 16h00 le vendredi.

Pierrette Rousseau,
Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198

Société d'énergie de la Baie James

PROJET - SIÈGE SOCIAL
APPEL D'OFFRES NO 91-0617
SERVICE D'IMPRIMERIE RÉPONDANT AUX BESOINS DE PELLICULAGE ET D'IMPRESSON DES DOCUMENTS PUBLICITAIRES ET D'INFORMATION DE LA SEBJ

Date et heure limites de réception des soumissions:
Le jeudi 19 décembre 1991 à 15h30 heure de Montréal

Garantie de soumission: 10 000,00 \$

Prix du document: 25 \$ (toutes taxes incluses)

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction Approvisionnement
22e étage
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.
Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.
Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en copropriation ayant une place d'affaires dans la région du Montréal-Métropolitain et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.
Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Susie Léveillé au (514) 985-7900.

Richard Toupin
Chef de service Achat

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (chambre famille)
PRÉSENT
Sylvie Lamer
Partie demanderesse
c.
GARY DALLAIRE
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à GARY DALLAIRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame, Montréal, Palais de Justice de Montréal, salle 2.17 le 20 janvier 1992 suite à la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la requête pour garde d'enfant et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de Gary Dallaire.
Lieu: Montréal
Date: 4 décembre 1991
MICHEL MARTIN

ORDRE est donné à GARY DALLAIRE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Est rue Notre-Dame, Montréal, Palais de Justice de Montréal, salle 2.17 le 20 janvier 1992 suite à la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la requête pour garde d'enfant et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de Gary Dallaire.
Lieu: Montréal
Date: 4 décembre 1991
MICHEL MARTIN

AVIS PUBLICS
HEURE DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi:
Réservation avant 16h00 le vendredi.

Pierrette Rousseau,
Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198

Société d'énergie de la Baie James

PROJET - SIÈGE SOCIAL
APPEL D'OFFRES NO 91-0617
SERVICE D'IMPRIMERIE RÉPONDANT AUX BESOINS DE PELLICULAGE ET D'IMPRESSON DES DOCUMENTS PUBLICITAIRES ET D'INFORMATION DE LA SEBJ

Date et heure limites de réception des soumissions:
Le jeudi 19 décembre 1991 à 15h30 heure de Montréal

Garantie de soumission: 10 000,00 \$

Prix du document: 25 \$ (toutes taxes incluses)

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction Approvisionnement
22e étage
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.
Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.
Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en copropriation ayant une place d'affaires dans la région du Montréal-Métropolitain et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.
Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Susie Léveillé au (514) 985-7900.

Richard Toupin
Chef de service Achat

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

"Avis" est par les présentes donné que le contrat en date du 20 novembre 1991 par lequel Laurent Driver Services Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 26 novembre 1991 sous le numéro 4451840.

Banque de Montréal, le 2 décembre 1991.

"Avis" est par les présentes donné que le contrat en date du 20 novembre 1991 par lequel Les Services de Personnel Laurentides Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 26 novembre 1991 sous le numéro 4451841.

Banque de Montréal, le 2 décembre 1991.

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 31 octobre 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à

L'ENTREVUE DU LUNDI

JEAN-LOUIS BAUDOUIN

Un juriste pour qui rien n'est tranché

Josée Boileau

LA VIE, la mort sont des sujets à la mode, surtout depuis qu'ils ont pour nom « euthanasie », « cessation de traitement », « procréation médicalement assistée ».

Depuis quelques semaines, on peut même parler de chaude actualité. Jean-Louis Baudouin, lui, s'intéressait à ces questions dès 1968, alors qu'il était encore un jeune professeur de droit à l'Université de Montréal.

« Je me rappelle d'un congrès qui avait eu lieu à Pescara, en Italie, en 1970, se souvient-il. J'avais parlé des mères porteuses et toute l'assistance était morte de rire! »

Les sujets de préoccupation de l'époque s'appelaient déjà euthanasie, cessation de traitement, mais aussi insémination artificielle, greffes (la première avait eu lieu l'année précédente), dons d'organe et — grande inquiétude de l'heure aujourd'hui oubliée —, transsexualisme!

La liste s'est depuis allongée, notamment en raison de la découverte de la fertilisation in vitro et de ses ramifications médicales. Mais l'intérêt de Jean-Louis Baudouin ne s'est jamais démenti, même en étant maintenant tenu, depuis deux ans, de jouer les juges à la Cour d'appel du Québec devant qui on plaide les causes les plus diverses.

« J'accorde toujours beaucoup d'attention à ces questions parce que tout ce qui touche la bioéthique est déjà, et va devenir, l'un des problèmes les plus lourds et plus épineux de nos sociétés occidentales modernes.

« Le débat sur l'euthanasie, par exemple, commence à peine et va s'ouvrir de façon fulgurante au Québec au cours des prochaines années. Car indépendamment des décisions judiciaires, c'est un problème qui est vécu quotidiennement dans les centres hospitaliers. »

Lui-même prononçait, au printemps dernier, une conférence sur le droit à la mort et le droit des mourants lors d'un colloque organisé sous le thème « Mourir avec dignité ». Et il termine présentement un essai sur la mort, en collaboration avec une philosophe des sciences de l'Université Laval.

« Ce ne sera pas un livre de droit, dit-il. Nous essayons plutôt d'avoir une réflexion un peu plus poussée sur tous les courants qui agitent la société: L'aide au suicide, l'euthanasie active, d'où cela vient et pourquoi. »

Il y a, explique-t-il, trois problèmes bien distincts. De un, peut-on interdire à un médecin de continuer un traitement?

De deux, est-il légitime d'aider une personne condamnée à mettre fin à ses jours? Faudrait-il que le législateur change la loi?

De trois, est-ce que le législateur devrait carrément permettre l'euthanasie active comme cela s'est fait aux Pays-Bas?

À cela peuvent s'ajouter un tas d'autres questions: qui peut légalement prendre une décision dans le cas d'une personne inconsciente? L'arrêt des soins, comme le gavage ou l'hydratation, peut-il être permis?

« Le droit n'est pas si clair, poursuit le juge, même sur la cessation de traitement. Le Code civil témoigne d'une certaine ouverture, mais le Code criminel indique que nul ne peut consentir à sa propre mort. Il est donc pertinent que les liens entre les deux codes soient mieux circon-



PHOTO JACQUES NADEAU

« Les juristes ne peuvent devancer l'évolution d'une société. »

« Là où ça devient intéressant quand on est juriste, c'est de se situer un peu en dehors du droit et de regarder une situation avec un oeil critique ».

crits et qu'une certaine ambiguïté soit levée. »

Sur ces sujets, Jean-Louis Baudouin est toutefois loin du croisé. « Je ne suis pas un militant de mes opinions », blague-t-il.

Ses prises de position sont dignes non pas d'un juge qui ne veut rien commenter, mais plutôt d'un juriste pour qui rien n'est tranché. « La pratique du droit m'a appris que jamais une opinion n'est stupide en soi », souligne-t-il fermement.

Ses réserves ne sont donc pas tant des inquiétudes qu'une prudence toute légaliste.

Par exemple il dira: « Je pense qu'il est légitime de soulager la douleur mais qu'il ne l'est pas de tuer. Sauf que la frontière est souvent difficile à tracer. »

Ce printemps, dans le cadre d'un exposé brillant sur l'euthanasie, il y allait aussi d'une mise en garde: « Notre société a réussi, et c'est regrettable, à conflictualiser la mort. Et quand un conflit quelconque surgit, on appelle le juriste de service. [...] Mais les juristes ne peuvent pas devancer une évolution sociale. »

Une évolution qu'il distingue aussi du progrès scientifique, pour lequel il a par ailleurs une grande admiration. Ce n'est pas lui qui se fera le chantre de l'arrêt des recherches contestées, ni qui brodera des histoires d'horreur sur le thème des morts-vivants ou des nouvelles tech-

nologies de reproduction.

« Il faut être réaliste: il serait impossible dans la très grande majorité des cas d'imposer un moratoire aux savants. La tentation sera là: on n'arrête pas les progrès de la science. Mais le droit, lui, doit se rendre compte des conséquences que les progrès de la science vont avoir pour la société, ce que le scientifique, lui, ne voit pas. La société doit avoir un droit de regard sur la science. Et le législateur ne doit intervenir que lorsqu'il y a eu suffisamment de réflexion pour dégager les enjeux.

« On dit toujours que le droit est attentiste, mais il n'est pas mauvais que le droit attende. Il y a des choses qui paraissent absolument incroyables et qui se règlent d'elles-mêmes au bout d'un certain temps par la seule auto-régulation de la société.

« Heureusement, grâce aux médias et aux groupes de réflexion, la conscientisation se fait. Et puis, l'im-

« Il y a certains problèmes dans la société qui ne peuvent se résoudre par une règle de droit, un acte du législateur ou un jugement. »

mense majorité des médecins et des chercheurs sont des personnes responsables. Ce ne sont pas des docteurs Frankenstein. »

Rien ne sert donc de s'affoler, mais rien n'empêche non plus d'avoir des préoccupations, poursuit-il du même souffle.

« Prenons le sexage par exemple. Je ne dis pas que ce doit être permis ou défendu. Je discute simplement de l'hypothèse de choisir à l'avance le sexe d'un enfant. Eh bien, ce n'est

pas quelque chose d'effrayant en soi. Bien au contraire, ça soulève beaucoup d'espoir pour lutter contre certaines maladies ou des infections. Mais il faut être conscient qu'il n'y a pas que du bon là-dedans et qu'en pratique, dans certains pays, on risque de se retrouver avec une disproportion effarante de mâles. C'est dans le cadre de telles applications que le droit a un rôle à jouer. »

Tous ces thèmes sont bien sombres, l'homme pourtant ne l'est en rien. Dans son confortable bureau de juge, Jean-Louis Baudouin affiche le large sourire de l'homme qui goûte à la vie et en apprécie les défis, tout particulièrement s'ils sont intellectuels. Une envie de savoir, de comprendre et d'expliquer qui en ont fait un avocat reconnu, un professeur renommé, un conseiller recherché. En bref, l'un des plus grands juristes du Québec.

Autorité en matière de droit civil, c'est à lui que Gil Rémillard a fait appel en 1989 pour présider un comité chargé d'étudier l'avant-projet de réforme du Code civil et répondre à des problèmes de philosophie juridique.

Spécialiste de droit médical et de bioéthique, il fut le conseiller attitré de la Commission de réforme du droit du Canada sur ces sujets pendant toutes les années 80. Il est encore membre de cercles internationaux de réflexion sur la génétique.

Et, pur bonheur, il a pu enseigner en ces matières pendant 25 ans. « Pour moi, un bon praticien c'est avant tout un bon théoricien, dit-il. Le défi, c'est de passer de l'analyse juridique pure à une réalité concrète. C'est vrai pour un avocat comme pour un juge. »

Et il a une phrase qui le résume bien: « Là où ça devient intéressant quand on est juriste, c'est de se situer un peu en dehors du droit et de regarder une situation avec un oeil critique. »

C'est pourquoi il a trouvé tant de plaisir à donner son cours de « Sciences et droit », aux confins des limites légales.

« Il y a deux messages qu'on ne passe pas assez aux étudiants aujourd'hui. D'une part que droit et morale vont de pair. Derrière toute règle de droit il y a des considérations éthiques et il faut savoir les découvrir.

« Ensuite, il faut arriver à faire comprendre aux étudiants qu'il y a certains problèmes dans la société qui ne peuvent se résoudre par une règle de droit, un acte du législateur ou un jugement. Quant on est en troisième année de droit, on peut en ressentir un certain choc! »

Ainsi du sida où au fond, croit-il, l'action du législateur est bien limitée. « C'est encore par l'éducation qu'on s'en sortira », conclut-il après avoir fait valoir les limites éthiques de toute autre formule.

Répondre aux objections sans se contenter des évidences, en essayant de creuser toujours plus loin, voilà en fait toute sa démarche.

Il opine: « C'est ce qui m'a dès le départ fasciné dans les rapports entre les sciences médicales ou biologiques et le droit: cet aspect éclaté. J'avais l'impression pour la première fois qu'au lieu de découper le droit en petits morceaux, on prenait un problème pour essayer, grâce à différentes parties du droit et aussi en dehors de celui-ci, d'y trouver des réponses.

« J'ai énormément appris grâce à cette réflexion. »

Un engouement « génétique »

Josée Boileau

LA FACULTÉ de droit de l'Université de Montréal, la tradition veut que l'on applaudisse son professeur lorsque la série de cours qu'il a donnés prend fin.

Certains ont droit à des salves éclatantes, d'autres à des applaudissements tout juste polis. Mais celui pour qui les étudiants étaient prêts à réserver leurs plus vifs remerciements ne les a jamais entendus. Avant même le premier mouvement, Jean-Louis Baudouin s'était déjà esquivé, laissant derrière lui des classes entières ravies qu'il leur ait enseigné.

On le comprendra, Jean-Louis Baudouin est un homme apprécié. Il réagit en retour avec la discrétion de celui qui, sûrement flatté, n'en tire pas vanité, tout comme son côté chaleureux ne parvient pas à cacher une certaine réserve.

Parler de modestie serait trompeur: il affiche plutôt la tranquillité et gentille assurance de celui qui avance en prenant soin de ne blesser personne.

Jean-Louis Baudouin affiche le record absolu, année après année, du meilleur professeur de la faculté de droit, et pas un de ses collègues

n'espérait même le déloger à ce titre. Ses ouvrages sont maintes fois cités et son manuel sur « Les obligations » est devenu un classique pour les étudiants et devant les tribunaux. Il compte parmi les juristes les plus éminents du Québec et a droit au respect de tous.

Et lorsque, pressenti à la Cour Suprême, il a plutôt accepté d'être nommé à la Cour d'appel en louant les mérites du juge George Gonthier qui, lui, accédait à la plus haute cour du pays, tous les juristes n'ont eu que des éloges pour son attitude.

Lui répond simplement: « Vous savez, les gens me font surtout beaucoup d'honneur et d'amitié. »

Soit, son livre sur les obligations est beaucoup cité. « Mais c'est qu'au royaume des aveugles les borgnes sont rois. Et cette réponse est sincère. Quand j'ai écrit cette étude, il n'y avait presque rien sur le sujet, et moi j'étais affolé à l'idée d'enseigner à des étudiants en les référant à des livres complètement dépassés. Au fond, j'ai surtout eu beaucoup de chance. »

De la chance peut-être, mais aussi beaucoup d'enthousiasme et un véritable amour du droit parce que — ce sont ses mots — c'est passionnant, intéressant, fascinant. « On peut regarder vivre le droit, jouer avec. C'est presque ludique

dans un certain sens. »

Pour expliquer un tel engouement, il n'y a que la génétique, ajoute Jean-Louis Baudouin en riant.

C'est à peine une blague. Papa était avocat général à Paris, le grand-père a présidé la Cour d'appel de Paris, l'arrière-grand-père fut juge en chef de France, papy présida la Cour d'appel de Limoges... Et la propre fille du juge Baudouin fait présentement son Barreau. On en est pour sûr à la 7e génération de juristes du côté paternel, et il serait plausible de remonter jusqu'à la 9e. Madame Baudouin mère n'est pas en reste: elle a elle aussi un doctorat en droit.

Pourtant, Jean-Louis Baudouin dit avoir hésité dans sa jeunesse entre droit et médecine, suivant pendant deux mois les cours des deux facultés avant de trancher. Il a aujourd'hui bouclé la boucle en s'intéressant de près aux liens entre le progrès scientifique et le droit. Mais dans une deuxième vie, être médecin serait bien tentant, fait-il d'un air gourmand.

Quant à la politique, il n'y trouve guère d'intérêt autre que celui du citoyen. Le jeu partisan, l'image publique, très peu pour lui. Il se voit bien plus utile dans le monde du droit. Et pas le droit constitutionnel, à la limite des débats politiques,

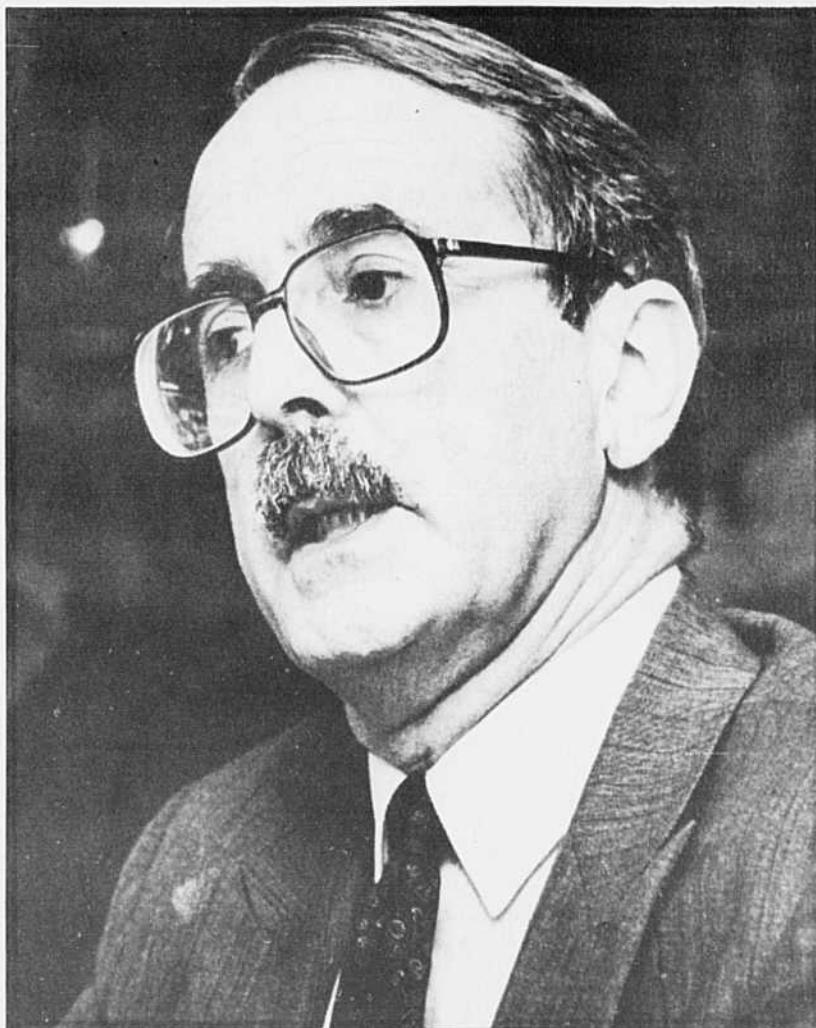
mais le Droit *in se*, comme science et comme reflet de la société.

Mais il n'y a pas que le droit dans la vie. C'était d'ailleurs là le grand bonheur des étudiants et toute la force du pédagogue Baudouin. Monsieur le professeur alors, monsieur le juge aujourd'hui se délecte comme tout le monde de bandes dessinées (Brétèche à la cote), de romans policiers et de San Antonio, et il en parle sans se priver.

Comme les jeunes, il joue également au tennis, a-do-re la planche à voile (« Ah, avoir découvert ça à 20 ans! Mais je n'ai appris qu'à 40... »). Il chasse et il pêche aussi, il aime les voyages et, plus recherché mais digne de son ascendance française (il est lui-même né à Paris), c'est un amateur de vins qui fréquente les cercles de dégustateurs et a sa propre cave.

Avec une vie aussi remplie, on comprend que ses fonctions de juge, de son propre aveu, ne l'empêchent pas de dormir. Au contraire, il y trouve un plaisir fou, sans s'appesantir sur les opinions qu'il émet.

« Je disais l'autre jour à un collègue que dans beaucoup de cas, je ne me souviens même plus des jugements que j'ai rendus il y a deux mois! »



CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (849-3456) — *Cape Fear* 7 h, 9 h 15 — *Hook* mar. 11 h, mer. jeu. 7 h, 9 h 45 II: *An American Tail 2, Fievel Goes West* 7 h — *29th Street* lun. mar. 7 h 45, 9 h 45 — *Cape Fear* mer. jeu. 7 h, 9 h 15 III: *My Girl* 7 h, 9 h — IV: *People Under the Stairs* lun. mar. 7 h 10, 9 h 10, mer. jeu. 9 h 10 — *An American Tail 2, Fievel Goes West* mer. jeu. 7 h

BERRI I: (849-3456) — *Suzie Frisettes* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40 II: *Justicier de Little Tokyo* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 III: *Robe noire* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 30 IV: *Highlander 2, le retour* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 V: *Hors la vie* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

BONAVENTURE I: (849-3456) — *Highlander 2, The Quickening* 7 h — *Barton Fink* 9 h II: *The Commitments* 9 h 15 — *People Under the Stairs* 7 h 10

BROSSARD I: (849-3456) — *Robe noire* 7 h 15, 9 h 30 II: *Chérie ne m'attends pas pour dîner* 7 h 05, 9 h 15 III: *Cape Fear* 7 h, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL I: (849-3456) — *An American Tail 2, Fievel Goes West* 7 h 05, 8 h 40 2: *For the Boys* 7 h, 9 h 45 3: *Suzie Frisettes* 7 h 20, 9 h 30 4: *Chérie ne m'attends pas pour dîner* 7 h 15, 9 h 35 — 5: *My Girl* 7 h 10, 9 h 25 — 6: *Cape Fear* 7 h, 9 h 30

CENTRE EATON I: Mtl — *Addams Family* ven. au mar. 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h — *Special Hook* mar. 10 h 15 — *Hook* mer. jeu. 12 h 50, 3 h 40, 6 h 30, 9 h 20 2: *Addams Family* ven. au mar. 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15, mer. jeu. 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h 3: *Deceived* ven. au mar. 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 25 — *Addams Family* mer. jeu. 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15 4: *The Butchers Wife* ven. au mar. 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 05, 9 h 20 — *Addams Family* mer. jeu. 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15 5: *Shattered* 12 h, 2 h 05, 4 h 20, 6 h 40, 9 h, 8: *Eating* ven. au mar. 12 h 25, 2 h 45, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35 — *Deceived* mer. jeu. 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 6 h 55, 9 h 10

CINÉMA ÉGYPTIEN I: 1455 Peel, Mtl (849-3456) — *Cape Fear* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 35 2: *Deadly Currents* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30 3: *Truly Madly Deeply* 1 h 45, 4 h 30, 7 h 15, 9 h 30

CINÉMA JEAN-TALON: Mtl — *Other People's Money* 7 h 15, 9 h 15

CINÉMA OMÉGA I: — *À propos d'Henry* 7 h 15, 9 h 20 2: *Terminator* 2 h, 9 h 30 3: *Freddy* 7 h 10, 9 h 15 III: *Des pilotes en l'air* 7 h 05 — *Double Impact* (fr.) 9 h

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001) — *Une aventure américaine* 19 h, 21 h. (12 au 15 déc.)

CINÉMA PARIS: Mtl (875-7295) — *Taxi Driver* 2 h 45, 7 h 15 — *Three by Scorsese* 5 h, 9 h 45

CINÉMA POINTE-CLAIRE: (849-3456) — *Black Robe* 7 h, 9 h 20 2: *Little Man Tate* 7 h 15, 9 h 25 3: *An American*

Tail 2, Fievel Goes West 7 h — *Peoples Under the Stairs* 9 h, 4: *Cape Fear* 7 h, 9 h 20 5: *My Girl* 7 h 20, 9 h 30 — 6: *For the Boys* 7 h, 9 h 45

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — mar. *Chappaqua* 18 h 35 — *Suzanne Simonin, la religieuse de Diderot* 20 h 35

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Star Trek VI* 6 h 55, 9 h 15 2: *Addams Family* 7 h 25, 9 h 45

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Le silence des agneaux* 1 h 15, 4 h, 7 h 05, 9 h 30 2: *Delicatessen* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 III: *Il danse avec les loups* 1 h 30, 3 h 50, 5 h 30 IV: *Europa Europa* 1 h 10, 4 h 10, 7 h 10, 9 h 30 V: *Chérie ne m'attends pas pour dîner* 1 h, 3 h 5, 7 h, 9 h 10, 7 h 15, 9 h 20 VI: *L'homme au masque d'or* 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30

COMPLEXE DESJARDINS I: (849-3456) — *L'expert en sinistre* 1 h 05, 3 h 15, 5 h 25, 7 h 35, 9 h 45, mar. 1 h 05, 3 h 15, 5 h 25, 9 h 45 II: *Delicatessen* 1 h, 3 h, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35, mer. 1 h, 3 h, 5 h 15, 9 h 35 III: *Méditerranée* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 IV: *L'homme au masque d'or* 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. René-Lévesque, Mtl (283-6229) — *Rétrospective du cinéma roumain* 19 h, 21 h (9 au 15 déc.)

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3870) — *Strawman* 20 h 30

CREMAZIE: (849-FILM) — *La gloire de mon père* 7 h — *L'agent fait la force* 21 h: *l'odeur de la peur* 9 h 15

DAUPHIN I: (849-3456) — *Madame Bovary* sem. 8 h 30 11: *L'assassin jouait du trombone* 19 h 15

DÉCARIE I: (849-3456) — *Black Robe* 7 h 15, 9 h 15 2: *Homicide* 7 h, 9 h

DORVAL I: (631-8586) — *Addams Family* ven. au mar. 7 h, 9 h 15 — *Special Hook* mar. 10 h 15 — *Hook* mer. jeu. 6 h 30, 9 h 30 II: *The Hitman* 7 h, 9 h 15 — III: *Other People's Money* 7 h 15, 9 h 15 IV: *Curly Sue* 7 h 10, 9 h 30

DU PARC I: (844-9470) — *Fisher King* lun. 6 h 20, 9 h, mar. 6 h 20 — *Special Hook* mar. 10 h 15 — *Hook* mer. jeu. 6 h 15, 9 h 2: *Star Trek VI* sem. 7 h 30, 9 h 45 3: *Star Trek VI* 6 h, 8 h 30

DU PLATEAU I: (521-7870) — *Le roi pêcheur* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 35 2: *À propos d'Henry* 1 h 20, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 20

FAIRVIEW I: (697-8095) — *Addams Family* 7 h 20, 9 h 30 II: *Star Trek VI* 7 h, 9 h 25

FAUBOURG STE-CATHERINE I: (849-3456) — *My Girl* 12 h 30, 2 h 35, 4 h 45, 7 h, 9 h 15 — 2: *For the Boys* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45 3: *Black*

Robe 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 20 4: *An American Tail 2, Fievel Goes West* 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 7 h, 8 h 40

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) —

GREENFIELD I: (671-6129) — *Star Trek VI* 7 h, 9 h 15 2: *The Hitman* 7 h 25, 9 h 30 3: *Addams Family* 7 h 15, 9 h 25

IMAX: Vieux Port de Montréal (496-4629) — *Programme familial: Montagnes de feu et L'Oeuf magique* mar. dim. 10 h, 13 h, 14 h 30, 16 h, 19 h. (relâche sam.) version anglaise: 11 h 30, 17 h 30. Événement spécial: *Les Rolling Stones* 20 h 30 (v.o.) 22 h 30 (v.o.) (ven. sam. seul.), lun. relâche.

IMPÉRIAL: (288-7102) — *Star Trek VI* 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 30

LAVAL: (688-7776) — 1: *Le passé revient* 7 h 20, 9 h 30 2: *Curly Sue* lun. 7 h 20, 9 h 30, mar. 7 h 20 *Special Hook* mar. 10 h 15 — *Hook* mer. jeu. 6 h 20, 9 h 10 3: *Troubles* (fr.) 7 h 20, 9 h 25 4: *Star Trek VI* 7 h, 9 h 25 5: *Star Trek VI* 7 h, 9 h 25 6: *Billy Bathgate* 7 h, 9 h 10 7: *McBain* 1 h 10, 9 h 20 8: *Shattered* 7 h 20, 9 h 20 9: *Addams Family* 7 h 05, 9 h 35 10: *Les Roller Boys* 7 h 15, 9 h 25 12: *The Hitman* 7 h 10, 9 h 30

LAVAL 2000 I: (849-3456) — *Highlander 2, le retour* 7 h 40, 9 h 30 2: *Robe noire* 7 h 20, 9 h 15

LOEW'S I: (861-7737) — *Billy Bathgate* ven. au mar. 12 h 10, 2 h 20, 4 h 35, 7 h, 9 h 20 *Special Hook* mar. 10 h 15 — *Hook* mer. jeu. 12 h 30, 3 h 30, 5 h 15, 9 h 20 IV: *Fisher King* 1 h, 3 h 40, 6 h 25, 9 h 05 II: *Other People's Money* 12 h 35, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 35 V: *Whore* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 15, mer. 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20 V:

SUR SCÈNE

AGORA DE LA DANSE: 840 rue Cherrier est, Montréal (525-1500) — Tess Imaginaire présente • Manipulations • conception et m. en s. Mario Boivin, du 12 nov. au 14 déc., à 20h — *Crown Pour Rime*, théâtre clownesque, du 16 nov. au 15 déc., et les 21-22 déc., sam. à 13h, dim. à 15h.

L'AIR DU TEMPS: 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mer. au dim. de 22h. 15 à 02h30 — Lorraine Desmarais, du 12 au 15 déc.

LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (644-0882) — Smokestack Lightnin', les 11-12 déc. à 22h30.

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. mar. 19h à 24h — mer. au ven. 17h30 à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h30 — Billy Georgette, pianiste/chanteur, lun. mar. de 17h à 19h — Trio Billy Georgette, sam. de 18h à 21h30 — Le trio de Bernard Primeau, les dim. de 18h30 à 24h.

CAFÉ CAMPUS: 3315 chemin Reine-Marie, Montréal (735-1259) — Les Lundis Labatt Juste Pour Rire à 20h.

CAFÉ DE LA PLACE: PDA, Montréal (842-2112) — • Anne est morte • de René-Daniel Dubois, m. en s. Jean-Marie Lelièvre, du 6 nov. au 21 déc.

CENTRE SAÏDE BRONFMAN: 5170 Chemin de la Côte Ste-Catherine, Montréal (739-7944) — Youthatre présente • Friendship Fable •, soirée bénéfice pour le Réseau enfants retour, le 15 déc. à 19h — Festival Famille, jusqu'au 22 déc.

CLUB CONTINENTAL: 4171 St-Denis, Montréal (844-4481) — Tous les jours 5 à 7 avec Jean Beaudet ou Philippe Noirai au piano

ÉGLISE ST-JEAN-BAPTISTE: Angèle Henri-Julien et Rachel, Montréal — L'Orchestre Métropolitain, dir. Agnès Grossmann, soliste Marc-André Hamelin, pianiste, oeuvres de Dvorak, le 8 déc. à 20h.

ESPACE GO: 5066 Clark, Montréal (271-5381) — Le Théâtre Opsi présente • L'été • de Romain Wein-garten, m. en s. Martin Faucher, à compter du 19 nov. au mar. au 20h.

ESPACE LIBRE: 1945 Fullum, Montréal (521-4198) — Carbone 14 présente Peau, chair et os, du

Double Life of Veronique ven. au lun. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, mar. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h — *Billy Bathgate* mer. jeu. 12 h 10, 2 h 20, 4 h 35, 7 h, 9 h 20

QUIMETOSCOPE: (525-8600) — Salle 1: *L'Amour braque* 19 h 30 — *Boy Meets Girl* 21 h 30 — Salle 2: *Doc Hollywood* 19 h — *Il y a des jours et des lunes* 21 h

OUTREMONT: (278-FILM) — *Ay Carmela* 7 h — *La loi du désir* 9 h 30

PALACE 1: — *The Hitman* 12 h 15, 2 h 25, 4 h 40, 7 h, 9 h 15 II: *Curly Sue* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30 lun. 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h, 9 h 10 IV: *Terminator* 2 h 20, 9 h, 9 h 10 IV: *Terminator* 2 h 20, 9 h, 9 h 10 V: *McBain* 12 h 30, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30 VI: *Blood in the Face* 1 h 15, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40

PARADIS I: (354-3110) — *Doc Hollywood* 6 h 45 — *Jeunes maïfies* 7 h — *Les gémis de la pub* 7 h 15 — *Les commitments* 8 h 50 — *Pompers en alerte* 9 h 10 — *Cyrano de Bergerac* 9 h 15

PARISIEN I: (866-3856) — *Amoureux fou* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 25 II: *Les Roller Boys* 12 h 40, 2 h 55, 5 h, 7 h, 9 h 15 III: *L'année de l'évêlé* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 05, 9 h 25 IV: *La double vie de Véronique* 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30 V: *Pouvoir obscur* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 25 VI: *Montréal vu par* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 05 7: *Le roi pêcheur* 12 h 20, 3 h 15, 6 h 15, 9 h

PLACE ALEXIS NIHON: (849-3456) — *Cape Fear* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30 II: *Little Man Tate* 1 h

27 nov. au 14 déc., mar. au sam. à 20h30

ESPACE TANGENTE: 840 est Cherrier, Montréal (525-1500) — • Burning Skin • de Roger Sinha, • Gare à Maya • de Sophie Desjardins et • Scènes de Panné • de Marc Boucher, les 11 et 12 déc. à 21h.

ESPACE LA VEILLÉE: 1371 est Ontario, Montréal (526-6582) — Le Groupe de la Veillée présente • Don Juan • m. en s. Martine Beaulieu, du 20 nov. au 15 déc., mar. au sam. à 20h30, dim. à 16h.

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: Salle Fred-Barry, 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-8974) — Le Théâtre O'Parleur présente • Parle de cache-cache entre 2 tchicoclovaques au début du siècle • de Wajdi Mouawad, m. en s. Jean-Frédéric Messier, du 20 nov. au 21 déc. à 20h30

LE P'TIT BAR: 3451 St-Denis, Montréal (281-9124) — Avec et sans Bré, Pierrot Fournier en spectacle, le 11 déc. à 22h.

RESTAURANT-THÉÂTRE LA LICORNE: 4559 Boulevard-Notre-Dame, Montréal (842-2222) — Tréales présente • La Tentation d'Antoine • d'Yves Reynaud, m. en s. Alice Ronfard, le 9 déc. à 20h30 — • Tonkin-Alger • d'Eugène Durif, m. en s. Claude Poissant, le 10 déc. à 20h30 — • Annabelle et Zina • de Christian Rullier, m. en s. Daniel Rousseil, le 11 déc. à 20h30.

SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE: 220 Vincent d'Indy, Montréal — Concert du Stage Band, dir. Simon Stone, oeuvres de Brookmeyer, Ferland et Hanson, le 9 déc. à 20h.

SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke, Montréal — Récital de Victoria Kasuto, pianiste, oeuvres de Scarlatti, Chopin, Schubert et Debussy, le 9 déc. à 20h.

SALLE REDPATH: 3461 McTavish, Montréal — Atelier de trombone et tuba, soliste Peter Sullivan, oeuvres de Mahler, Bach, et compositions d'étudiants, le 9 déc. à 20h.

STUDIO D'ESSAI CLAUDE-GAUVREAU: Pavillon-Just-Jasmin, 405 est Ste-Catherine, Montréal (887-3456) — • Le château d'eau • de Louis-Dominique Lavigne, m. en s. Jacques Rossi, du 10 au 12 déc. à 20h30, les 13-14 déc. à 14h, et 20h30

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 3888 St-Denis,

45, 4 h 30, 7 h, 9 h 10 III: *My own Prive Idaho* 1 h, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 20

PLACE LONGUEUIL: 1: (849-3456) — *Suzie Frisettes* 7 h, 9 h 2: *Highlander 2, le retour* 7 h, 9 h

PLAZA CÔTE DES NEIGES: (849-3456) — 1: *For the Boys* 7 h, 9 h 45 2: *Deadly Currents* 7 h 05, 9 h 20 3: *An American Tail 2, Fievel Goes West* 7 h, 9 h 40 4: *Homicide* 9 h 20 — *Little Man Tate* 7 h 10, 9 h 15: *My Girl* 7 h, 9 h 15 — 6: *Cape Fear* 7 h, 9 h 30 7: *Truly Madly Deeply* 7 h 20, 9 h 20

CINÉMA QUÉBEC

CANARDIÈRE: (861-8575) — *La loi de la rue* ven. au jeu. 19 h, 21 h 05

CINÉMA LIDO: — *Troubles* 19 h, 21 h, sam. au lun. 13 h, 19 h, 21 h — *Suzie Frisettes* 19 h, 21 h, sam. au lun. 13 h, 19 h, 21 h — *Chérie ne m'attends pas pour dîner* 19 h, sam. au lun. 13 h, 19 h, 21 h — *Delicatessen* 19 h, 21 h 05, sam. au lun. 13 h, 19 h, 21 h 05 — *Général mes parents divorcent* 19 h, 21 h 05, sam. au lun. 13 h, 19 h, 21 h 05

LE CLAP: (650-CLAP) — *Rose passion* 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 15

GALERIES CAPITALE: (262-2455) — *La double vie de Véronique* 7 h 30, 9 h 30 *Le passé revient* 7 h 10, 9 h 25 *Trompé* 7 h, 9 h 20 *Les secrets professionnels* 7 h, 9 h 20 *Les Roller Boys* 7 h 15, 9 h 15 *Le roi pêcheur* 6 h 10, 9 h

PLACE CHAREST: (529-9745) — *Robe noire* 13

QUARTIER LATIN: Mtl —

LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mtl (274-3550) — *Dolly Gravity* 7 h 15 — *Jungle Fever* 9 h 30

VERSAILLES I: (353-7880) — *Addams Family* 7 h 20, 9 h 30 — *Special Hook* mar. 10 h 15 — *Hook* mer. jeu. 6 h 20, 9 h 05 II: *Star Trek VI* 7 h, 9 h 15 III: *Les Roller Boys* lun. 7 h 20, 9 h 25, mar. 7 h 20 — *Addams Family* mer. jeu. 7 h 20, 9 h 30 IV: *Star Trek VI* 7 h, 9 h 15 — V: *The Hitman* 7 h 30, 9 h 30 VI: *Troubles* (fr.) 7 h 25, 9 h 30.

h, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 40 — *Les justiciers de Little Tokio* 12 h 30, 14 h 45, 16 h 50, 19 h 10 — *Delicatessen* 12 h 45, 14 h 55, 17 h, 19 h 20, 21 h 35 — *Chérie ne m'attends pas pour dîner* 13 h 15, 19 h, 21 h 25, 17 h 25, 19 h 20, 21 h 35 — *Des pilotes en l'air* 12 h 50, 15 h, 17 h 05, 19 h 20, 21 h 45 — *Méditerranée* 14 h, 16 h 15, 19 h 25, 21 h 45 — *Suzie Frisettes* 12 h 15, 14 h 30, 16 h 40, 19 h, 21 h 20 — *Highlander* 21 h 45, 14 h 50, 17 h, 19 h 10, 21 h 15

LE PARIS: (694-0891) — *Cape Fear* 19 h, 21 h 30 *My Girl* 19 h 15, 21 h 15 — *Le petit homme* 19 h, 21 h

PLACE QUÉBEC I: (525-4524) — *Fisher King* ven. au mar. 6 h 10, 9 h — *Terminator* 2 ven. à mar. 6 h 15, 9 h

STE-FOY I: (656-0592) — *Star Trek VI* 6 h 45, 9 h 10 2: *The Hitman* 7 h 30, 9 h 30 3: *Addams Family* 7 h 15, 9 h 25.

15h, réservations sur semaine pour groupes.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0563) — • L'Opéra de Quat'Sous • de Bertolt Brecht, m. en s. René Richard Cyr, du 19 nov. au 14 déc., mar. au ven. à 20h, sam. 16h, et 21h.

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins, Montréal (845-7

CULTURE ET SOCIÉTÉ

MUSIQUE / chronique

Hommage à Dvorak par l'OM et André Hamelin

Marie Laurier

UNE GRANDE soirée Dvorak a lieu ce soir avec l'Orchestre Métropolitain et le pianiste Marc-André Hamelin à l'église Saint-Jean-Baptiste, à 20 h. Ce concert dirigé par Agnès Grossmann veut souligner le 150^e anniversaire de la naissance du compositeur tchèque le plus connu et le plus populaire de la seconde moitié du XIX^e siècle. Au programme : l'Ouverture Carnaval, un concerto et une symphonie.

Premier prix du Concours international de musique américaine de Carnegie Hall en 1985, Marc-André Hamelin, 30 ans, est l'un de nos pianistes les plus prometteurs et les plus en demande, aux États-Unis notamment : le critique du *New York Times* l'a déjà comparé à Pollini et Brendel. Il interprétera ce soir le Concerto en sol mineur, op. 33 de Dvorak.

Sonnerie de Noël

SECONDE mise en scène tout à fait originale, la Philharmonie des Vents du Québec (PVQ) sous la direction de Alain Caze et un chœur d'une centaine de voix investiront l'église Saint-Marc de Rosemont mercredi soir (11 décembre) pour offrir son premier concert grand public sous le thème de Sonnerie de Noël.

Pendant que les cloches sonneront à toute volée, les chanteurs prendront place dans le chœur, une chandelle à la main et l'éclairage s'intensifiera progressivement autour de la crèche. Les pièces musicales ont été composées et arrangées pour orchestre à vent et



Marc-André Hamelin

basées sur la musique traditionnelle et baroque : *Les Anges*, d'Alain Cazes, *In Dulci júbilo*, de Samuel Scheidt, *Russian Christmas Music*, de Gabriel Thibaut, en première partie. Après la pause, on retrouvera les deux choeurs de cuivres installés dans les jubés et les trompettes, trombones et autres instruments à vent reprendront leur dialogue dans un programme de musique instrumentale et chorale de chants de Noël pour se terminer par l'Alleluia de Haendel.

Fondée en 1989, la PVQ regroupe 45 musiciens professionnels qui partagent l'amour de la musique. Le groupe est formé de trois familles d'instruments : les cuivres — cinq trompettes, quatre cors, un euphonium, deux tubas —, les bois — quatre flûtes, trois hautbois, neuf clarinettes, deux bassons, quatre saxophones —, et les percussions.

La philharmonie a eu un succès quasi instantané lorsqu'elle a présenté des concerts thématiques sur les années folles, entre autres. Actuellement, elle prépare une série de huit concerts de musique russe et elle présente des matinées-jeunesse

pour les écoliers. Renseignements et réservations : 522-1245.

Sonnerie de Noël sera radiodiffusée sur les ondes de CBF-FM le 24 décembre prochain à 20 h.

La chanson-thème du 350^e

L'AUTEUR-COMPOSITEUR Luc Plamondon présidera le jury de sélection de la chanson-thème du 350^e anniversaire de Montréal. Il sera secondé par Lyne Charlebois, réalisatrice de vidéos, Louise Forestier et Jim Corcoran, auteurs-compositeurs-interprètes, François Dompierre, compositeur, Michel Sabourin, président de l'ADISQ, Michel Tremblay, écrivain et Normand Latour, directeur général de la programmation des fêtes.

Pas moins de 269 projets ont été soumis, chaque participant devant s'inscrire sous un pseudonyme. Un jury de pré-sélection a retenu onze chansons finalistes. Le nom du gagnant ou des gagnants du concours sera rendu public ces prochains jours. Le lauréat ou les lauréates recevront une bourse de 10 000 \$ et le lancement de la chanson-thème se fera au printemps 1992.

Lauréate I Musici

LA JEUNE violoniste Karen Gomio, 9 ans, est la lauréate de la bourse de 2000 \$ accordée dans le cadre du concours pour jeunes solistes tenu chaque année par l'Orchestre de chambre I Musici de Montréal. Le public pourra apprécier le talent de Karen choisie parmi les douze candidats de six à 16

ans dans son interprétation d'un concerto de Wieniawski les 27 et 28 décembre à la salle Pollack de l'Université McGill. Avec la participation également de Rémi Pelletier, violoniste de 9 ans et Jimmy Brière, pianiste de 16 ans qui ont remporté ex-aequo le prix du fonds Les Amis de l'art.

Clavecin et orgue pour la chapelle

LA CHAPELLE historique du Bon-Pasteur vient de s'enrichir d'un clavecin Kirkman et d'un orgue England, tous deux datant du 18^e siècle, un cadeau de la succession de M. Gordon Dumasq Jeffery offert à la ville de Montréal qui en a fait la remise à la chapelle, cette maison de

la culture uniquement consacrée à l'expression musicale.

De la musique à voir

L'ENSEMBLE Capriole, mieux connu à ses débuts sous le nom de l'Ensemble de flûtes à bec de Châteauguay, lance ce matin à 11 h à la chapelle historique du Bon-Pasteur son 4^e disque intitulé *De la musique à voir*. Depuis sa fondation en 1975, le groupe a su se tailler une place de choix sur la scène musicale, tant en Amérique du Nord qu'en Europe. Il a reçu trois prix aux concours de musique du Canada en 1976, 1979 et 1981 et remportait la Médaille d'or à la Nouvelle-Orléans en 1984. Il a en outre fait plusieurs tournées en Europe, aux États-Unis et au Mexique. Son répertoire

s'étend du baroque au contemporain et le nouveau disque comprend des oeuvres de Schickhard, Telemann, Pezel, Maninero, Vivaldi, Saux et Cooke. Sous la direction de Jocelyne Laberge, huit musiciens forment l'ensemble : à la flûte à bec, France Beaulieu, Carmen Charron, Nathalie Hudon, Pascal Lamarche, Brigitte Lamontagne, Sophie Larivière ; au clavecin, Nicole Lemieux et au violoncelle Étienne Rivest.

Aide aux petits ensembles

LE CONSEIL des arts du Canada vient de mettre sur pied un programme destiné à répondre aux besoins des petits ensembles oeuvrant dans des domaines aussi variés que la musique amérindienne, les formes classiques de la musique de toute culture du monde, le jazz contemporain, la musique ethnographique et la musique actuelle.

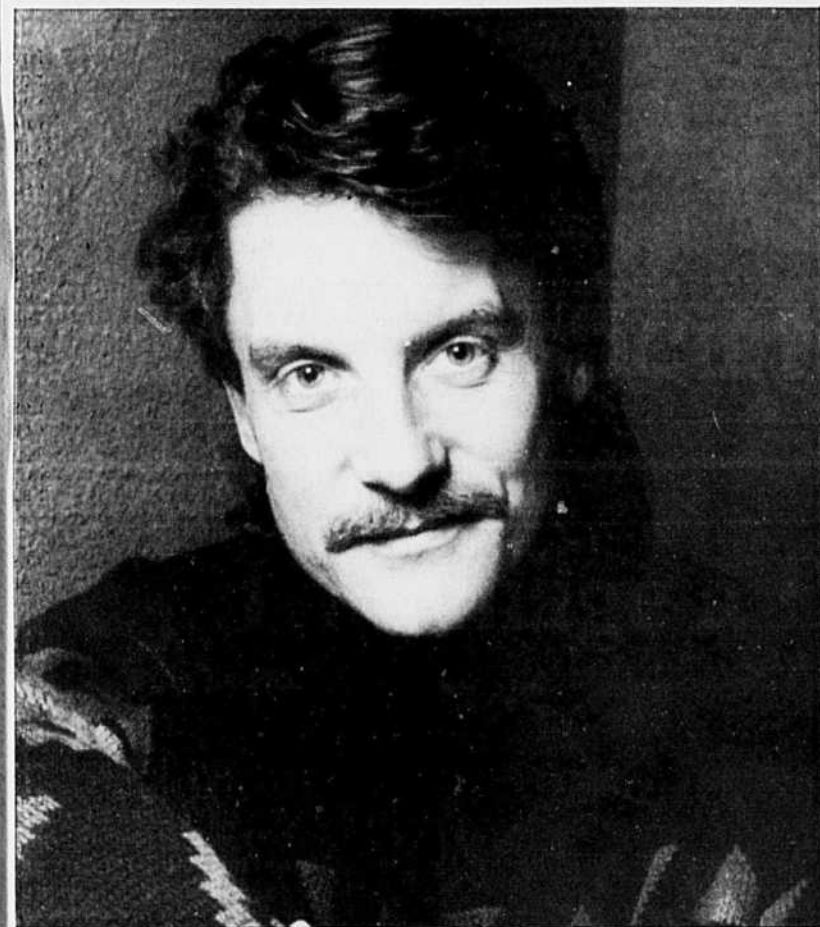
Le programme a pour but d'assurer de l'aide aux projets de petits ensembles qui veulent autoproduire un ou plusieurs concerts ou qui désirent répéter pour un concert spécial. Les subventions peuvent servir aux cachets des artistes et aux frais de production, de promotion et d'administration. Les formations de deux à quinze musiciens qui travaillent ensemble depuis au moins un an sont admissibles.

Pour des renseignements complets sur ce nouveau programme et pour obtenir un formulaire de demande, communiquer avec Jon Siddall, du Service de la musique et de l'opéra : (613) 598-4352.



Karen Gomio gagnante de la bourse Scott du concours I Musici, en compagnie de M. Jacques P. Malo de la maison Scott.

LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL



Francis Cabrel

L'époque rejoint enfin Cabrel

Sylvain Cormier

QUAND il a surgi de nulle part, à l'été 79, avec ses *pickings* fluides à la guitare sèche et ses airs de *folk singer* gentil, on le disait babacool, rescapé anachronique du *flower power*. Or, c'était le contraire : Francis Cabrel annonçait des jours meilleurs à venir. Le spectacle presque entièrement acoustique qu'il offrait vendredi soir au St-Denis 1 à la fraction de son immense public québécois correspondant au nombre de places disponibles aura démontré de façon éclatante que Cabrel, en 1991, est parfaitement de son temps. L'époque l'a enfin rejoint. Même lui, qui a succombé de temps à autre à l'attrait des séquences et des claviers à-tout-faire, privilégiant de nouveau la formule débranchée.

Evidemment, il aura eu le triomphe facile, humble seigneur parmi ses sujets, qui reconnaissent toutes les chansons aux premières notes même s'il faisait tout pour maquiller les intros. Étant demeuré passablement à l'écart du phénomène Cabrel, je suis probablement le dernier Québécois à découvrir ses délicates mélodies à la James Taylor et à la Jackson Browne (dont il a traduit l'incomparable *Rosie*). D'*Animal* à *Petite Marie*, elles y étaient toutes, ou enfin, 27 des plus belles, dont les duos attendus avec Hart Rouge, Marie Demers Pelletier et Michel Rivard. De très haut niveau.

Liane Foly, aguerrie et convaincante

En six mois, j'aurai complètement changé d'avis à l'égard de Liane Foly. Au Festival de jazz cet été, elle m'apparaissait guindée, son jazz emprunté, sa gestuelle factice, ses présentations ampoulées. Vendredi soir au St-Denis 1, quelques jours après avoir rempli le Casino de Paris, elle

CABREL • FOLY • ESTER • FLYNN • LAURE • MICHEL • FUGAIN • BAUER • LEANDRE • LEBOEUF • FERNANDEZ • HART ROUGE

La remarquable fausse rentrée de Pierre Flynn

Sylvain Cormier

S'IL LES AVAIT cassées en trois soirs à Magog la semaine dernière, c'est quand même au St-Denis 2, samedi soir, que Pierre Flynn aura véritablement jeté les nouvelles chansons de *Jardins de Babylone* dans la fosse aux critiques. La cohorte de fidèles présents aura tôt fait de le rassurer. Tous ces gens-là, visiblement, s'étaient précipités sur l'album le jour de sa sortie et s'en étaient déjà imprégnés. *Les Splendeurs, Canicule, Qui nous dira?*, Flynn n'avait qu'à annoncer les nouveaux titres, et des soubres de satisfaction anticipée lui faisaient écho.

Soutenu par une ronflante section de cuivres, entouré des musiciens de l'album, dont l'inséparable complice d'Octobre Pierre Hébert à la batterie, l'indémodable Réjean Bouchard aux guitares et le totalement fiable Sylvain Bolduc à la basse, Pierre dis-

posait de toutes les pierres nécessaires pour bâtir son église. Et pratiquer une religion qui ne ressemble à aucune autre, à laquelle on adhère ou pas. La voix, les mélodies, les suites d'accords lui appartiennent tellement en propre qu'on l'aime inconditionnellement ou on passe à côté. Moi, désolé, ça ne colle pas. Ce n'est pas de sa faute.

J'aurai tout de même goûté quelques ballades, les plus simples et les plus tendres : *En cavale*, *Le retour*, et surtout l'émouvante *Le chemin des coeurs volants* (sur une superbe musique de Gerry Boulet). Suite en mars pour la vraie première, avec son groupe de tournée.

Carole Laure risque l'hypothermie

Pour le bénéfice des caméras de Spectel-Vidéo, Carole Laure a livré jeudi soir au Spectrum un spectacle sans faille. Et sans âme. Au baro-

mètre de l'humanité, en dessous de zéro. Mais alors, que s'était-il passé pour que je l'aime tant à La Rochelle ? Qu'est-il advenu de la spontanéité, de la capacité d'improviser, de la chaleur humaine ? Une erreur de parcours, sans doute, à porter au compte des exécrables conditions techniques avec lesquelles elle avait dû composer.

À La Rochelle, parce qu'elle ne contrôlait rien, elle s'était révélée disponible à l'imprévu. Si disponible qu'elle avait laissé un spectateur remué par l'événement danser avec elle sur scène, si généreuse et ravie qu'elle avait forcé Lewis Furey à venir partager sa joie sous les projecteurs.

Au Spectrum, rien ne clochait, évidemment : éclairages étudiés, numéros de danse toujours aussi éblouissants pour le néophyte, *band* hyper-efficace (quel batteur, ce J. H. Legend!). Bref, une coquille d'oeuf

joliment peinte, mais désespérément vidée de toute substance.

Enfin, déception suprême, pas de Rick Haworth au rendez-vous. Sa *pedal steel guitar* manquant terriblement aux reprises country de Carole Laure. Son remplaçant, Ian Pechin, supportait fort mal la comparaison, à plus d'un titre. Quand, pour les besoins de *Stand By Your Man*, elle jouait dans les cheveux de Haworth, un gars aussi sympa que géné, toute la mise en scène s'en trouvait désamorcée. Avec le petit nouveau, un poseur à longue chevelure, le même geste perdait toute saveur.

Entre vous et moi, un show à peu près aussi agréable qu'un ongle gratant une vitre. Faut-il que Lewis soit aveuglé par sa Carole pour qu'il ne voie pas à quel point ses admirables chansons sont mal servies. Tout ému de Leonard Cohen qu'il soit, Carole Laure ne sera jamais sa Jennifer Warren.

Le pétard sans mèche

Pascale Pontoreau

CRUELLE déception que le spectacle de la ravissante Emeline Michel en clôture des FrancoFolies samedi soir dernier. Cruelle déception quand on pense à la médiatisation de l'événement, à la chaleur que dégageait la jeune femme lors de ses entrevues, à l'enthousiasme avec lequel elle attendait ce troisième coup d'essai montréalais. Mais, décidément la sauce n'a jamais pris, et tout le monde s'en est senti bien frustré, à commencer par la belle.

Bien sûr, Emeline Michel a des excuses de taille. Il n'est jamais facile de travailler avec des musiciens, si bons soient-ils, que l'on ne connaît que depuis quelques jours. Et, la complicité que l'on aime sentir sur scène ne brillait que par son absence. De plus, la choriste présente a exaspéré l'assistance par son désir de chanter plus fort que tout le monde — rôle étonnant pour un *back vocal* ! Enfin, petit détail, la voluptueuse Emeline qui nous avait habitués à un nombril dénudé, était parfaitement mal à l'aise dans la robe qu'elle portait en première partie. Tirailant son bout de tissu sur toutes ses coutures, son malaise était tellement frappant qu'il a jeté le trouble sur l'ensemble... comme quoi, on est bien peu de chose. Pourtant, il y avait le sextet de Harold Faustin qui donnait à l'Haïtienne l'esprit et les rythmes jazz qu'elle veut retrouver. Et il y avait la voix travaillée et profonde de la chanteuse prête à envoûter, dans son créole natal, tout auditeur,

se risquant même à cappella. Alors pourquoi cette impression d'avoir vu un « drôle » de spectacle, un spectacle raté. Les éléments étaient réunis mais n'ont jamais été cohérents et Emeline Michel semble être la première à en avoir souffert vu la mine défaite qu'elle offrait en quittant la scène et même si sa reprise de *A.K.I.K.O.* avait enfin réussi à faire décoller les spectateurs de leur siège.

À l'inverse, Michel Fugain s'est montré à la hauteur de l'attente de ses enthousiastes admiratrices. En parfait professionnel, il a le tour pour enjoliver une salle complète en moins de temps qu'il ne faut pour le dire. Drôle, cajoleur, en un mot, sympathique, il a ravi les plus sceptiques. Alternant ses nouvelles chansons avec celles du célèbre et défunt Big Bazar, il a offert un moment de fête qui se dégustait comme un chou à la crème : c'est bon, voire cochon, et l'on ne culpabilise pas du tout de s'être fait plaisir. Les pots-pourris se sont succédés sous la houlette du chef Jean-Christophe Mayard, le grand manitou guitariste, et les choristes Julia Sart et Sophie Proye nous ont séduit par leur fraîcheur. Un ensemble succulent et haut en couleurs qui s'est même offert un « spécial nostalgie », *salle-Fugain*-accordéon, très apprécié.

On notera aussi le net tournant rock pris par Axel Bauer. *San Cargo de nuit* se donne de nets accents zep-peliens, et sa reprise de *L.A. Woman* de Jim Morrison a fait frémir ceux qui croyaient encore entendre le charmeur des débuts.

Une soirée guimauve

Pascale Pontoreau

IL EN EST des spectacles comme des restaurants exotiques. En choisissant, on hésite toujours entre le poulet — au moins on sait ce que l'on mange — sans originalité, et les nouveautés aux noms comme des trombones. En cette avant-dernière soirée de FrancoFolies, la volaille Cabrel affrontait les blancs becs moins connus de Léandre, Nilda Fernandez et même Hart Rouge. Avidé d'être surprise, j'ai dû me contenter de digérer avec difficulté ces ingrédients pré-digérés à saveur sirupeuse.

La palme revient sans aucun doute à Léandre qui, s'il chante correctement, devrait profiter des subsides reçus grâce à la famille et aux amis présents au Saint-Denis pour se payer un parolier. Et si *Good Bye My Love* obtient un succès relatif c'est que peu nombreux sont ceux qui écoutent les textes, qu'ils ont moins de 12 ans, ou les deux à la fois ! On a l'impression que Léandre a collectionné les rimes les plus pauvres qui existaient pour les associer dans ses chansons. Disons qu'il risque peu d'être accusé de subversion.

Nilda Fernandez donne dans un genre différent. Et si ses textes sont moins mièvres que ceux de Léandre, il ne veut pas nécessairement dire grand-chose. Ce serait plutôt une suite de mots ronflants et à la sonorité baroque. Laissons toutefois à Nilda, qui joue de l'androgynie de son prénom avec forces gestes, le mérite d'un accompagnement jazzy (Michel Donato, Daniel Mercure, en-

tre autres) où se mêlent accordéon, harmonica, percussion et saxophone avec un charme efficace. Et si sa voix est loin d'être convaincante tant elle semble poussée jusque dans ses ultimes limites, monsieur Fernandez gagne à s'exprimer en espagnol. Les douces sonorités latines associées à une basse notable du ton de voix rend l'ensemble tout à fait agréable. Mais de là à déchaîner la critique française...

Si Hart Rouge reflétait l'esprit des FrancoFolies en s'offrant plusieurs invités de marque — Cabrel y était, oui, oui — créant ainsi un événement, leur manque de variété harmonique les cantonnait dans un style simplifié folklorique. Pourtant ils ont de la voix, et leur musique n'est pas sans qualité, le rythme entraîne facilement mais les arrangements demeurent identiques d'une chanson à l'autre ce qui donne à l'ensemble un arrière-goût commun et ordinaire. Et, leur force demeure l'accompagnement simple.

Pour sauver la soirée, la prestation généreuse de Breen Leboeuf. Enfin du rock pur et dur, du rock brut qui ne déchire pas les oreilles sans sinter de relents commerciaux. Un moment tellement agréable que le groupe Madame en a fait les frais. Avec une tendance plus alternative, moins vierge, Madame semblait fade. Les éclairages ajoutaient toutefois un esthétisme sophistiqué à la reprise de Dutronc : *Le monde entier est un cactus on ne peut pas s'assoir dessus*. Parole prémonitrice peut-être ?

Ekaterina Vasiliev
MAXIMOVA VASILIEV
LES ÉTOILES
DU BALLET
BOLSHOI



EN VEDETTE ÉGALEMENT
DES MEMBRES DES BALLETS
BOLSHOI ET KIROV

TROIS SPECTACLES SEULEMENT!

12, 13, 14 DÉC. 20h00
Place des Arts
Salle Wilfrid-Pelletier

Billets en vente au guichet de la Place des Arts et à tous les guichets TicketMaster situés dans certains magasins de La Baie. Réservations par téléphone :

Place des Arts TicketMaster
842-2112 790-2222

ÉDITORIAL

Maastricht et la Raison politique

À L'EST, des provinces, des républiques, des nouveaux pays se font la guerre, se séparent, se déclarent indépendants et recherchent tant bien que mal la reconnaissance internationale. Au même moment, plus à l'ouest, dans d'autres pays, indépendants de longue date, on parle au contraire de supranationalité, de nouveau fédéralisme, d'unité des grands ensembles, d'abandons de souveraineté et de monnaie commune.

Le sommet de Maastricht qui s'ouvre ce matin — une étape présentée par la plupart des dirigeants européens comme « historique » pour la construction de l'Europe communautaire — survient une semaine à peine après le référendum sur l'indépendance en Ukraine, alors même que la guerre « tribale » de l'ex-Yougoslavie fait rage avec une férocité qui ne se dément pas, et que l'ancienne Union soviétique ne cesse de s'émietter, de s'enfoncer dans la misère et les querelles ethniques.

À première vue, le verdict semble évident : à l'Est, c'est l'irrationalité qui revient en force, les réflexes tribaux surgis d'on ne sait quel inconscient refoulé, l'arriération politique et historique, le sous-développement démocratique, le morcellement à l'infini ; à l'Ouest, la Raison incarnée par l'unité politique, le dépassement final des nationalismes, l'efficacité à grande échelle, la concurrence économique internationale et ses trois grands pôles (Europe, Japon, Amérique du Nord), etc.

Mais les douze dirigeants nationaux réunis aux Pays-Bas, pour deux jours au cours desquels « un pas irréversible » sera peut-être franchi vers l'Europe politique et l'instauration d'une monnaie unique, parlent-ils vraiment tous de la même chose ?

Quels pouvoirs les parlements nationaux sont-ils prêts à transférer à un Parlement européen qui cesserait d'être un forum fantaisiste, plus propice aux états d'âmes et aux pétitions faciles (sur les bébés-phoques, la crise d'Oka ou le projet Grande-Baleine) qu'aux véritables législations continentales, applicables et obligatoires ? Jusqu'où les États-membres sont-ils vraiment prêts à abdiquer leurs prérogatives politiques au profit d'un nouveau « centre » continental qui reste, encore aujourd'hui, majoritairement l'affaire de technocrates non élus ? Jusqu'à quel point, par exemple, la recherche de l'efficacité administrative et économique plaide-t-elle pour la supranationalité et non, au contraire, pour la décentralisation régionale ?

Dans leur nouvel enthousiasme communautaire (souvenons-nous de « l'euro-morose » d'il y a seulement dix ans), les gouvernements participants, surtout les plus grands, ne sont pas dénués d'arrière-pensées politiques de type « national ».

La France veut ainsi raviver sa « grandeur » déclinante, en s'arrimant stratégiquement à l'Allemagne pour contenir les velléités de cette dernière qui pourrait, autrement, être tentée de faire cavalier seul. De cette façon, elle est prête à concéder aux Allemands le leadership économique, en échange d'un

leadership politique et diplomatique. L'Allemagne, quant à elle, veut d'abord se faire accepter, en rassurant les voisins animés d'appréhensions légitimes » (dixit Helmut Kohl). Pour ce faire, elle présente comme « indissociables » la prochaine unification européenne et la récente unification allemande.

Même pour les Britanniques, éternels mauvais coucheurs de l'Europe, l'idée de l'union — le premier ministre John Major l'écrivait encore vendredi dans *Le Monde* — est acceptée ; ce sont ses modalités et ses conditions concrètes qui provoquent des réticences. C'est ici qu'on retrouve la très importante nuance entre « l'intergouvernemental » que préfère la Grande-Bretagne, et le « principe fédéral » qui la contrarie tant, avec l'irréversible délégation de pouvoirs qu'il impliquerait. En plus de se montrer réticents sur la monnaie commune, les Britanniques se demandent,

Une dynamique « irréversible », oui mais vers quoi ?

par exemple, si une politique unique de l'immigration, à l'échelle continentale, est applicable ou même souhaitable, étant donnée la grande diversité culturelle et linguistique de l'Europe.

À défaut de réelle union fédérale, une chose semble de plus en plus sûre d'émerger à Maastricht : une monnaie unique d'ici la fin du siècle... avec ou sans les Anglais. Puissant symbole de souveraineté, le pouvoir de battre monnaie n'est pas de ceux auxquels on renonce facilement. Renoncer à la livre sterling, pour les Anglais, ou (plus encore) au tout-puissant deutschemark, pour les Allemands, cela ne se fait pas sans un pincement au cœur : parions que cela n'ira pas non plus sans heurts politiques.

Autre domaine qui fera l'objet de véritables tentatives fédéralistes à Maastricht : la politique étrangère et de défense. Il n'y aurait plus, par exemple, de politique française spécifique en Afrique, ou encore anglaise dans le Commonwealth... Il y aurait désormais l'Europe, parlant d'une seule voix dans les relations internationales.

Sur le terrain, pour dire le moins, on est encore assez loin du compte. L'Europe « impuissante » (a-t-on assez utilisé ce mot depuis quatre mois !) assiste au démantèlement sanglant de la Yougoslavie. Mais il s'est trouvé des optimistes indécorables pour faire observer qu'au moins, dans cette crise, le Vieux Continent a évité d'agir en ordre dispersé, comme il l'avait fait en 14 : l'Allemagne reconnaissant la Croatie indépendante, la France refusant obstinément de le faire, etc. Autrement dit, le silence et l'inaction, dans ce cas, ont au moins eu cette qualité inestimable, irremplaçable... d'être communautaires !

Imagine-t-on vraiment, d'ici 20 ou 30 ans, qu'il n'y aura plus que des « provinces », française, néerlandaise, allemande ou italienne, dans un nouveau pays qui s'appellerait « les États-Unis d'Europe » ? Même un super-fédéraliste à la Jacques Delors ne va pas jusque-là, et parle plutôt d'assurer « le rayonnement et la grandeur français » à travers les institutions européennes...

L'unité européenne n'est pas une idée nouvelle ; elle a quarante ans. Quarante années au cours desquelles l'idéalisme de Jean Monnet n'a cessé de pousser en avant quelques visionnaires, animés finalement des mêmes principes que ceux qu'on agit en 1991 : les défis modernes sont continentaux (hier, la menace soviétique ; aujourd'hui, les grands blocs économiques) ; il faut dépasser (ou relativiser) l'État-nation pour éliminer les risques de guerre ; la logique de la Raison appelle impérieusement la supranationalité, etc.

Mais on peut arguer aujourd'hui que la même « logique de la Raison », qui pousse les Européens de l'Ouest à s'unir pour faire face à la concurrence internationale, anime aussi les Ukrainiens ou les Slovénes, qui veulent non seulement affirmer leur personnalité (ce qui est déjà légitime), mais aussi quitter au plus vite des barques qui prennent eau de toutes parts, augmenter leur efficacité économique et s'ouvrir sur d'autres horizons. L'écrivain Milan Kundera n'a-t-il pas écrit que le désir d'indépendance des petites nations européennes des Balkans ou de l'ex-bloc soviétique se double d'un « désir passionné d'Europe » ?

La coïncidence de l'échéance de Maastricht et de l'explosion des nationalismes à l'Est est une grande ironie de l'Histoire. Elle ne fait pas qu'illustrer, sur un mode primaire, ce qui ne serait qu'une opposition entre le Bien et le Mal, entre le progrès et la réaction. Elle présente de grands défis à l'idée même d'unité continentale et de construction fédérale ou confédérale. Stratégiquement, elle pose la question suivante : faut-il approfondir, consolider l'actuelle union à Douze (ou bientôt à Quinze), ou au contraire, puisque telle est la vocation de l'Europe, élargir la Communauté à 20 ou à 25, au plus vite comme le réclament la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et les autres ?

La dynamique unitaire est-elle « inéluctable et irréversible », comme on le répète à Bruxelles ? L'examen des quarante dernières années, depuis la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA, 1951) jusqu'à l'acte unique de 1987, donne fortement à penser que oui. Oui, mais vers quoi au juste ? Vers une confédération décentralisée où le rôle des gouvernements nationaux resterait déterminant ? Vers une véritable fédération avec d'importants pouvoirs centraux, réels et exécutoires ?

L'idée européenne, toute noble et juste qu'elle soit, comporte, elle aussi, sa part de flou émotif, de slogans et d'utopies qui se heurtent ou se heurteront à la réalité. En poussant trop fort, trop loin et trop vite, les enthousiastes de l'Europe ne lui rendront pas nécessairement service.

FRANÇOIS BROUSSEAU

LE SILENCIEUX

Allégro Vivace

MOZART. — De tous les génies créateurs, le plus glorieux... On peut soutenir que Bach est le plus sublime, Beethoven, le plus humain ; Dante, le plus divin, Shakespeare, le plus parfait, de Vinci, le plus complet ; Goethe le plus ceci, Pascal, le plus cela, etc. Mais voilà : Mozart est le plus universellement aimé.

Encore Mozart. — Racine, après Molière, avait déjà compris : « La principale règle est de plaire et de toucher. Toutes les autres ne sont faites que pour parvenir à cette lumière ».

Cette chose (le bruit), la plus intolérable et paradoxalement la plus tolérée.

Chez nous, chacun est libre de dire tout ce qu'il est de bon ton de penser et, si l'on n'est pas d'accord, de le ruminer.

On devrait s'habituer à faire tout ce qui nous change.

Nous avons tous des cachettes que nous n'ouvrons à personne, et aussi des secrets que nous n'arrivons pas nous-mêmes à percevoir.

Le Québec est tout disposé à s'ouvrir sur le monde, mais il accepte mal que le monde s'ouvre sur lui.

La vie en soi est quelque chose de sérieux. Ce qui ne l'est pas, c'est ce qu'on fait avec elle.

« Fonder une famille », tournure désuète s'il en est. Fonder suggère une installation sur une base solide, résistante, construction sans aucune parenté avec la maison mobile du nouvel âge.

L'enfant, à l'approche de Noël, adopte l'attitude du public des spectacles, il veut être surpris avec ce qu'il attend.

Albert Brie

Jeffrey Simpson

Le poids du passé libéral

IL Y A DEUX semaines, le parti libéral fédéral a scruté l'avenir et découvert qu'il ne ressemble guère au passé.

Réunis dans ce que le parti a appelé un « congrès de réflexion » à Aylmer, au Québec, les membres du parti ont écouté une série de conférenciers expliquer que le Canada doit devenir plus compétitif face à la globalisation des marchés, et doit aussi réduire ses considérables déficits gouvernementaux. Comme l'a dit Peter Nicholson, vice-président de la Banque de Nouvelle-Écosse : « Il n'y a nulle part où se cacher ».

Fuir ces réalités, les Libéraux fédéraux s'en sont pourtant fait une spécialité pendant leurs années dans l'opposition. Ils sont tombés dans le piège tendu à tous les partis d'opposition. Ils ont beaucoup réfléchi à la manière de critiquer le gouvernement en interventions de dix secondes pour le bénéfice des caméras de télévision, et ont consacré très peu de temps à se préparer à gouverner.

Les énormes déficits du gouvernement fédéral sont un legs Libéral au pays. On a quelquefois du mal à s'en souvenir, mais en 1974 le budget du gouvernement fédéral était excédentaire. À partir de 1975, le gouvernement fédéral a commencé à accumuler un déficit. De 1975 à 1984, à l'exception d'un budget du premier ministre conservateur Joe Clark, les Libéraux ont gouverné le Canada sous la houlette du premier ministre Pierre Trudeau.

Quand les Libéraux trudeaunistes ont quitté le pouvoir en 1984, le déficit fédéral atteignait 36 milliards \$ et la dette nationale totalisait 200 milliards \$. Il a fallu une décennie de ce genre de grossière ineptie financière pour plonger le Canada dans un bourbier financier ; il était inévitable qu'il faille au moins une décennie pour l'en sortir.

QUELQUES Libéraux trudeaunistes ont été réélus en 1984. D'autres sont restés au Sénat, dont l'ancien vice-premier ministre libéral Allan MacEachen, célèbre pour les largesses qu'il distribuait à son île natale du Cap-Breton. Ces vestiges de l'époque Trudeau ne manifestent aucun regret des politiques qui ont valu au Canada ses problèmes de déficit et d'endettement.

L'héritage de Trudeau a laissé les Libéraux sans aucune préparation pour s'attaquer sérieusement à l'énormité de la dette nationale et des déficits annuels. Pendant la campagne de 1984, l'ancien chef libéral John Turner avait promis de réduire le déficit de 50 % en sept ans. Mais après la défaite électorale des Libéraux, M. Turner a cessé de parler du déficit parce que ses conseillers lui ont dit que dans l'opposition, tout ce qui compte, c'est d'attaquer le gouvernement.

À leur congrès d'Aylmer, cependant, les Libéraux ont entendu conférencier après conférencier déclarer qu'il est tout simplement hors de question que le gouvernement fédéral fasse de nouvelles dépenses somptueuses avec l'argent des contribuables. Il s'agira plutôt, et de plus en plus, de trouver des façons plus intelligentes de dépenser l'argent existant.

Ken Battle, l'un des meilleurs experts socio-politiques au Canada, a dit aux Libéraux que le temps était peut-être venu de mettre fin à l'universalité des programmes sociaux.

Le Dr. Martin Baker, ancien ministre de la Santé de l'Ontario, a déclaré que le Canada a déjà le système public d'assurance-maladie le plus cher au monde. Il faudrait fournir davantage de

Il n'y a rien d'utopique à souhaiter l'indépendance du Québec ; la chimère, c'est d'y croire.

Ce qu'une excellente mémoire retient, une grande intelligence le tamise.

L'Histoire. — Tout au long de cette satanique comédie, ce ne sont que guerres. La paix n'entre pour rien dans l'intrigue de la pièce. Elle est ailleurs, au foyer, pour l'entracte.

Les hommes et les femmes s'en veulent depuis toujours de ne pouvoir se passer les uns des autres.

Je n'aime pas le silence complet ; il me distrait en me forçant à l'écouter.

« À un ami, on peut tout dire ». Sauf, évidemment, ce que l'on tait.

En vieillissant, si on n'y prend garde, nos doutes prennent de l'assurance jusqu'à devenir péremptoirs.

Nous jouons tous avec les mots ; mais depuis le temps que dure le jeu, je ne crois pas que ça les amuse.

Notre douillet petit confort, comme nous le défendons ! Il tombe 10 centimètres de neige, on ferme les écoles. De grâce, n'ayons pas le culot de prétendre que nous descendons encore des coureurs des bois.

Dilemme de la communication. — Les gens sont coincés entre le goût de se parler et la démangeaison d'écarter les parasites qui s'immiscient dans leurs affaires.

Quand on est le plus fort, si on se sent brave, c'est qu'on est lâche.



M. Thurow a notamment rappelé que la main-d'œuvre japonaise est beaucoup plus qualifiée que la main-d'œuvre nord-américaine, raison pour laquelle les entreprises iront s'installer là-bas.

Reste à voir si les Libéraux écouteront ces messages. Le congrès était organisé de telle sorte que seulement une quinzaine de membres du caucus y ont assisté. Ils sont censés faire rapport à leurs collègues des résultats du congrès d'Aylmer. On verra si le message a bien été reçu quand le parti tiendra son congrès d'orientation en février prochain.

Une huile du parti Libéral m'a dit lors d'un déjeuner la semaine dernière que la plate-forme électorale libérale sera un programme très réaliste, qui témoignera d'une conscience aiguë des contraintes budgétaires d'aujourd'hui.

S'il a raison, ce serait une bonne nouvelle. Les sondages le confirment, les Canadiens ne croient plus que la solution à tous les problèmes soit d'y consacrer plus d'argent. Ils savent que les gouvernements sont endettés. Les contribuables pensent déjà qu'ils paient trop. Les gens sont conscients des pressions de la concurrence internationale. Les vieilles méthodes libérales des Trudeau et des MacEachen ne fonctionneront plus. Il n'est plus aussi facile, de nos jours, d'acheter les gens avec leur propre argent.

CE QU'IL convient d'opposer aux Conservateurs, donc, c'est un parti Libéral qui pratique et qui croit en un libéralisme qui s'impose des limites. Ce fut le génie du parti Libéral pendant les décennies au cours desquelles il fut le parti dominant de la politique canadienne.

En ce temps là, les Libéraux étaient les champions de la prudence budgétaire et des politiques sociales progressistes. Les critiques disaient que le parti faisait campagne à gauche et gouvernait à droite. Mais le vrai génie du parti résidait dans l'équilibre qu'il maintenait entre une saine gestion des finances publiques et des programmes progressistes pour les défavorisés.

Les Libéraux ont oublié cet équilibre durant les dernières années de Pierre Trudeau. Ils ont continué à l'oublier pendant leurs années dans l'opposition. Le colloque d'Aylmer pourrait être leur premier pas pour retrouver cet équilibre, ainsi que la confiance d'un plus grand nombre de Canadiens.

Lettre au président Aristide

CHER PRÉSIDENT Aristide,

Vous arrivez ici, sous les acclamations de vos compatriotes vivant au froid, avec la consécration diplomatique du président légitime que vous êtes, avec l'aura du martyr de votre pays, que vous incarnez si bien, pour recueillir les appuis internationaux qui permettront, espère-t-on, à la légalité de retrouver ses droits dans votre terre natale.

Les quelques questions qui suivent n'ont pas pour but de contester le bien-fondé de votre démarche, ou la légitimité de votre mandat interrompu dans le sang. Un mandat parfaitement démocratique, bafoué par ceux qui, à Port-au-Prince, n'ont pas compris que l'on avait changé d'époque ; ou plutôt, plus précisément, qui tentent de prouver au monde que la règle de l'époque, ce qu'on appelle la démocratie, dans un pays comme le vôtre, cela reste une aimable utopie, une vue de l'esprit, un luxe de riches.

1— Êtes-vous toujours aussi certain que la stratégie de l'embargo, décrétée il y a deux mois par le monde désireux de « faire quelque chose » et de se donner bonne conscience, soit, aujourd'hui, toujours la bonne ? L'image poignante de ces boat-people, se lançant par milliers

à la mer, est apparue à beaucoup de gens, ici, comme le seul effet tangible, réel, de cette mesure économique radicale. Une théorie soutient en effet que les embargos ne touchent jamais les dictateurs et les gens fortunés, ceux-ci arrivant toujours, sur le plan personnel, à les contourner et à se maintenir.

2— Si les nouvelles que l'on reçoit au compte-goutte sur les négociations entre vos partisans et les autorités actuelles de Port-au-Prince sont exactes, vous pourriez retourner au pouvoir, selon un calendrier étendu dans le temps, pour permettre « l'apaisement des tensions ». Combien de temps êtes-vous encore disposé à passer, dans ce rôle d'itinérant international de la légalité bafouée ? Pensez-vous que votre pouvoir — à l'image de celui d'un Mikhaïl Gorbatchev en URSS — sera diminué du fait du coup d'État, fût-il finalement avorté ?

3— Êtes-vous prêt à envisager explicitement l'éventualité selon laquelle, si ces négociations échouent, une intervention armée sous l'égide de l'Organisation des États américains, deviendrait inévitable ?

4— Revenu au pouvoir, comment ferez-vous pour éviter le déclenchement des passions populaires contre ceux qui se

sont compromis avec les putschistes ? Les élus — députés et sénateurs — qui ont collaboré avec le duo Cédras-Honorat, auront-ils encore droit de cité ? Leur mandat démocratique sera-t-il invalidé du seul fait de leur conduite passée ? Êtes-vous prêt à cohabiter avec une classe politique incluant des Marc Bazin, Déjean Bélizaire et Louis Déjoie (qui ont pourtant leurs partisans), après ce qu'ils ont fait ?

5— Après votre retour, seriez-vous prêt à « célébrer la démocratie », lors d'un meeting populaire avec vos partisans — qui forment, encore aujourd'hui, l'immense majorité de la population haïtienne — en condamnant, à voix haute, en des termes sans équivoque, sans cette « poésie » qui sonnait parfois bizarre dans la bouche d'un chef d'État, toutes les velléités de « justice populaire », quelles qu'elles soient et sous quelque prétexte que ce soit ? Car votre fameux discours du 27 septembre — qui n'invalidait pas pour autant votre légitimité — a donné froid dans le dos à bien des gens, et déçu beaucoup des observateurs étrangers qui vous appuyaient.

En vous souhaitant le plus fructueux des séjours au Québec et au Canada, et un prompt retour à Port-au-Prince.

F. B.

LETTRES AU DEVOIR

La caninphobie du maire

COMME PLUSIEURS Montréalais, j'ai un chien, une chienne plutôt, nommée Léa. Comme ses congénères, elle aime courir, d'autant plus qu'elle est une chienne de chasse, une épagneul breton. Mais où la faire courir alors qu'il est interdit de la promener sans laisse, de crainte qu'elle commette un vilain caca, et qu'il n'existe pas, sauf à NDG fort éloignée de chez moi, de parcs où une partie serait réservée aux ébats de nos chiens ?

Dans un nouveau règlement, l'administration Doré propose des amendes de 100 \$ à 300 \$ pour une première infraction et de 300 \$

à 500 \$ pour les récidivistes. Le caca canin serait donc une offense plus grave que des infractions au code de la route qui peuvent pourtant entraîner blessures et morts. Le caca canin, pourtant biodégradable, est une offense plus grave que les milliers de papiers et de sacs que les Montréalais jettent partout. Le caca canin est condamnable tandis qu'est acceptable, parce que généralement plus petit, celui de son ennemi naturel, le chat, ou celui du pigeon, pourtant porteur de maladies, et qui peut nous chier sur la tête. Ce nouveau règlement, on le voit, ne relève pas de l'analyse des politiques municipales : seul un psy pourrait expliquer cette étrange caninphobie qui s'est emparée du maire et de ses conseillers.

Que faire ? Je ne veux pas quitter Montréal que j'habite depuis ma naissance et je ne veux pas me séparer de Léa à qui je suis fortement attachée par une cohabitation qui dure depuis plus de trois ans. Comme des milliers de Montréalais maîtres d'un chien, qui ne veulent pas rendre névrotique leur animal préféré en confinant son activité aux limites de l'appartement, la nuit, tel un hors-la-loi, je me fauillerais avec Léa dans le parc, puis, aux aguets, jouant au chat et à la souris avec la police canine du maire Doré, je détacherais ma chienne pour qu'elle gambade avec plaisir, même si c'est au détriment de la loi.

Jean-Marc Plotte
Montréal, 17 novembre 1991